







Avant-propos du gouverneur

« Malgré l'incertitude géopolitique, nous devons continuer à agir pour relever les défis de l'économie française. La Banque de France y contribuera, comme pôle de stabilité et de confiance. »

François Villeroy de Galhau



SES MISSIONS



Quelle est la situation de l'économie française, et en particulier de l'inflation ?

En 2025, la France et l'Europe ont confirmé une victoire essentielle : l'inflation est revenue à 1,9 % en zone euro, et à 1,1 % en France en février 2026. Ce résultat est l'aboutissement d'un chemin considérable, depuis le choc déflationniste de la Covid, qui a profondément perturbé l'activité, puis la guerre en Ukraine, qui a provoqué une vague inflationniste que la politique monétaire a permis d'endiguer. Avec le reflux durable de l'inflation, la politique monétaire a rempli sa mission de stabilité des prix, et elle va continuer à le faire face au défi du dernier choc pétrolier.

Quels sont les autres défis auxquels nous faisons face ?

Nous devons à la fois maîtriser notre dette et rendre l'économie française et européenne durablement plus dynamique. Notre croissance potentielle a presque été divisée par deux en une génération, passant de 2 % en 2000 à 1,1 % aujourd'hui en France, alors qu'elle atteint 2,2 % aux États-Unis. Les solutions sont connues et détaillées dans les rapports Draghi et Letta : il faut intégrer davantage le marché unique, investir mieux en orientant l'épargne vers les fonds propres, et innover plus vite en simplifiant. En France, nous savons aussi qu'il faut diminuer la dette publique qui crée un étouffement budgétaire – avec 70 milliards d'intérêts supplémentaires chaque année au bout de dix ans – et un étouffement économique à travers le surcoût de financement.

Quel doit être le rôle de la politique monétaire ? Est-ce que les taux d'intérêt sont au bon niveau ?

Le « choc Iran », c'est à la fois un peu plus d'inflation et un peu moins de croissance. Nous agissons avec pragmatisme, guidés par les données et les prévisions. Mais il faut aussi dissiper une idée fausse : notre politique monétaire reste plus accommodante que celle de la Fed ; avec des taux significativement inférieurs, et un portefeuille de titres publics plus important.

Vous avez parlé de simplification. Comment doit-elle se traduire dans le domaine de la stabilité financière ?

Simplifier, c'est d'abord créer les conditions pour innover davantage : alléger ce qui peut l'être, sans tomber dans une dérégulation dangereuse à l'américaine. Les rapports de la BCE et du Mécanisme de surveillance unique en décembre dernier proposent de premières pistes concrètes : une réglementation plus simple et une supervision centrée sur les risques. Ce sont des points d'appui, que nous devons utiliser et pousser collectivement.

Dans un contexte géopolitique très incertain, comment la Banque de France prépare-t-elle l'avenir de la monnaie numérique européenne ?

Non seulement le monde est plus incertain mais la tokenisation transforme la finance, ce qui nous conduit à innover pour renforcer notre souveraineté et notre résilience monétaires. Dès 2026, l'Europe franchira une étape décisive avec une première monnaie numérique de gros, utilisée pour les règlements entre banques, et nous souhaitons également voir émerger les premiers dépôts bancaires tokenisés ou la création de *stablecoins* en euros. Pour le grand public, l'euro numérique ne réussira que s'il s'appuie sur un partenariat gagnant entre secteur public et acteurs privés – comme la solution Wero – plutôt que sur une compétition intra-européenne qui ne profiterait qu'à des joueurs américains.

Comment la Banque de France accompagne-t-elle les entreprises face aux risques économiques liés au dérèglement climatique ?

Les événements météorologiques et climatiques extrêmes comme les canicules ou les inondations se multiplient et exposent déjà un grand nombre d'entreprises à des risques opérationnels et financiers accrus. Pour aider à mieux les anticiper, la Banque de France a mis à disposition cette année l'outil ODACC, qui permet d'identifier précisément leur exposition aux aléas climatiques. Mais pour limiter le dérèglement, il faut aussi accompagner le secteur financier et les entreprises dans leurs plans de transition vers une économie bas-carbone.

Le rapport annuel rend compte également de vos résultats financiers. Qu'en est-il cette année ?

Nos pertes liées à l'activité monétaire, élevées l'an dernier, se sont significativement réduites du fait de la baisse des taux et de la diminution de la taille de notre bilan. Nous avons également poursuivi la mise aux normes techniques de notre stock d'or, ce qui conduit en 2025 à une plus-value exceptionnelle. Notre résultat financier est donc au total nettement positif. En outre, notre gestion rigoureuse se poursuit tout en adaptant aux mutations de l'économie les services que nous rendons à l'économie et à la société française.

C'est votre dernier avant-propos du rapport annuel, car vous avez annoncé que vous quitterez la Banque de France en juin 2026. Pourquoi ?

C'est le onzième rapport annuel que j'ai l'honneur de présenter ! La Banque de France est la plus belle mission que j'ai exercée dans ma vie de serviteur public et mon départ est une décision personnelle de l'homme libre que j'ai toujours essayé d'être. Je savais qu'après la Banque de France, je souhaiterais m'engager dans une autre mission d'intérêt général, à dimension sociale. Jean-Marc Sauvé m'a sollicité pour lui succéder en juin 2026 à la présidence de la fondation Apprentis d'Auteuil, acteur majeur de l'aide à l'enfance et de la formation des jeunes en difficulté. Après avoir beaucoup réfléchi, j'ai décidé d'accepter, d'autant que l'essentiel de ma mission à la Banque de France sera accompli d'ici juin.

La Banque de France s'est beaucoup transformée depuis votre nomination comme gouverneur. Quelle en a été la motivation ?

La Banque de France est au service des Français et des entrepreneurs ; elle se doit donc de leur rendre le meilleur service au meilleur coût. Depuis 2016, grâce à deux plans stratégiques ambitieux, nous avons tenu bon sur nos missions à travers les crises, tout en devenant plus performants. Nous adaptons notre monnaie et le système financier à la numérisation de l'économie et nous développons des outils pour assurer la résilience des banques et des entreprises face aux risques climatique et cyber. Tout en renforçant notre accompagnement dans notre réseau de 105 implantations sur tout le territoire. Ceci est le fruit de l'engagement sans faille des près de 9000 femmes et hommes de la Banque de France. Grâce à eux, nous avons réussi une transformation publique exigeante, mais exemplaire. Ce rapport d'activité leur rend hommage, à rebours du pessimisme trop en vogue sur notre pays et son service public.



LA BANQUE DE FRANCE EN 2025, C'EST ...

95 succursales
départementales

8810 salariés
(équivalent temps plein)

STRATÉGIE
MONÉTAIRE

STABILITÉ
FINANCIÈRE

SERVICES
À L'ÉCONOMIE
ET À LA SOCIÉTÉ

3 MISSIONS

5

VALEURS

INDÉPENDANCE

EXPERTISE

PERFORMANCE DURABLE

OUVERTURE

SOLIDARITÉ

STRATÉGIE MONÉTAIRE

Nos missions	12
2025 en images	13
2025 en chiffres	18

INFLATION MAÎTRISÉE MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS 19

1 - Retour de l'inflation à sa cible de 2 %	20
2 - Une croissance résiliente, malgré un environnement international et national très imprévisible	22
3 - Continuer d'adapter les moyens de paiement aux usages de nos concitoyens	22
Focus	23

STABILITÉ FINANCIÈRE

Nos missions	28
2025 en images	29
2025 en chiffres	34

UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE IMPRÉVISIBLE 35

1 - Le système financier français demeure résilient	36
2 - La Banque de France et l'ACPR agissent face à l'émergence de nouveaux risques	36
3 - L'ACPR veille sur les pratiques commerciales et lutte contre le blanchiment	37
Focus	38

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

Nos missions	42
2025 en images	43
2025 en chiffres	48

LA BANQUE DE FRANCE, UNE INSTITUTION PUBLIQUE AU SERVICE DE TOUS LES CITOYENS 49

1 - Un accompagnement renforcé des entreprises, avec plus de simplicité et d'outils personnalisés	50
2 - Pour les particuliers, des services plus accessibles et des processus simplifiés	51
3 - EDUCFI : agir pour une éducation financière accessible à tous	52
4 - La Banque de France, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe	53
Focus	54

SOMMAIRE

STRATÉGIE
DE TRANSFORMATION

Construire Ensemble 2025	58
Baromètre 2025 de la qualité des services rendus	66
2025 en images	67

UNE TRANSFORMATION DURABLE
AU SERVICE DES FRANÇAIS 73

1 - Une banque centrale plus performante	74
2 - Une banque centrale innovante, visible et ouverte	75
Focus	76

RESPONSABILITÉ
SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE

Nos missions	80
2025 en images	85

DES ENGAGEMENTS TENUS EN
MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE 91

1 - Agir pour préserver l'environnement	92
2 - Agir par nos achats et nos investissements	92
3 - Agir pour nos collaborateurs	93
4 - Agir comme mécène	93
Focus	95

GOUVERNANCE

UNE INSTITUTION INDÉPENDANTE,
AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ
MONÉTAIRE EUROPÉENNE 99

1 - Les organes exécutifs	100
2 - Les organes délibératifs et de contrôle	103
3 - La maîtrise des risques opérationnels et l'audit interne	103
Focus	106

GESTION FINANCIÈRE
ET COMPTES

Une gestion rigoureuse	110
Une triple contribution versée à l'État	112
Une structure financière solide	113
Les comptes individuels de la Banque de France	116

ANNEXES

Organigramme au 1 ^{er} mars 2026	146
Le réseau et les centres fiduciaires au 1 ^{er} janvier 2026	148
Les effectifs de la Banque de France	149
Le périmètre de la Banque de France	150
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2025	151



1

STRATÉGIE MONÉTAIRE

NOS MISSIONS 12

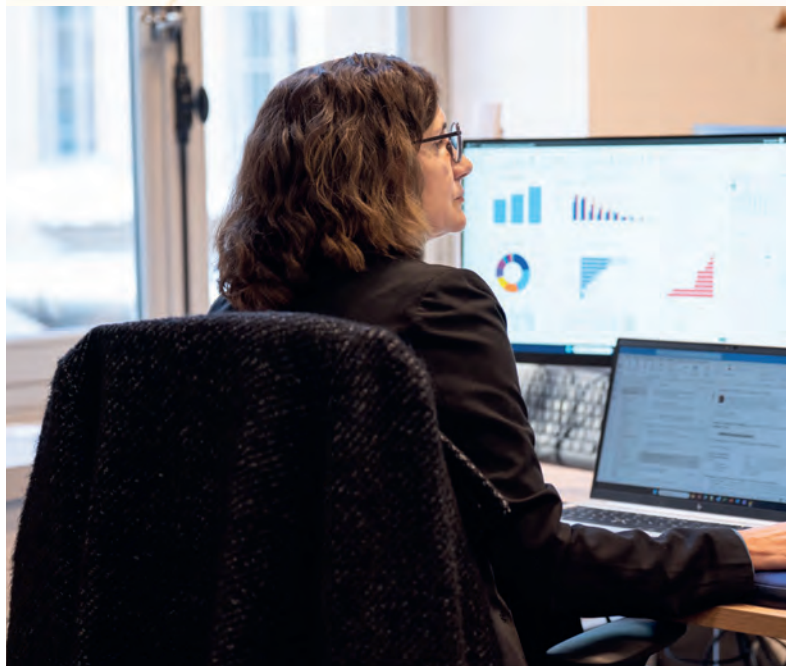
2025 EN IMAGES 13

2025 EN CHIFFRES 18

**INFLATION MAÎTRISÉE
MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS** 19

- 1 - Retour de l'inflation à sa cible de 2 %
- 2 - Une croissance résiliente, malgré un environnement international et national très imprévisible
- 3 - Continuer d'adapter les moyens de paiement aux usages de nos concitoyens

FOCUS 23





NOS MISSIONS

→ PRÉSERVER UN BIEN PUBLIC MAJEUR : UNE MONNAIE STABLE

- participation à l'élaboration de la politique monétaire décidée en Conseil des gouverneurs
- mise en œuvre des décisions de politique monétaire
- analyse des statistiques et établissement des prévisions économiques pour donner l'éclairage nécessaire

→ ASSURER LA CONFIANCE DANS LA MONNAIE SOUS TOUTES SES FORMES

- impression des billets de la série Europe, dotés de signes de sécurité innovants
- mise en circulation des billets et entretien de la monnaie fiduciaire
- sécurité et innovation pour l'ensemble des moyens de paiement
- maintien de la monnaie centrale comme pierre angulaire du système de paiement

→ CONFORTER NOTRE RÔLE DE BANQUE CENTRALE DES MARCHÉS

- gestion des réserves de change de l'État
- contribution à un fonctionnement efficace des marchés de capitaux sur la place de Paris



2025 EN IMAGES

6 mai • Conférence sur les moyens de paiement

La Banque de France, le Comité national des moyens de paiement (CNMP) et l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) ont organisé, le 6 mai 2025, au siège de la Banque de France, une conférence intitulée « Paiements : préserver la confiance dans un monde plus incertain » •



15 mai • Conférence Digital Currency and the Financial System II

La Banque de France a organisé, avec la Banque centrale européenne, Toulouse School of Economics et l'Université Paris-Panthéon-Assas, la deuxième conférence académique sur l'impact des innovations privées et publiques en matière de paiements numériques sur le système monétaire et financier •



5 et 8 décembre • Quatrième édition du symposium annuel du CEPR, Centre de recherche en économie

Le symposium du CEPR (Center for Economic Policy Research) a réuni, à Paris, des économistes de premier plan pour débattre d'IA, de politique monétaire, de déséquilibres mondiaux, de transition climatique et de géopolitique commerciale. Ci-dessus, Philippe Aghion, Prix Nobel d'économie 2025, et Béatrice Weber di Mauro, présidente du CEPR •

LA MONNAIE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

Conférence Jeudi 11 décembre 2025



AGNÈS BÉNASSY-QUÉRÉ

Seconde sous-gouverneure
Banque de France



PHILIPPE ESCANDE

Journaliste et vice-président
Association des Journalistes
Economiques et Financiers (AJEF)



ERIC MONNET

Professeur d'histoire économique
Paris School of Economics (PSE)
et l'École des hautes études en sciences
sociales (EHESS)



11 décembre • La monnaie à l'heure du numérique

Agnès Bénassy-Quéré, Philippe Escande et Éric Monnet ont apporté un éclairage sur les transformations de la monnaie à l'heure du numérique, allant des *stablecoins* à la souveraineté européenne, et abordé les perspectives ouvertes par une future monnaie numérique de banque centrale •

C'EST AUSSI...

JANVIER

30 janvier : Le Conseil des gouverneurs a décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs. Il s'agit de la cinquième baisse depuis juin 2024.

MARS

6 mars : Sixième baisse des taux directeurs de 25 points de base.

AVRIL

17 avril : Septième baisse des taux directeurs de 25 points de base.

JUIN

5 juin : Huitième baisse des taux directeurs de 25 points de base.

20 juin : Signature d'un contrat stratégique pluriannuel avec la banque centrale des Philippines portant sur l'approvisionnement de papier fiduciaire et de billets de banque.

30 juin : Publication des conclusions de l'évaluation de la stratégie de politique monétaire.

JUILLET

Lancement par la Banque centrale européenne d'un concours de graphisme pour les futurs billets en euros.

OCTOBRE

9 octobre : Mise en place du service de vérification du bénéficiaire d'IBAN.

29 octobre : Lancement de la phase d'expérimentation de l'euro numérique.

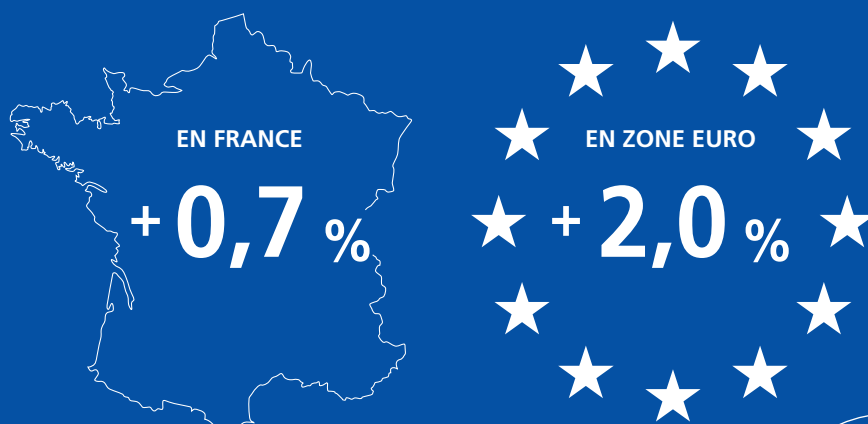
DÉCEMBRE

Franchissement d'une étape importante de la construction de la nouvelle imprimerie de billets de la Banque de France à Vic-le-Comte avec la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment.

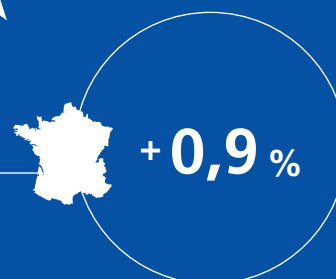
5 décembre : Discours du gouverneur lors du symposium 2025 du CEPR (Center for Economic Policy Research, Centre de recherche en économie), à Paris : « À propos de notre politique monétaire : une bonne position, mais pas une position confortable, ni une position figée ».

LA STRATÉGIE MONÉTAIRE 2025 EN CHIFFRES

INFLATION IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé, en glissement annuel, à fin décembre)



CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ EN FRANCE



**TAUX D'INTÉRÊT MOYEN
DES NOUVEAUX CRÉDITS**
(en France, en décembre 2025)

3,1 %
à l'habitat
des ménages

3,5 %
aux entreprises

– 0,6 point
de pourcentage
par rapport
à janvier 2025

TAUX DIRECTEURS FIN 2025

ZONE EURO
2,00 %

ÉTATS-UNIS
3,65 %

ROYAUME-UNI
3,75 %

INFLATION MAÎTRISÉE MAIS DES DÉFIS PERSISTANTS

L'Eurosystème, auquel appartient la Banque de France, a ramené l'inflation en zone euro à sa cible en 2025 et a ainsi pu continuer à baisser les taux directeurs à quatre reprises. La croissance française a fait preuve de résilience, dans un contexte de grande imprévisibilité. Les efforts pour assurer la souveraineté monétaire européenne sont renforcés.

Retour de l'inflation à sa cible de 2 %

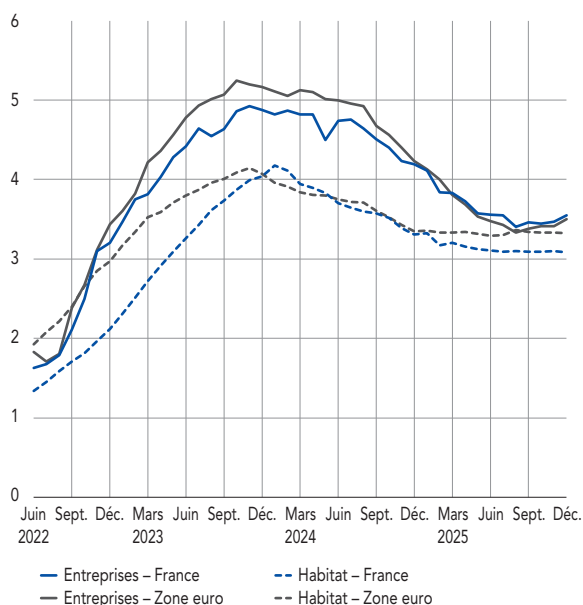
Grâce à une politique monétaire crédible, l'inflation est revenue nettement au-dessous de 2 % en France et proche de 2 % en zone euro, conformément à l'objectif de stabilité des prix de l'Eurosystème. L'inflation totale, à 2,3 % en France en moyenne annuelle en 2024, a baissé à 0,9 % en 2025 en raison du recul marqué des prix de l'énergie.

Cette victoire contre l'inflation a été obtenue sans déclencher de récession et malgré des niveaux d'incertitude exceptionnellement élevés. L'engagement de l'ensemble des banques centrales de l'Eurosystème et la clarté de leur communication ont joué un rôle essentiel.

Cette désinflation a permis de baisser les taux directeurs à quatre reprises en 2025, pour un total de 100 points de base (pb), qui viennent compléter les quatre baisses effectuées au second semestre 2024. Le principal taux directeur est aujourd'hui à 2 %, proche de son niveau neutre, c'est-à-dire qui ne stimule ni ne freine l'économie et permet, en l'absence de chocs, de maintenir l'inflation à sa cible.

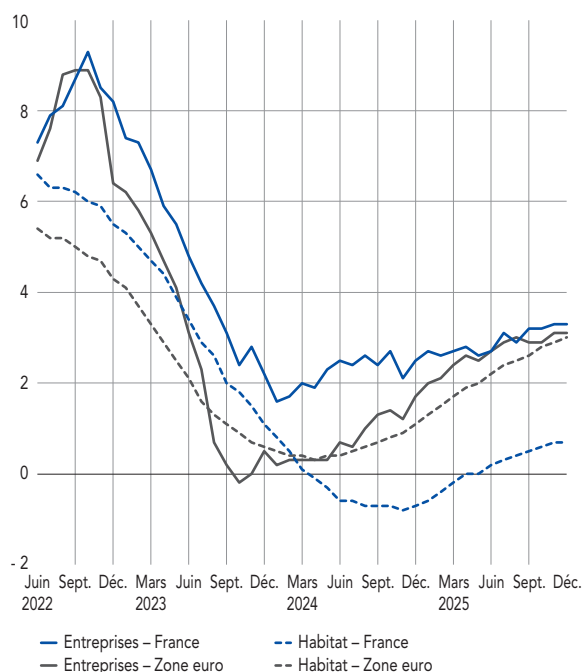
Dans le sillage des baisses de taux, les conditions de financement ont continué à s'assouplir. Le coût des nouveaux crédits accordés aux entreprises, et dans une moindre mesure aux ménages, a diminué en France comme en zone euro. Les prêts à l'habitat restent ainsi en moyenne moins chers en France. Cette baisse des taux d'intérêt a donc incité les acteurs économiques à emprunter. Elle s'est en effet accompagnée d'une augmentation de la croissance des encours de crédits aux entreprises en zone euro, tirée par la France (+ 3,3 % en décembre 2025), et des encours de prêts à l'habitat aux ménages (+ 0,7 % en France).

Taux d'intérêt des nouveaux crédits (en %)



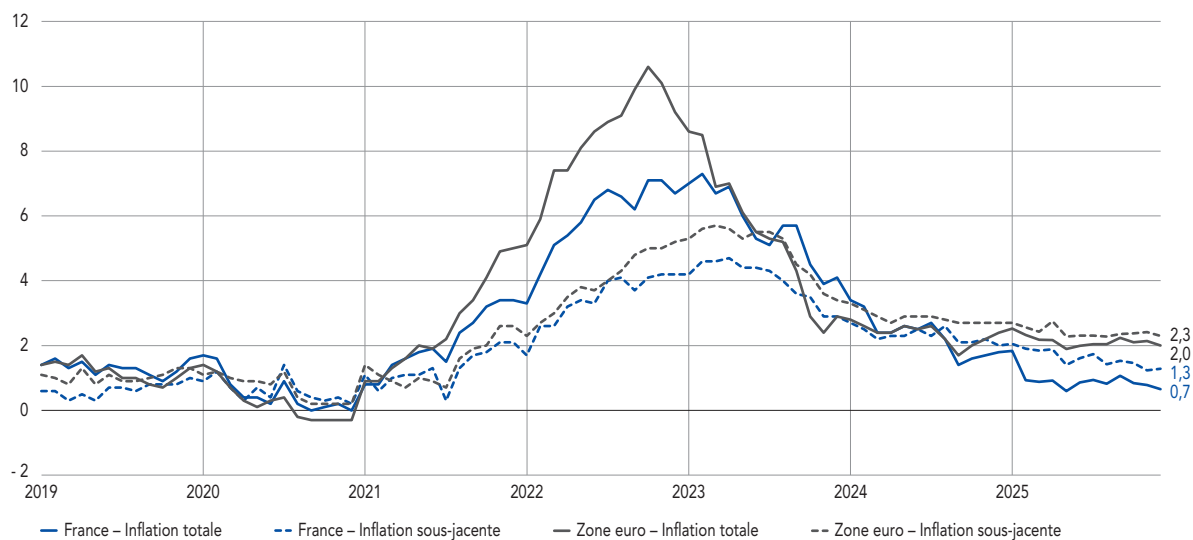
Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

Taux de croissance annuel des encours de crédits (en %)



Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

Inflation totale et inflation hors énergie et alimentation en France et en zone euro (en %, glissement annuel)



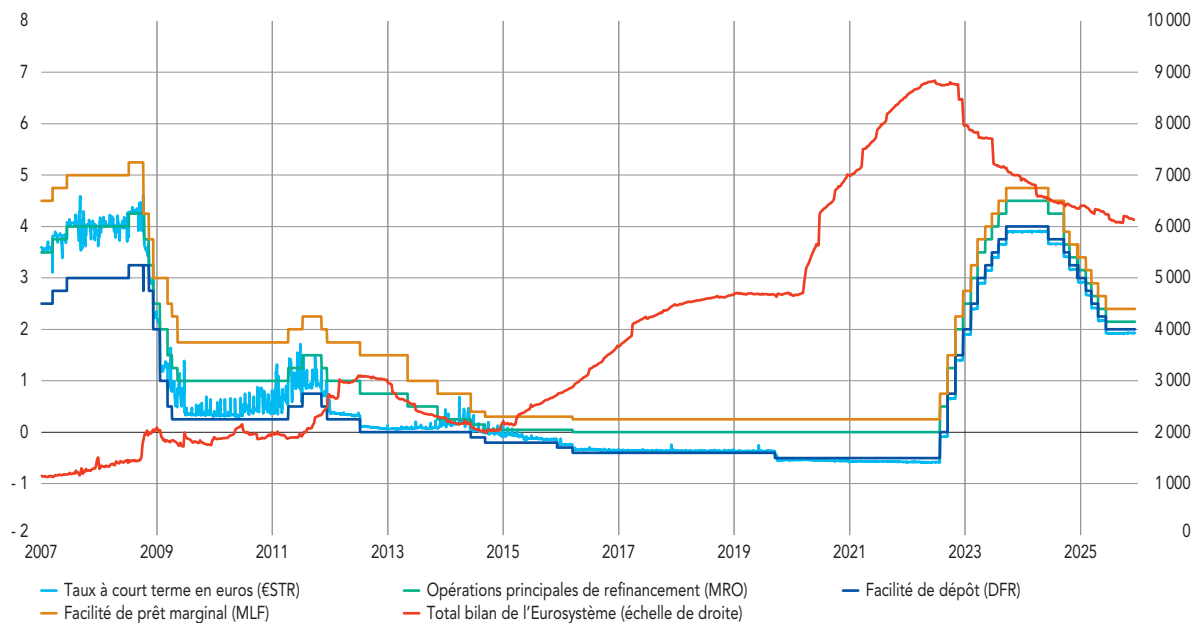
Notes : Inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) et inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation, IPCH core).

Dernier point à décembre 2025.

Sources : Insee, Commission européenne (Eurostat); calculs Banque de France.

Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème

(échelle de gauche : taux en % ; échelle de droite : total du bilan en milliards d'euros)



Notes : Dernier point au 23 février 2026.

€STR, Euro short-term rate; MLF, marginal lending facility; MRO, main refinancing operations; DFR, deposit facility rate.

Source : Banque centrale européenne.

Une croissance résiliente, malgré un environnement international et national très imprévisible

L'environnement international a été particulièrement volatil et imprévisible en 2025. Les droits de douane et l'incertitude qui leur était associée ont engendré de fortes fluctuations de l'activité économique au premier semestre. La conclusion de l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union européenne en juillet – avec des droits de douane plus élevés sur les exportations de la zone euro vers les États-Unis – a permis de réduire cette incertitude. Dans ce contexte, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB français a été négative en 2025 sur l'ensemble de l'année, mais a rebondi au cours du second semestre.

Le PIB progresserait à un rythme de 0,9 % en 2025, après 1,1 % en 2024. Selon nos projections de décembre, il poursuivrait une croissance modérée à 1,0 % en 2026 et 2027, portée par la consommation des ménages et l'investissement privé. La consommation des ménages est restée atone en 2025, notamment en raison des incertitudes politiques et budgétaires qui ont incité les ménages à épargner. En 2026 cependant, les gains de pouvoir d'achat du salaire soutiendraient la consommation, tout comme la reprise de l'emploi à partir de 2027. Les aléas qui entourent cette projection centrale (établie en décembre 2025) sont particulièrement importants depuis le déclenchement du conflit en Iran, en raison de la forte incertitude quant à son évolution et à son issue. Ils sont globalement baissiers pour la croissance. Concernant l'inflation, les risques sont orientés à la hausse, avec une grande volatilité des prix des matières premières et la possible fragmentation des chaînes de valeur.

Continuer d'adapter les moyens de paiement aux usages de nos concitoyens

L'adoption toujours croissante de moyens de paiement innovants, comme le virement instantané (10 % des virements émis) ou le paiement par mobile (15 % des paiements par carte au point de vente), a continué à porter le développement de l'usage des moyens de paiement scripturaux.

L'usage des espèces à des fins de paiement a continué de reculer. Cette tendance a nécessité la reconfiguration du maillage des caisses de la Banque de France, désormais stabilisé pour la décennie à venir autour d'une caisse par région. Les espèces conserveront néanmoins un rôle important dans la gamme nationale des moyens de paiement et demeureront incontournables. C'est pourquoi la Banque de France investit dans la compétitivité de ses outils de production. Les travaux de construction de la nouvelle imprimerie fiduciaire à Vic-le-Comte ont ainsi franchi une étape importante avec la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment, tout comme le projet de nouvelle gamme de billets en euros avec le lancement du concours de graphisme.

Les actions de la Banque de France et de l'ensemble des parties prenantes, regroupées au sein de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) et du Comité national des moyens de paiement (CNMP), se sont poursuivies avec détermination et se sont orientées en particulier vers la prévention de la fraude par manipulation et la sensibilisation des utilisateurs. Ces efforts collectifs ont permis de stabiliser les montants des fraudes aux moyens de paiement à un niveau historiquement bas.

FOCUS

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE POLITIQUE MONÉTAIRE

En juin 2025, le Conseil des gouverneurs a annoncé les résultats de son évaluation de la stratégie actualisée de politique monétaire, à laquelle a contribué la Banque de France. Le Conseil s'était engagé, lors de la précédente évaluation de 2020-2021, à réexaminer régulièrement le cadre stratégique afin que la stratégie monétaire continue de servir les objectifs de la Banque centrale européenne (BCE).

La stratégie monétaire vise à permettre de réagir efficacement aux changements majeurs de l'environnement de l'inflation.

Les transformations structurelles, comme la fragmentation géopolitique, l'intelligence artificielle, l'évolution démographique ou les risques environnementaux, laissent penser que l'inflation sera incertaine et plus volatile. Les écarts à l'objectif cible de 2 % sur le moyen terme seraient également plus persistants. Pour préserver l'aspect symétrique de l'objectif d'inflation, l'évaluation souligne que des mesures de politique monétaire adéquatement

fortes ou persistantes sont importantes en réponse à des écarts substantiels et durables de l'inflation, à la hausse ou à la baisse. L'ensemble des instruments de politique monétaire dont dispose le Conseil des gouverneurs resteront dans sa panoplie. Leur choix, l'élaboration et la mise en œuvre seront suffisamment flexibles pour répondre avec agilité aux évolutions de l'inflation et soumis à un examen de proportionnalité (incluant une évaluation de leurs effets secondaires éventuels au regard des bénéfices attendus pour la stabilité des prix).

Le Conseil des gouverneurs a également précisé que, dans ses décisions de politique monétaire, il tient compte non seulement de la trajectoire la plus probable de l'inflation et de l'économie, mais également des incertitudes qui l'entourent. Pour cela, il s'appuie notamment sur des analyses de scénarios et de sensibilité. Le Conseil des gouverneurs devrait conduire la prochaine évaluation de la stratégie en 2030. ●

L'EURO NUMÉRIQUE : UN PROJET CLÉ POUR LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE DES PAIEMENTS

Le 29 octobre 2025, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'ouvrir une nouvelle phase du projet d'euro numérique. Celui-ci, porté par l'Eurosystème, vise à répondre aux défis liés à la numérisation des paiements :

- une dépendance accrue vis-à-vis d'acteurs non européens comme Visa ou Mastercard, qui représentaient 69 % des paiements par carte en zone euro en 2024 ;
- une fragmentation des solutions de paiement européennes, comme les réseaux de carte nationaux (par exemple, Groupement des cartes bancaires en France) ou des solutions de portefeuille numérique (par exemple Wero) souvent limités à un seul ou quelques pays ;
- un recul de l'usage de la monnaie centrale – dont les espèces constituent la seule forme accessible au grand public – pourtant essentielle à la stabilité du système monétaire.

L'euro numérique a pour objet de maintenir, au sein de la gamme des paiements paneuropéens, la disponibilité d'un moyen de paiement en monnaie de banque centrale sous la forme d'un « billet numérique ». Il devrait ainsi permettre d'accompagner le

développement de la numérisation des paiements en préservant la liberté de choix de chacun et en synergie avec les solutions de paiement européennes privées, dans une logique commune de renforcement de la souveraineté européenne. Il s'appuierait sur une infrastructure exclusivement européenne, développée par une alliance de six banques centrales de l'Eurosystème, dont la Banque de France. Ses caractéristiques le rendraient similaire à un « billet numérique », accepté partout en zone euro et gratuit pour les citoyens. Une fonctionnalité de paiement « hors ligne » permettrait de réaliser des paiements même en absence de réseau et assurerait un haut niveau de confidentialité, comparable à celui des espèces.

La décision d'émission de l'euro numérique n'a pas encore été prise, et ne pourra intervenir que lorsque les Conseil et Parlement européen auront finalisé le cadre juridique. Si ce cadre est adopté en 2026, des expérimentations pourraient être lancées à partir de mi-2027, en vue d'un lancement progressif de l'euro numérique à partir de 2029. ●

FOCUS

LA BANQUE DE FRANCE EST PIONNIÈRE SUR LA MONNAIE NUMÉRIQUE INTERBANCAIRE

Dans le cadre de son action stratégique « Finance tokenisée », la Banque de France innove afin de répondre aux défis soulevés par la tokenisation ¹ de la finance, l'essor des technologies de registre distribué (DLT, *distributed ledger technology*) et l'émergence de nouveaux actifs privés utilisant cette technologie. Le maintien du rôle d'ancrage de la monnaie de banque centrale, garant du bon fonctionnement du système financier, constitue la priorité qui guide la stratégie de la Banque de France à l'ère de la tokenisation.

Ainsi, la Banque de France mène depuis 2020 un programme d'expérimentations sur la monnaie numérique de banque centrale (MNBC) interbancaire. Celui-ci a permis de développer une solution technologique innovante fondée sur la DLT et qui est l'une des trois solutions retenues par l'Eurosystème dans les travaux exploratoires conduits en 2024 à l'échelle de la zone euro. Dans ce cadre, 64 acteurs publics et privés ont participé à plus de 50 expérimentations.

Les travaux de l'Eurosystème et de la Banque de France sur le règlement en monnaie centrale des transactions sur DLT se sont poursuivis en 2025 pour fournir rapidement aux marchés financiers une MNBC pour les transactions interbancaires ².

À court terme, le projet Pontes mettra à disposition des acteurs financiers une première version de la MNBC interbancaire, d'ici à fin 2026. En relation avec ce projet, la Banque de France et Euroclear ont également lancé le projet Pythagore ³ qui vise à tokeniser les titres de créance européens négociables (NEU CP, *negotiable European commercial paper*) et à moderniser ce marché de la dette d'entreprises à court terme.

À moyen terme, le projet Appia, qui poursuit les analyses sur le potentiel de la DLT, concevra une nouvelle génération d'infrastructures européennes adaptées au développement de la finance tokenisée. La Banque de France travaille à ces infrastructures qui pourraient s'appuyer sur un registre partagé européen (*European shared ledger*), plateforme unique intégrant la MNBC interbancaire, la monnaie de banque commerciale tokenisée et les instruments financiers tokenisés. ●

1 Émission d'actif financier, d'actif réel ou de dépôt bancaire sous forme de jeton numérique.

2 Banque de France (2025), « La BCE adopte une feuille de route concernant le règlement fondé sur la technologie des registres distribués

avec une approche en deux volets », communiqué de presse, 1^{er} juillet.

3 Banque de France (2025), « À Paris, la Banque de France et Euroclear vont tokeniser la dette à court terme », communiqué de presse, 10 octobre.



2

STABILITÉ FINANCIÈRE

NOS MISSIONS 28

2025 EN IMAGES 29

2025 EN CHIFFRES 34

**UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS
RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE
IMPRÉVISIBLE** 35

- 1 - Le système financier français demeure résilient
- 2 - La Banque de France et l'ACPR agissent face à l'émergence de nouveaux risques
- 3 - L'ACPR veille sur les pratiques commerciales et lutte contre le blanchiment

FOCUS 38





NOS MISSIONS

→ VEILLER À LA SOLIDITÉ ET À L'INTÉGRITÉ DES ACTEURS DU SECTEUR FINANCIER

- supervision prudentielle des banques et des assurances
- supervision des bonnes pratiques commerciales et protection des intérêts de la clientèle
- lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

→ ANTICIPER ET PRÉVENIR LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT DU SYSTÈME FINANCIER

- évaluation des nouveaux risques
- prévention des risques systémiques
- contribution à l'évolution de la réglementation

→ ASSURER LA SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ ET DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

- surveillance des infrastructures de marché et des infrastructures de paiement
- gestion des systèmes d'importance systémique

Roundtable 1 – Financial markets: a change in paradigm?



Tim ARMBRUSTER,
Group Treasurer, KfW



Marie BRIERE,
Head of Investor Research Center,
Amundi Institute



Stéphane BOUJNAH,
CEO, Euronext



Adam FARKAS,
CEO, AFME



Emmanuelle ASSOUAN,
Director General of
Financial Stability and Operations,
Banque de France



2025 EN IMAGES

28 janvier • Conférence sur les marchés financiers, leur vitesse et les mutations technologiques

Ouverte par le gouverneur François Villeroy de Galhau, cette conférence a mis en lumière les profondes transformations à l'œuvre dans le secteur financier : accélération des cycles de règlement, essor de la tokenisation, impact croissant de l'intelligence artificielle et refonte des infrastructures de paiement et de post-marché •



9 octobre • Forum Fintech 2025

La sixième édition du Forum Fintech de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a réuni 900 participants autour des enjeux technologiques et réglementaires, dont l'informatique quantique, la souveraineté numérique et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme •



25 novembre • 15 ans de l'ACPR : supervision, résilience et transitions du secteur financier

À l'occasion de ses 15 ans d'existence, l'ACPR a tenu une conférence à la Maison de la Chimie, à Paris, sur le thème de la résilience du secteur financier. Elle a notamment proposé cinq tables rondes relatives aux risques et à leur évolution, à la résolution de crise, à la transition numérique, au climat et à l'environnement •

10 YEARS

PARIS AGREEMENT & GREEN FINANCE RESEARCH ADVANCES

IN PARIS AND ONLINE

December 16th & 17th, 2025

ilb Institut
Louis
Bachelier

Organised by:

PARC ilb
Paris Agreement Research Commons

BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

ACCORD DE
NATIONS
UNITIES
COP21
10
PARIS



16 -17 décembre • Conférence Green Finance Research Advances 2025

La Banque de France a accueilli la dixième édition de la conférence Green Finance Research Advances, consacrée aux enjeux de la finance verte – crédibilité des flux face aux objectifs climatiques, risques de transition, données et modélisation climatique – et comprenant aussi une journée de présentation de travaux académiques •

C'EST AUSSI...

JANVIER

17 janvier : Entrée en application du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (DORA, *Digital Operational Resilience Act*).

23 janvier : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a sensibilisé le marché aux risques de durabilité sous le régime Solvabilité II.

FÉVRIER

12 février : Le Groupe de Place Robustesse (GPR) fête ses 20 ans (2005-2025) et publie un rapport intitulé « Mieux se préparer aux crises et renforcer la résilience opérationnelle de Place ».

AVRIL

7 avril : L'ACPR dresse un bilan de l'intégration des risques de durabilité dans la gouvernance des organismes d'assurance et de réassurance et identifie les bonnes pratiques.

MAI

27 mai : Publication par l'ACPR de son *Rapport annuel 2024*.

JUIN

24 juin : Publication par la Banque de France du *Rapport sur la stabilité financière* (RSF) ; second rapport en décembre.

JUILLET

14 juillet : Évaluation du secteur financier français par le Fonds monétaire international (FMI).

AOÛT

1^{er} août : Résultats de l'édition 2025 des tests de résistance du système bancaire européen menés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la Banque centrale européenne (BCE).

OCTOBRE

2 octobre : La Banque de France, l'ACPR et l'Autorité des marchés financiers (AMF) lancent un premier exercice de test de résistance couvrant l'ensemble du système financier.

LA STABILITÉ FINANCIÈRE 2025 EN CHIFFRES

MISSIONS DE CONTRÔLE

146

sur place des assurances
et des banques
(hors MSU, Mécanisme de
surveillance unique), et de
leurs pratiques commerciales

36

pour le compte
de la BCE
(cadre du MSU)

RATIO DE SOLVABILITÉ

(Common Equity Tier 1)
des six principaux groupes
bancaires français

15,7 %

(contre 15,6 %
à fin 2024)

TAUX DE COUVERTURE MOYEN DU RATIO DE SOLVABILITÉ

des entreprises
d'assurance supervisées

250 %

(contre 239 %
à fin 2024)

PART DU BILAN

(en zone euro)

BANQUES FR.

35,1 %

ASSURANCES FR.

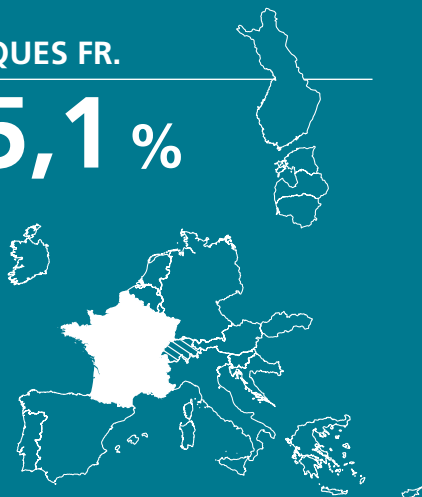
33,5 %

au T3 2025

Part des institutions
financières non bancaires fr.
dans les actifs financiers fr.

31,6 %

à fin 2024



UN SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE IMPRÉVISIBLE

La Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) veillent à la stabilité du système financier français. Les actions menées contribuent à sa résilience et à son adaptation aux transitions numérique et climatique dans un contexte macroéconomique et financier imprévisible.

Le système financier français demeure résilient

La Banque de France, au titre de sa mission de stabilité financière, évalue les risques et les vulnérabilités présents dans le système financier français. Dans un environnement international imprévisible, celui-ci est confronté à un risque accru de choc externe, tandis que les incertitudes qui entourent la trajectoire budgétaire du pays ravivent le risque de choc interne. Le Fonds monétaire international (FMI) conclut dans son évaluation du système financier français¹ qu'en dépit d'une incertitude élevée, les risques pour la stabilité financière restent contenus en France. Les banques et les assurances se trouvent dans une position financière solide et démontrent une bonne capacité d'absorption des chocs, à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contribue par sa supervision exigeante et proactive. Au-delà, la Banque de France et l'ACPR collaborent avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre d'un premier exercice de place consacré à l'évaluation des interconnexions entre banques et institutions financières non bancaires (IFNB – NBFI en anglais) – cf. *focus infra*.

Les mesures macroprudentielles adoptées par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) soutiennent la capacité du système financier français à faire face aux vulnérabilités identifiées. En 2025, le HCSF, sur proposition du gouverneur, a maintenu le coussin de réserve de protection du crédit à 1 % et les mesures qui encadrent les dispositions relatives à l'octroi de crédits immobiliers. La Banque de France soutient la démarche de simplification du cadre prudentiel bancaire, tout en préservant le niveau de résilience élevé du système financier. Dans cet esprit, face au recul de la concentration des expositions des grandes entreprises très endettées auprès des principaux établissements de crédit français, le gouverneur a proposé au HCSF, en juin 2025, d'abroger le coussin pour risque systémique sectoriel.

La Banque de France et l'ACPR agissent face à l'émergence de nouveaux risques

La Banque de France et l'ACPR œuvrent à une meilleure prise en compte par les acteurs financiers des risques liés au changement climatique, à la dégradation de la nature et à la numérisation de la finance.

Elles sont pleinement engagées dans les travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS²) : elles font partie des membres fondateurs du réseau et la Banque de France en assure le secrétariat. En novembre 2025, l'ACPR a présenté, avec l'AMF, une démarche conjointe pour accompagner les professionnels dans la prise en compte des préférences des clients pour la durabilité. Cette approche de supervision pragmatique vise à faciliter l'application des exigences réglementaires en matière de finance durable, tout en maintenant un haut niveau de protection de la clientèle.

La numérisation grandissante de l'économie et du système financier fait peser des risques pour la stabilité financière et la souveraineté monétaire. L'essor des *stablecoins* accompagne celui de la tokenisation³, tandis que le recours à l'intelligence artificielle se généralise. Face à ces enjeux de stabilité et de souveraineté, la Banque de France contribue à l'émergence d'une monnaie numérique de banque centrale. S'agissant du risque cyber, elle a notamment coordonné un exercice de place qui simulait des cyberattaques génératrices de perturbations massives des paiements par carte et mobile (cf. *focus infra*). L'ACPR applique depuis janvier 2025 le règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA, *Digital Operational Resilience Act*).

3

L'ACPR veille sur les pratiques commerciales et lutte contre le blanchiment

En 2025, les travaux de l'ACPR en matière de protection de la clientèle ont porté en priorité sur les produits et les modèles de distribution ne prenant pas suffisamment en compte les intérêts des clients. Il s'agit des offres groupées de services, des assurances vendues à l'occasion de l'ouverture d'un compte bancaire ou de la souscription d'un crédit immobilier ou à la consommation, des assurances couvrant les factures d'énergie ou destinées au versement d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation, de la commercialisation de contrats d'assurance santé et prévoyance par des sociétés recourant à des plateformes hors Espace économique européen (EEE), des parcours 100 % digitaux en assurance-vie et santé animale. L'ACPR contrôle au même titre la gestion de l'inactivité des comptes bancaires, coffres et contrats d'assurance-vie. Elle s'est par ailleurs intéressée à l'indemnisation en assurance dommages (auto et habitation) et aux offres bancaires pour les majeurs protégés. En matière de veille publicitaire, l'ACPR a noué un partenariat avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) et a examiné attentivement les publicités relatives aux assurances voyage et aux accidents de la vie.

1 FSAP, *financial sector assessment program*.

2 *Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System*.

3 *Stablecoin* : actif numérique adossé à une réserve d'actifs (devises, titres de dette) ; tokenisation : émission d'actif financier, d'actif réel ou de dépôt bancaire sous forme de jeton numérique.

LA BANQUE DE FRANCE TESTE LA RÉSILIENCE DU SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS

La Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont lancé conjointement un premier exercice de test de résistance couvrant l'ensemble du système financier – *system-wide stress-test*¹ incluant banques, assurances et fonds. Ce test vise à mieux comprendre les facteurs de transmission et d'amplification d'un choc de marché sévère au travers des interconnexions entre banques et institutions financières non bancaires (IFNB – NBFi en anglais) et à évaluer la résilience du système financier dans ce contexte. L'exercice permettra d'affiner l'analyse des vulnérabilités systémiques, des mécanismes de contagion et des boucles d'amplification.

L'exercice se déroule en deux tours. Lors du premier tour, les participants évaluent l'impact du scénario initial sur leurs portefeuilles et définissent les décisions de gestion pour y faire face. Le second tour vise à réconcilier les décisions prises individuellement par les acteurs et à évaluer les éventuels effets d'amplification à l'échelle du système financier.

Le but de l'exercice est exploratoire. En particulier, contrairement aux exercices de *stress test* traditionnels, les conclusions de celui-ci n'impliqueront pas de retombées en matière prudentielle ou de supervision des institutions participantes. La Banque de France, l'ACPR et l'AMF publieront un rapport de synthèse conjoint sur les enseignements tirés.

Par ailleurs, l'ACPR contribue aux tests de résistance conduits par l'Autorité bancaire européenne (ABE)² et la Banque centrale européenne (BCE)³. Les résultats de l'édition 2025 confirment la résilience du système bancaire français et européen face à un scénario particulièrement sévère.

L'objectif de ces tests consiste à évaluer sur trois ans la capacité de résistance des grands groupes bancaires européens devant des chocs macroéconomiques et financiers très défavorables, afin de s'assurer qu'ils disposent d'un niveau suffisant de fonds propres. Ainsi, ils permettent en particulier de définir pour chaque banque le niveau adapté de recommandations (dites de pilier 2 – P2G, *pillar 2 guidance*) en vue de garantir sa solvabilité en situation de stress.

Le scénario simulé prévoyait une dégradation marquée de l'environnement macrofinancier mondial, alimentée par la résurgence des tensions géopolitiques, une fragmentation accrue des échanges commerciaux, en lien notamment avec une hausse des droits de douane ainsi que des chocs d'approvisionnement persistants. L'exercice mené par l'ABE impliquait huit groupes bancaires français: BNP Paribas, Bank of America Securities Europe, groupe BPCE, groupe Crédit Agricole, groupe Crédit Mutuel, La Banque Postale, HSBC Continental Europe et Société Générale. Au niveau agrégé, le ratio de fonds propres ou ratio de solvabilité bancaire CET1⁴ (*Common Equity Tier 1*) passerait de 15,6% à 10,5%, soit une diminution de 515 points de base. Le test complémentaire conduit par la BCE intégrait trois établissements français en plus : Bpifrance, RCI Banque et Sfil.

Enfin, le Groupe de Place Robustesse (GPR) a fêté ses 20 ans en 2025. Créé à l'initiative de la Banque de France dans le cadre de sa mission de stabilité financière, le GPR réunit les principaux acteurs de la place financière de Paris ainsi que les pouvoirs publics. Il vise, par des actions de coordination et de partage d'informations, à éviter qu'une crise opérationnelle majeure ne bloque durablement le fonctionnement du système financier. En 2025, le GPR a notamment coordonné des exercices qui simulaient un contexte de crise importante de la Seine et de la Marne en Île-de-France ou de cyberattaques avec perturbations massives des paiements par carte et mobile. ●

1 Banque de France (2025), « La Banque de France, l'ACPR et l'AMF lancent un premier exercice de test de résistance sur les interconnexions au sein du système financier », communiqué de presse, 2 octobre.

2 ABE (2025), « The EBA publishes the results of its 2025 EU-wide stress test », communiqué de presse (et rapport), 1^{er} août.

3 BCE (2025), « Le test de résistance montre que le secteur bancaire de la zone euro est capable de résister à un grave ralentissement économique », communiqué de presse (et rapport), 1^{er} août.

4 Rapport entre les fonds propres et les actifs pondérés en fonction des risques.





3

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

NOS MISSIONS 42

2025 EN IMAGES 43

2025 EN CHIFFRES 48

**LA BANQUE DE FRANCE,
UNE INSTITUTION PUBLIQUE
AU SERVICE DE TOUS LES CITOYENS** 49

- 1 - Un accompagnement renforcé des entreprises, avec plus de simplicité et d'outils personnalisés
- 2 - Pour les particuliers, des services plus accessibles et des processus simplifiés
- 3 - EDUCFI : agir pour une éducation financière accessible à tous
- 4 - La Banque de France, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

FOCUS 54





NOS MISSIONS

→ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES, LES ORIENTER ET MESURER LEUR RISQUE DE CRÉDIT :

- cotation des entreprises
- accompagnement des TPE et des PME
- médiation du crédit

→ ÊTRE MOBILISÉS AU SERVICE DES PARTICULIERS, NOTAMMENT DES PLUS FRAGILES :

- aide aux situations de surendettement, droit au compte
- tenue des fichiers, contrôle des frais bancaires

→ FAVORISER LA COMPRÉHENSION DE L'ÉCONOMIE ET UNE MEILLEURE GESTION DES FINANCES PERSONNELLES :

- mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière, dont la Banque de France est l'opérateur
- grandes actions et partenariats, en particulier avec le ministère de l'Éducation nationale

→ FOURNIR DES SERVICES FINANCIERS POUR L'ÉTAT :

- tenue du compte du Trésor
- gestion des adjudications de titres émis par l'État



2025 EN IMAGES

17-23 mars • Édition 2025 de la Semaine de l'éducation financière

La Banque de France, l'IEDOM-IEOM, Citéco et les partenaires EDUCFI ont organisé partout en France des ateliers sur la gestion financière. L'édition 2025 avait pour objectif de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux risques des arnaques financières, notamment sur les réseaux sociaux •



31 mars • OIB : une décennie au service de l'inclusion bancaire

L'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) a célébré dix ans d'actions collectives et d'avancées au bénéfice de l'inclusion financière. Présidé par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, l'événement a réuni Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes, ainsi que de nombreux acteurs du secteur bancaire, des associations et des pouvoirs publics •



**30 septembre • Mobilisation contre l'illettrisme
avec l'Agence nationale de lutte contre
l'illettrisme et les partenaires EDUCFI**

Dans le cadre des Journées nationales d'action contre l'illettrisme 2025, la Banque de France et l'ANLCI ont coorganisé une rencontre consacrée à cette thématique, réunissant les partenaires EDUCFI pour échanger sur les enjeux, partager les bonnes pratiques et présenter un nouvel outil pédagogique •



**6 octobre • Rencontre nationale
des conseillers consultatifs : perspectives
pour renforcer la résilience économique**

La Rencontre nationale des conseillers consultatifs de la Banque de France a réuni plus de 160 dirigeants venus de 95 départements pour échanger sur le thème « Quelle mobilisation générale dans un monde incertain et fragmenté pour une économie française et européenne plus forte ? » •

C'EST AUSSI...

JANVIER

Début janvier : Renforcement progressif de la prise en compte des risques climatiques (physiques et de transition) dans la cotation grâce à l'intégration de la tarification carbone et de l'assurabilité des entreprises.

14 janvier : Signature d'une convention entre la Banque de France et l'administration pénitentiaire sur l'éducation financière.

MARS

17 au 23 mars : Semaine de l'éducation financière.

31 mars : Les dix ans de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

AVRIL

23 avril : Remise du rapport du médiateur national du crédit et du médiateur des entreprises à la ministre des Petites et Moyennes Entreprises, sur la détection et la prévention des entreprises en difficulté.

JUIN

16 juin : Cinquième édition du Printemps des *start-up*.

27 juin : Publication du rapport annuel 2024 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

JUILLET

10 juillet : Publication du rapport annuel 2024 de l'Observatoire des délais de paiement.

OCTOBRE

23 octobre : Publication du rapport annuel de l'Observatoire du financement des entreprises : *La situation des entreprises : un financement assuré mais une vigilance nécessaire face à des incertitudes renforcées qui justifient une évolution de l'accompagnement.*

NOVEMBRE

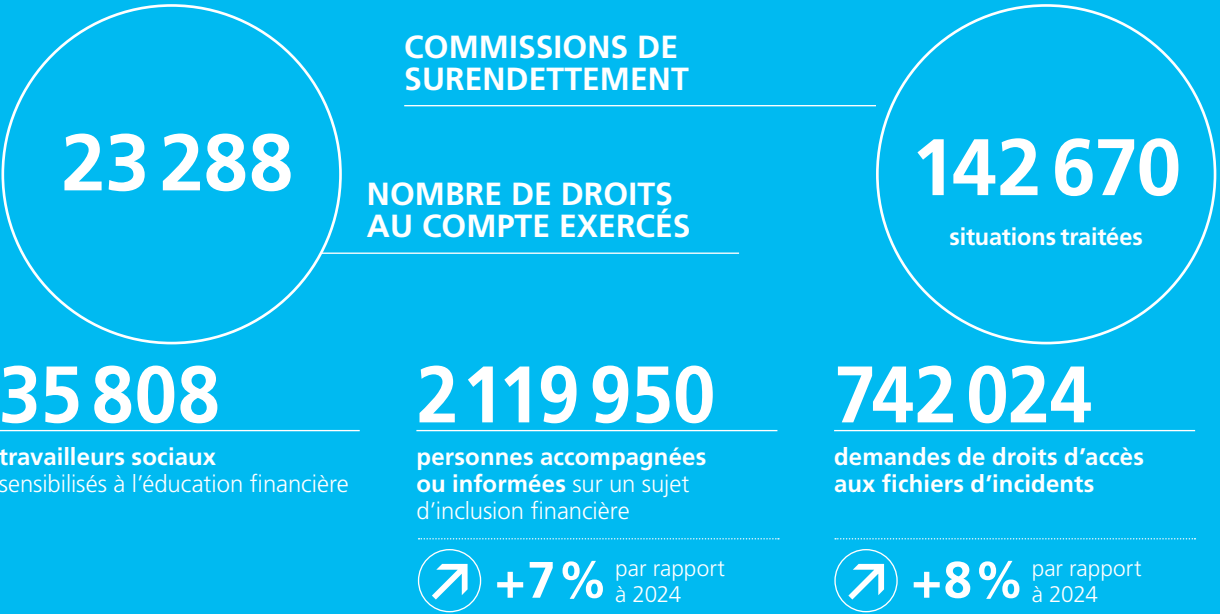
20 novembre : Convention annuelle des TPE-PME.

DÉCEMBRE

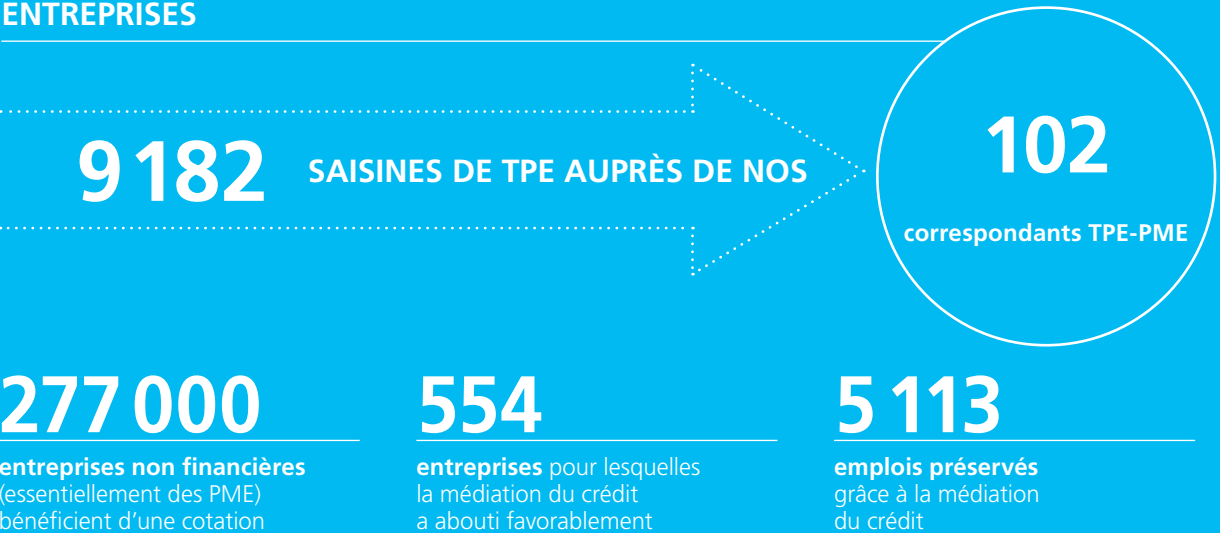
Décembre : Mise en ligne de l'outil de diagnostic pour l'adaptation au changement climatique (ODACC).

LES SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ 2025 EN CHIFFRES

PARTICULIERS



ENTREPRISES



LA BANQUE DE FRANCE, UNE INSTITUTION PUBLIQUE AU SERVICE DE TOUS LES CITOYENS

Présente sur l'ensemble du territoire national grâce à un réseau de 95 succursales départementales et 10 antennes économiques, la Banque de France enrichit en continu son offre de services à destination des entreprises comme des particuliers. Ce service public de qualité, personnalisé, est accessible à tous, quelle que soit sa situation. Les nouveaux outils mis en place permettent de répondre avec efficacité aux défis actuels de notre économie et de notre société.

Un accompagnement renforcé des entreprises, avec plus de simplicité et d'outils personnalisés

En 2025, la Banque a coté près de 277 000 entreprises et réalisé environ 48 000 entretiens de cotation. Plus de 11 000 entreprises ont répondu à un questionnaire, en ligne sur leur Espace dirigeant disponible depuis le site internet de la Banque, qui permet d'analyser au mieux leur situation.

La cotation des entreprises intègre pour la première fois en 2025 la prise en compte des risques climatiques. Ainsi, pour les principales entreprises concernées, le risque de transition et les risques physiques encourus sont désormais analysés dans le cadre de leur évaluation financière.

La Banque de France met à disposition des dirigeants d'entreprise des services gratuits pensés pour les accompagner et faciliter leur quotidien. Depuis l'ouverture, en mars 2024, de l'Espace dirigeant en ligne, plus de 60 000 chefs d'entreprise y accèdent régulièrement pour consulter leur cotation, obtenir un diagnostic financier synthétique, comparer leurs performances à celles de leur secteur ou encore échanger par l'intermédiaire d'une messagerie sécurisée. Le taux de satisfaction atteint 94 %.

En 2025, cet espace s'est enrichi de nouveaux contenus : enquêtes de conjoncture nationale et régionale, données sur les taux de crédits appliqués par les banques et indicateurs relatifs aux risques climatiques auxquels les entreprises sont exposées.

Par ailleurs, plus de 9 000 dirigeants de très petites entreprises (TPE) rencontrant une difficulté financière ont fait appel aux correspondants départementaux spécialisés sur les problématiques de financement. Après diagnostic, ces experts orientent chaque dirigeant vers l'interlocuteur le plus adapté. Plus de 76 % des dirigeants recommandent ce dispositif.

Le réseau régional des correspondants *start-up* a également soutenu plus de 300 entrepreneurs dans leur recherche de financement, avec un niveau de satisfaction de 84 %.

En 2025, la médiation du crédit a été saisie de 1 034 demandes éligibles issues majoritairement (85 %) de TPE ou des secteurs des services (52 %) et du commerce (23 %).

Ces demandes, en baisse depuis 2022, résultent principalement de difficultés liées à des financements précédemment octroyés, notamment de la rupture de lignes de crédit existantes ou de refus de réaménagement de dettes bancaires, dont un nombre limité (215) de prêts garantis par l'État (PGE).

L'intervention des médiateurs départementaux a abouti favorablement dans 64 % des cas, ce qui a permis de conforter 554 entreprises et 5 113 emplois dans les territoires et confirme l'efficacité d'une mobilisation précoce de ce dispositif.

Limiter le réchauffement climatique et s'y adapter sont devenus des impératifs pour l'économie et les entreprises. La Banque de France propose aux entreprises des indicateurs qui permettent d'évaluer la maturité de leur stratégie face aux enjeux climatiques et à leur trajectoire de décarbonation¹.

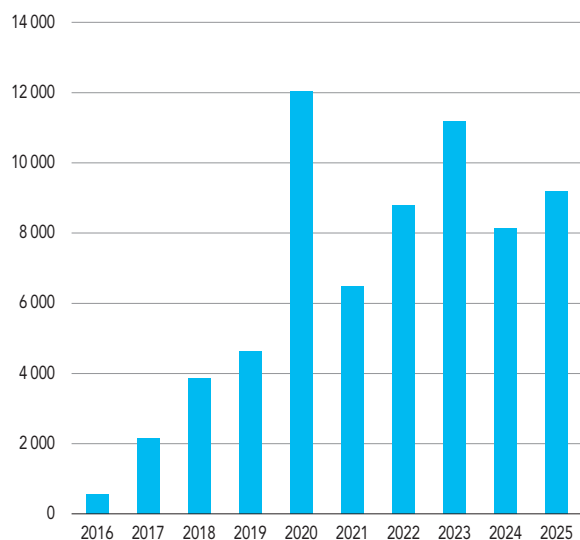
Ces indicateurs concernent les dimensions du changement climatique :

- la transition, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation qui mesure le degré d'exposition de l'entreprise aux risques physiques.

En particulier, l'indicateur de transition évalue le degré d'alignement de la trajectoire d'émissions de l'entreprise avec l'accord de Paris. Il constitue un indicateur de référence potentiel pour le financement de la transition.

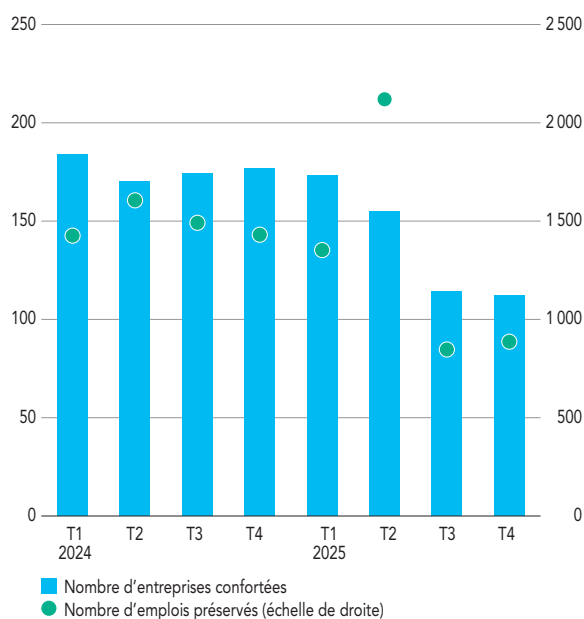
En complément de l'indicateur portant sur la maturité de la stratégie de transition de l'entreprise, l'indicateur climat a quant à lui été déployé en 2025 sur deux nouveaux secteurs (ciment et construction de bâtiments) en plus des trois secteurs introduits en 2024 (production d'électricité, transports et foncières). Toujours sur une base volontaire, il vise à s'étendre à une dizaine de secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effets de serre représentant environ 20 000 entreprises, d'ici fin 2027.

Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants (en unités)



Source : Banque de France.

Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit (en unités)



Note : France métropolitaine et Outre-mer.

Source : Banque de France.

L'attribution de plus de 1 000 indicateurs climat en 2025 a permis de constater que :

- la stratégie des entreprises évaluées est en moyenne plus mature en matière de transition que d'adaptation ;
- les entreprises de petite taille – affichant un taux de réponse plus faible – sont en moyenne plus avancées dans la transition que les entreprises de taille plus importante.

En 2025, l'Espace dirigeant sur le site de la Banque de France offre la possibilité de collecter des informations pour l'indicateur climat. Sur cette même interface, la Banque de France met à disposition des entreprises, l'outil de diagnostic pour l'adaptation au changement climatique (ODACC) qui présente une cartographie gratuite de leur exposition aux aléas climatiques.

2

Pour les particuliers, des services plus accessibles et des processus simplifiés

Dans le cadre de ses missions en faveur des particuliers, la Banque de France a poursuivi et amplifié ses actions pour renforcer son accessibilité, fluidifier ses procédures et gagner en efficacité.

En matière de surendettement², le dépôt des dossiers en ligne a été étendu aux codéposants afin de simplifier les démarches des couples, qui représentent près de 16 % des demandes. Après le dépôt, des contacts téléphoniques ciblés sont désormais systématiquement réalisés pour affiner l'orientation des dossiers et rappeler les étapes de la procédure. Les courriers adressés aux débiteurs après la décision de la commission ont également été simplifiés, en concertation avec les travailleurs sociaux. Enfin, les agents de la Banque de France contactent les déposants pour leur présenter

1 Amadei (J.), Duterne (H.) et Gil (P.) (2025), « L'indicateur climat : un outil au service de la transition climatique des entreprises », *Bulletin de la Banque de France*, n° 261/4, novembre-décembre.

2 Conformément aux dispositions de l'article R. 712-12 du Code de la consommation, chaque commission

départementale de surendettement établit un rapport d'activité annuel. Ces rapports sont transmis à la Banque de France, qui en établit la synthèse et la met à disposition du public – cf. <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications>

la solution retenue et rappeler l'importance d'une mise en œuvre active de leur plan de remboursement, afin de prévenir les redépôts.

S'agissant du droit au compte, la Banque de France a entièrement numérisé et modernisé la procédure. Les usagers peuvent ainsi désormais effectuer leur démarche et signer leur demande entièrement en ligne. En parallèle, un outil permettant d'échanger électroniquement avec les établissements de manière rapide et sécurisée simplifie les échanges et raccourcit les délais de communication.

Enfin, le site internet *banque-france.fr* a été enrichi d'informations en matière de réglementation et de pratiques des établissements. Les rubriques relatives aux moyens de paiement et aux crédits ont notamment été revues en profondeur. Une page dédiée aux victimes de violences économiques intrafamiliales³ a également été créée. Déclinée sous forme de foire aux questions, cette page regroupe, complète et oriente les informations en matière bancaire et d'assurance utiles aux personnes souhaitant regagner leur indépendance financière.

Commencée il y a dix ans, la modernisation des services d'accueil et des procédures d'inclusion n'a cessé de s'amplifier au fil des ans. Les évolutions mises en œuvre en 2025 destinées à renforcer encore l'accessibilité de la Banque de France témoignent de sa mobilisation en faveur des publics, en particulier des plus fragiles financièrement.

3

EDUCFI : agir pour une éducation financière accessible à tous

Opérateur de la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière EDUCFI, la Banque de France œuvre avec 30 partenaires pour une éducation financière gratuite, neutre, fiable et accessible.

En 2025, le déploiement du passeport EDUCFI a permis à 350 000 élèves, y compris en lycées professionnels, de bénéficier de supports pédagogiques adaptés et élaborés en partenariat avec l'Éducation nationale.

Les collaborateurs de la Banque de France ont formé 33 000 intervenants sociaux, en lien notamment avec

l'administration pénitentiaire et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

En mars, la Semaine de l'éducation financière a compté 440 actions. Des coopérations internationales ont été initiées et un projet européen avec la Banque de France, l'IEDOM-IEOM⁴, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) renforce l'éducation financière dans les territoires ultramarins.

« Mesquestionsdargent.fr » s'impose comme un site de référence avec 2,7 millions de pages vues et 1 800 liens vers des contenus pertinents (articles, vidéos, podcasts) déclinés aussi sur X, Facebook, YouTube, Instagram et TikTok.

La Banque de France gère « Mesquestionsdentrepreneur.fr » et anime des formations, notamment par l'intermédiaire du jeu « #Aventure entrepreneur », désormais en version numérique solo. La série de vidéos « Simple comme compta » s'est enrichie de nouveaux épisodes et quiz. Dédiée à l'entrepreneuriat féminin, la série « À vos marques, prêtes, partez ! » a été réalisée en partenariat avec le ministère de l'Économie, la Fédération bancaire française (FBF), le réseau Initiative France et l'association Femmes des Territoires. Des accords avec France Travail, l'Urssaf⁵ et la Confédération nationale des Junior-Entreprises élargissent de même l'offre d'EDUCFI en matière de gestion financière.

Les « ABC de l'économie » offrent plus de 110 supports pédagogiques, tels que vidéos, fiches, quiz et jeux. Des conférences nationales sont organisées pour les enseignants et intervenants sociaux, ainsi que des concours lycéens, dont le Prix de l'excellence économique en Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Le nouveau jeu « Les Gardiens de la Monnaie » permet de découvrir la politique monétaire en ligne, chez soi ou en classe.

La Cité de l'économie (Citéco) a accueilli 100 000 visiteurs, dont le public scolaire grâce à des visites sur mesure. L'année 2025 a été rythmée par plus de 100 conférences et spectacles, par le « Devenir Festival » et les expositions « Allez hop, au travail ! » et « Les Mystères de l'Argent ». De nombreux outils pédagogiques sont disponibles sur *citeco.fr* et les médias sociaux.

4

La Banque de France, prestataire de services financiers pour l'État et pour l'Europe

La Banque gère, à la demande de l'État, les comptes du Trésor public et les paiements associés. Le compte unique du Trésor public, tenu à la Banque, a centralisé en 2025 près de 836,1 millions d'opérations de paiement initiées et reçues par les comptables publics, au travers de 2 473 comptes d'opérations.

Dans le cadre du financement du plan de relance européen NextGenerationEU adopté le 17 décembre 2020 (d'un montant global de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026), la Commission européenne a souhaité recourir à un système d'adjudication pour émettre ses titres. Sélectionnée par la Commission en 2021, la Banque de France a capitalisé sur son expérience avec le Trésor français pour développer en quelques mois un système d'enchères automatisé, apportant à la Commission son appui et son expertise pour des levées de fonds rapides et peu coûteuses techniquement.

Ce sont ainsi plus de 454 milliards d'euros qui ont été levés par enchères par la Commission européenne depuis l'ouverture du service dont 134 milliards d'euros en 2025 (pour 35 séances d'adjudications). Ces fonds ont permis d'atténuer les conséquences de la crise sanitaire et de conduire à une économie européenne plus verte, plus numérique et plus robuste dans le cadre du programme NextGenerationEU. Plus récemment, ils ont contribué au financement de programmes complémentaires (notamment le soutien à l'Ukraine, le programme SAFE pour contribuer à l'effort de défense des États membres, la facilité de réforme et de croissance pour les Balkans occidentaux et les programmes d'assistance macrofinancière).

3 <https://www.banque-france.fr/a-votre-service/particuliers/violences-economiques-intrafamiliales>

4 Institut d'émission des départements d'outre-mer-Institut d'émission d'outre-mer.

5 Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

FOCUS

ESPACE DIRIGEANT

La Banque de France a ouvert en mars 2024 pour les dirigeants d'entreprise, un espace en ligne accessible 24 heures sur 24, personnalisé et sécurisé. Innovant et interactif, cet espace simplifie et facilite leurs échanges avec la Banque de France. Les dirigeants accèdent gratuitement à la cotation de leur entreprise, à des indicateurs financiers comparés à ceux de leur secteur d'activité, à un diagnostic financier synthétique et à une messagerie sécurisée.

En 2025, la plateforme s'est enrichie de nouveaux contenus :

- les études sur la conjoncture nationale, régionale et en Outre-mer qui offrent une photographie précise de la situation économique dans les secteurs de l'industrie, des services et du bâtiment ;
- les taux d'intérêt pratiqués par les banques par taille d'entreprise ;
- une cartographie de l'exposition à l'évolution des risques climatiques.

L'Espace dirigeant constitue aussi un canal privilégié pour recueillir auprès des chefs d'entreprise des informations qualitatives, complémentaires aux données financières, indispensables pour mieux coter leur entreprise. L'interface permet également de collecter des informations sur l'indicateur climat et autorise la délégation des réponses au questionnaire à un collaborateur de son choix.

Au 31 décembre 2025, près de 65 000 dirigeants ont créé leur espace personnel. Parmi eux, 70 % ont opté pour la dématérialisation de leur courrier de cotation. Près de 26 000 diagnostics financiers ont été téléchargés et plus de 11 000 questionnaires collectés. Les unités de la Banque de France traitent également par l'intermédiaire de cet espace 600 demandes d'informations par mois sur des thèmes économiques et financiers. ●

MIEUX CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE DÉTECTION PRÉCOCE ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le 23 avril 2025, le médiateur national du crédit et le médiateur des entreprises ont remis leur rapport ¹ sur les dispositifs de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté à la ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie sociale et solidaire.

La boîte à outils ² du dirigeant, conçue pour aider les entreprises à anticiper les difficultés, et à solliciter les accompagnements et les dispositifs de prévention adaptés, a été très largement diffusée.

Le rapport identifie 16 recommandations pour renforcer l'anticipation, l'accompagnement et la prévention des difficultés des entreprises. Leur mise en œuvre se concentre autour de trois axes prioritaires :

1. Renverser la logique d'accompagnement avec l'élaboration en cours d'une charte qui matérialise les engagements des partenaires des entreprises afin de les sensibiliser, de les alerter et de les orienter vers les dispositifs adaptés.
2. Fluidifier le parcours des entreprises dans les territoires en renforçant les synergies entre les acteurs publics, privés et associatifs.
3. Faire évoluer le régime des sanctions en cas de mauvais comportements de paiements. ●

¹ <https://banque-france.fr/>

² <https://www.banque-france.fr/fr/votre-service/entreprises/la-banque-de-france-vous-aide/saisir-la-mediation-du-credit/la-boite-outils-du-dirigeant>

The first part of the paper discusses the importance of understanding the local context in which a project is implemented. This includes a thorough analysis of the social, economic, and cultural factors that may influence the success or failure of the intervention. It is essential to engage with the community from the outset, ensuring that their voices are heard and their needs are addressed. This participatory approach not only fosters a sense of ownership and commitment among the community members but also allows for the identification of potential challenges and the development of strategies to overcome them.

The second part of the paper focuses on the design and implementation of the project. It outlines the key principles that should guide the development of the intervention, such as sustainability, scalability, and inclusivity. The importance of monitoring and evaluation is emphasized, as it provides a means to assess the progress of the project and make necessary adjustments. The paper also discusses the role of leadership and management in ensuring that the project is effectively implemented and that the resources are used efficiently.

The third part of the paper presents the findings of the project and discusses the implications for practice. It highlights the successes of the intervention and the lessons learned from the challenges encountered. The paper concludes by emphasizing the need for continued collaboration and support from all stakeholders involved in the project, as well as the importance of sharing the knowledge and experiences gained to inform future efforts.



4

STRATÉGIE DE TRANSFORMATION

CONSTRUIRE ENSEMBLE 2025 58

BAROMÈTRE 2025 DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS 66

2025 EN IMAGES 67

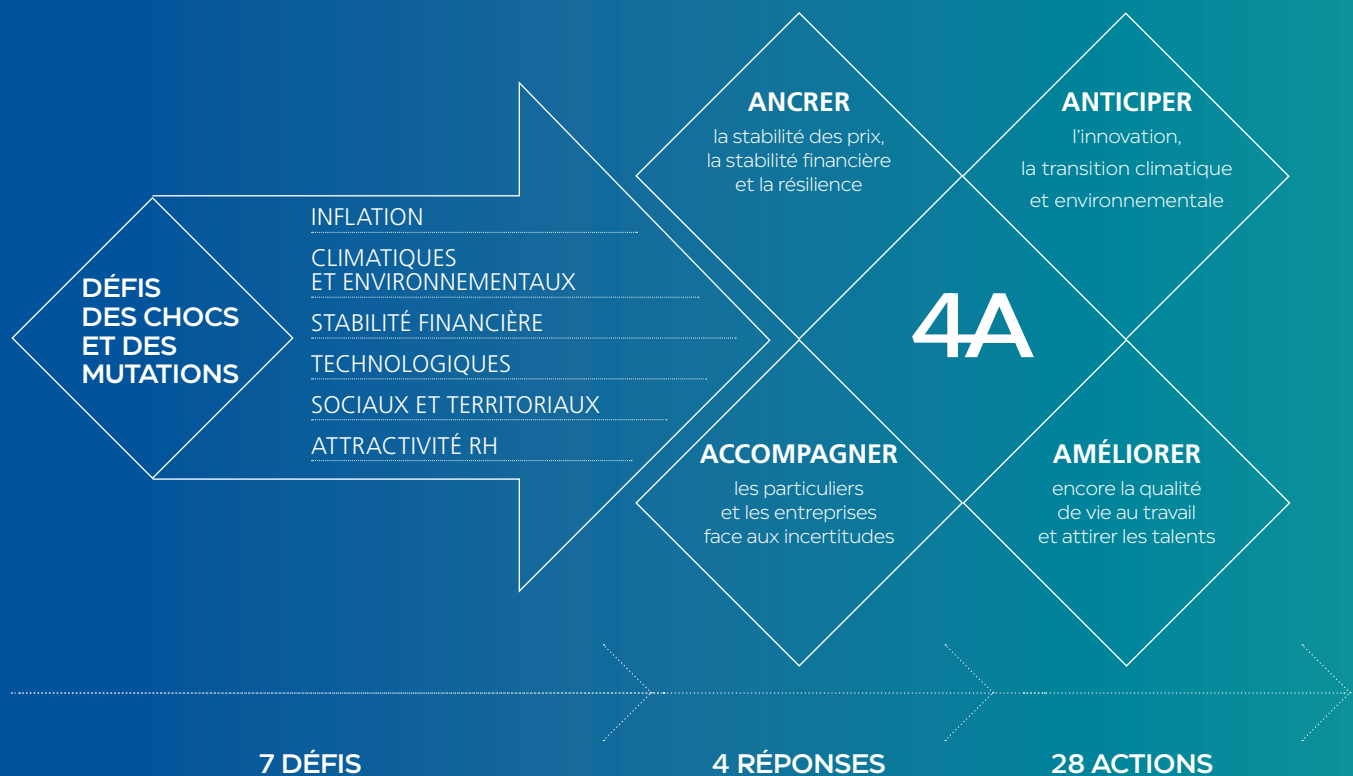
UNE TRANSFORMATION DURABLE AU SERVICE DES FRANÇAIS 73

- 1 - Une banque centrale plus performante
- 2 - Une banque centrale innovante, visible et ouverte

FOCUS 76



CONSTRUIRE ENSEMBLE 2025



DES SUCCÈS RÉCENTS SUR NOS TROIS MISSIONS

STRATÉGIE MONÉTAIRE

INFLATION

Retour de l'inflation à 2 % d'ici 2025

En décembre 2025 :

→ **0,7 %** en France

→ 2,0 % dans la zone euro

Et ce, **sans avoir causé de récession**

FIDUCIAIRE

→ **Nouvelle imprimerie**

opérationnelle en 2028

→ Stabilisation à **l'échelon**

régional du réseau des caisses

→ **Conquête de nouveaux marchés**

(pour les billets : Banque centrale
des Philippines, de Mauritanie ;

pour le papier : Crane, De La Rue)

STABILITÉ FINANCIÈRE

RISQUE DE FINANCEMENT

→ Mise en place de **coussins de**

fonds propres pour limiter les
risques macroprudentiels (HCSF)

→ Une meilleure approche **des risques**

liés aux chocs exogènes, dont
climatiques depuis 2020, pour le
système financier (*stress tests* ACPR)

→ Pendant la crise sanitaire, **agilité**
sur les exigences réglementaires
vis-à-vis du secteur financier

RISQUE CYBER ET FINANCE

→ À fin 2025, **100 % des applications**
critiques de la Banque sont protégées
par authentification forte. Plus de
96 % des agents détectent une
tentative d'hameçonnage

→ Mise en place d'un pilotage par
le G7 **des exercices de crise**
avec la Place financière

SERVICES À L'ÉCONOMIE ET À LA SOCIÉTÉ

ENTREPRISES

Renforcer l'accompagnement des
entrepreneurs dans les territoires

→ Déploiement de la méthodologie
de cotation renouvelée (2022)

→ **Ouverture de l'« Espace**
dirigeant » (2024) avec près
de 60 000 comptes créés

PARTICULIERS

Simplifier la vie de nos usagers

→ **Un accueil désormais pleinement**
multicanal (en 2025, 2,1 millions
de personnes accompagnées sur
un sujet d'inclusion financière,
dont 1,1 million par le 34 14)

→ **Qualité et délais du traitement du**
surendettement maintenus (environ
4 mois) dans le contexte de remontée
du nombre de dossiers (+ 25 %
entre juin 2023 et novembre 2025)

EDUCFI

→ Près de **1,3 million de**
personnes formées (public
relais) entre 2016 et 2025

→ **3,2 millions de pages consultées**
sur les sites « Mes questions
d'argent » (MQDA) et « Mes questions
d'entrepreneur » (MQDE) en 2025

LA BANQUE DE FRANCE A ACCOMPLI UNE TRANSFORMATION DANS LA DURÉE

Bilan des plans Ambitions 2020
et Construire Ensemble 2025

Plus de 18 millions de visiteurs sur le site
internet institutionnel

Près de 20 000 reprises dans les médias

Plus de 400 000 abonnés sur les réseaux sociaux

+ 300 % de retombées presse depuis 2015

Plus de 15 millions de pages statistiques
consultées sur Webstat en 2025

POUR ÊTRE...



... VISIBLE
& OUVERTE

« ENSEMBLE, DIALOGUONS »

- Rencontres de la politique monétaire lancées en 2021
- Live sur les réseaux sociaux
- Plus de 30 000 visiteurs lors des Journées européennes du patrimoine en 2025

Un meilleur service au meilleur coût
grâce à un effort exigeant

- **d'organisation** (notamment dans le Réseau)
- **de modernisation** (notamment informatique)
- **et de productivité** (– 28 % d'effectifs depuis 2015 par non-remplacement d'une partie des départs en retraite)

La Banque de France est
la banque centrale la plus verte du G20

Elle joue un rôle important dans la construction
de **la monnaie numérique de banque centrale**
(de détail et interbancaire)



... PERFORMANTE



... INNOVANTE

2 milliards d'euros d'investissement
en euros courants réalisés depuis 2015

– 21 % de dépenses nettes d'activité
(charges moins produits), en euros courants, sur
la période 2015-2025, – 4,1 % par an en volume

Création en 2017 du **LAB BANQUE DE FRANCE**

17 projets en production
(SUPTECH, MADRE, LUCIA...)

92 % de nos usagers satisfaits de nos services (91,5 % de satisfaction pour les services rendus aux usagers par le Réseau)

76 % des Français ont confiance dans l'euro, contre 67 % en 2015

84 % des Français ont confiance dans la Banque de France (enquête notoriété et visibilité BDF - CSA 2024)

Notre résilience renforcée : la Banque de France a assuré l'ensemble de ses missions durant la crise Covid, en accompagnement de nos concitoyens

– 32% d'émission de gaz à effet de serre en 2024 par rapport à 2019

+ ... FIABLE & CRÉDIBLE

+ ... RÉSILIENTE & DURABLE

69% des collaborateurs ont confiance dans l'avenir de la Banque de France (contre 50 % en 2014)

80% des collaborateurs sensibilisés aux questions liées au climat

88% d'acheteurs formés aux achats responsables pour le climat et la nature



... ATTRACTIVE

- **38,8 % de postes de direction occupés par des femmes** en 2025 (24% en 2015)
- **+ 4 000 recrutements** depuis 2015
- **+ 1 500 promotions internes** depuis 2015
- **Un accord de télétravail**
à des conditions favorables, jusqu'à 3 jours
(plus de 8 000 collaborateurs en bénéficient)
- **Régime collectif de prévoyance** (2023)
- **Modernisation du cadre de travail**
(59 sites modernisés dans le Réseau à fin 2025)
- **Programme « Bien-être au travail »**
lancé en 2023

12 REPÈRES DE RÉSULTATS

ANCRER

● 0,7% d'inflation à fin 2025

→ **Objectif** : Retour vers l'inflation à 2% d'ici 2025

● 40% des montants de fraude par manipulation (S1 2025)

→ **Objectif** : Accroître la sécurité des moyens de paiement : montant de la fraude par manipulation < 20 % des montants totaux de fraude en 2025

● 76% des Français ont confiance en l'euro
35% en la BCE (valeur automne 2025)

→ **Objectif** : Maintenir ou augmenter la confiance des Français dans l'euro et dans la Banque centrale européenne (BCE)

ANTICIPER

● Deux institutions financières françaises ont lancé des tests de cyberrésilience en 2025 (une dizaine attendue d'ici 2028)

→ **Objectif** : Une dizaine d'institutions financières françaises majeures vont conduire des tests de cyberrésilience d'ici 2028, dont deux d'ici fin 2025

● Réduction de 32 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2024

→ **Objectif** : Au moins 25 % de réduction entre 2019 et 2025

● La Banque de France, au sein de l'alliance Euro numérique, a été sélectionnée pour **développer et opérer la majeure partie de l'architecture technique de l'euro numérique**.

La Banque de France a également œuvré avec succès pour obtenir l'engagement de l'Eurosystème à **fournir une monnaie numérique interbancaire fin 2026 (projet Pontes) et à coélaborer, avec les acteurs privés, les futures infrastructures de marché tokenisées (projet Appia)**.

→ **Objectif** : Promouvoir, pour l'Eurosystème, une stratégie d'utilisation des nouvelles technologies dans les infrastructures de marché et les paiements de détail

3 REPÈRES DE MOYENS

831,18 M€ de dépenses nettes en 2025

soit – 21 % en euros courants depuis 2015, ou – 4,1 % par an en volume

1 019,5 M€ de dépenses d'investissement depuis 2021

→ **Objectif** : Jusqu'à 1 000 M€ jusqu'en 2025

8810 collaborateurs en équivalent temps plein à fin 2025

→ **Objectif** : Effectifs stabilisés à 8857 fin 2025 en équivalent temps plein

ACCOMPAGNER

● **92 % de nos clients satisfaits des services rendus en 2025***

→ **Objectif** : 90 %

● **Un accueil désormais pleinement multicanal** (guichet, téléphone, courrier, web). Sur l'ensemble de l'année 2025 : 2,1 millions de personnes accompagnées sur un sujet d'inclusion financière (dont 1,1 million via le numéro unique 34 14)

→ **Objectif** : 4 millions par an

● **Score de 12,82/20 à janvier 2026 ***

→ **Objectif** : Amélioration des résultats français à l'enquête biennale sur la culture financière conduite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (scores précédents : 12,17/20 en 2021 et 12,45/20 en 2023)

AMÉLIORER

● **69 % des collaborateurs ont confiance dans l'avenir de la Banque de France ****

→ **Objectif** : 60 %

● **52 % des utilisateurs internes satisfaits des outils informatiques ****

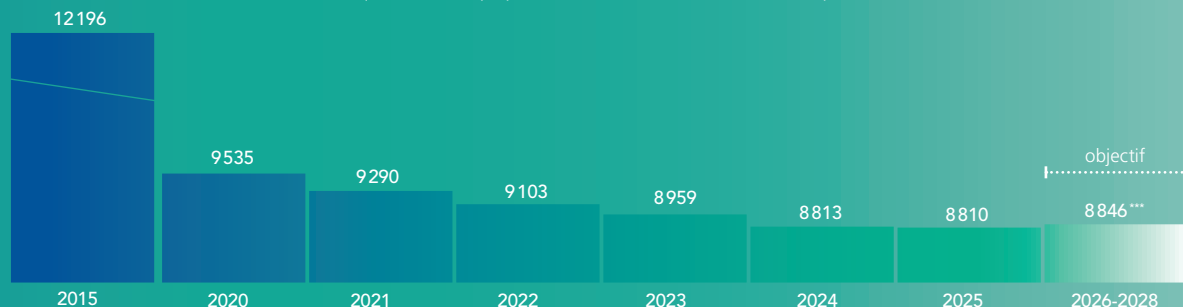
36 % satisfaits des simplifications **

→ **Objectif** : 70% et 40% respectivement

● **661 promotions internes**

→ **Objectif** : au moins 550 promotions internes sur 5 ans

Effectif total (nombre de salariés en équivalent temps plein [ETP] au 31 décembre de chaque année)



* Résultats des enquêtes CSA 2025.

** Résultats du Baromètre de climat social IPSOS-BVA 2025.

*** Moins 11 ETP par rapport à la cible 2025, correspondant aux gardiens d'immeubles locatifs suite au transfert des actifs à la SAS immobilière.

BAROMÈTRE 2025 DE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS

19 721

PERSONNES INTERROGÉES *

92%

89%
en 2023

SE DÉCLARENT SATISFAITES

RELATION AVEC LES INTERLOCUTEURS
DE LA BANQUE DE FRANCE

8,5
10

SERVICE APPORTÉ PAR LA BANQUE DE FRANCE

8,1
10



94%

des personnes interrogées
estiment que la Banque de France
effectue un travail objectif et fiable



87%

des personnes interrogées
considèrent que la Banque de France
sait évoluer et innover pour répondre
aux besoins et exigences des
acteurs économiques et financiers



78%

des personnes interrogées pensent
que la Banque de France est
ouverte sur son environnement
et communique suffisamment

* Via 12 enquêtes bisannuelles réalisées
en 2025 par CSA – périmètre identique à celui de 2023.



2025 EN IMAGES

2 et 3 juillet • Convention des managers au Palais des Congrès de Tours

Au cœur d'un contexte marqué par des mutations économiques, européennes et numériques, la convention des managers a été enrichie par l'analyse d'Olivier Guersent, directeur général de la Concurrence à la Commission européenne, et par l'intervention de Catherine Mayenobe, directrice générale adjointe du groupe Caisse des Dépôts •



20 et 21 septembre • Les Journées européennes du patrimoine (JEP) 2025

Un record d'affluence à Paris, en province et en Guadeloupe, avec plus de 30 000 visiteurs au total •



Début 2025 • La Direction financière, située à Paris, prend possession de locaux entièrement rénovés

Dans le cadre de l'action « Cadre de travail » du plan stratégique Construire Ensemble 2025, la Direction financière a rejoint, dès le début d'année, des locaux offrant un environnement de travail modernisé, conçu pour favoriser les échanges et renforcer la transversalité entre les équipes •



**8 décembre • Dialogue ouvert et interactif
au cœur de l'actualité entre le gouverneur et
Simon Puech, vidéaste et créateur de contenu**

Le gouverneur a participé avec le créateur de contenu Simon Puech à un échange en direct suivi par plusieurs centaines de participants à Citéco et plus de 300 000 internautes, afin de rendre accessibles les grands enjeux économiques contemporains dans le cadre de la démarche « Ensemble, dialoguons » •

C'EST AUSSI...

FÉVRIER

12 février : Vingtième anniversaire du Groupe de Place Robustesse (GPR) créé à l'initiative de la Banque de France dans le cadre de sa mission de stabilité financière.

MARS

18 mars : Premier anniversaire du portail unique « Espace dirigeant » destiné aux chefs d'entreprise pour leur donner des outils utiles à leur gestion et à leurs prises de décision et faciliter les échanges avec la Banque de France.

MAI

7 mai : Publication de nouveaux scénarios de court terme par le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS, *Network for Greening the Financial System*), dont la Banque de France est membre fondateur et assure le secrétariat. Ils complètent ceux de long terme et mesurent l'urgence de la transition climatique.

JUIN

10-13 juin : Compétition nationale d'innovation sur l'intelligence artificielle, « Hackathon IA », organisée par la Banque de France.

JUILLET

29 juillet : Décision de la Banque centrale européenne d'adapter son dispositif de garanties pour faire face aux risques de transition liés au climat.

OCTOBRE

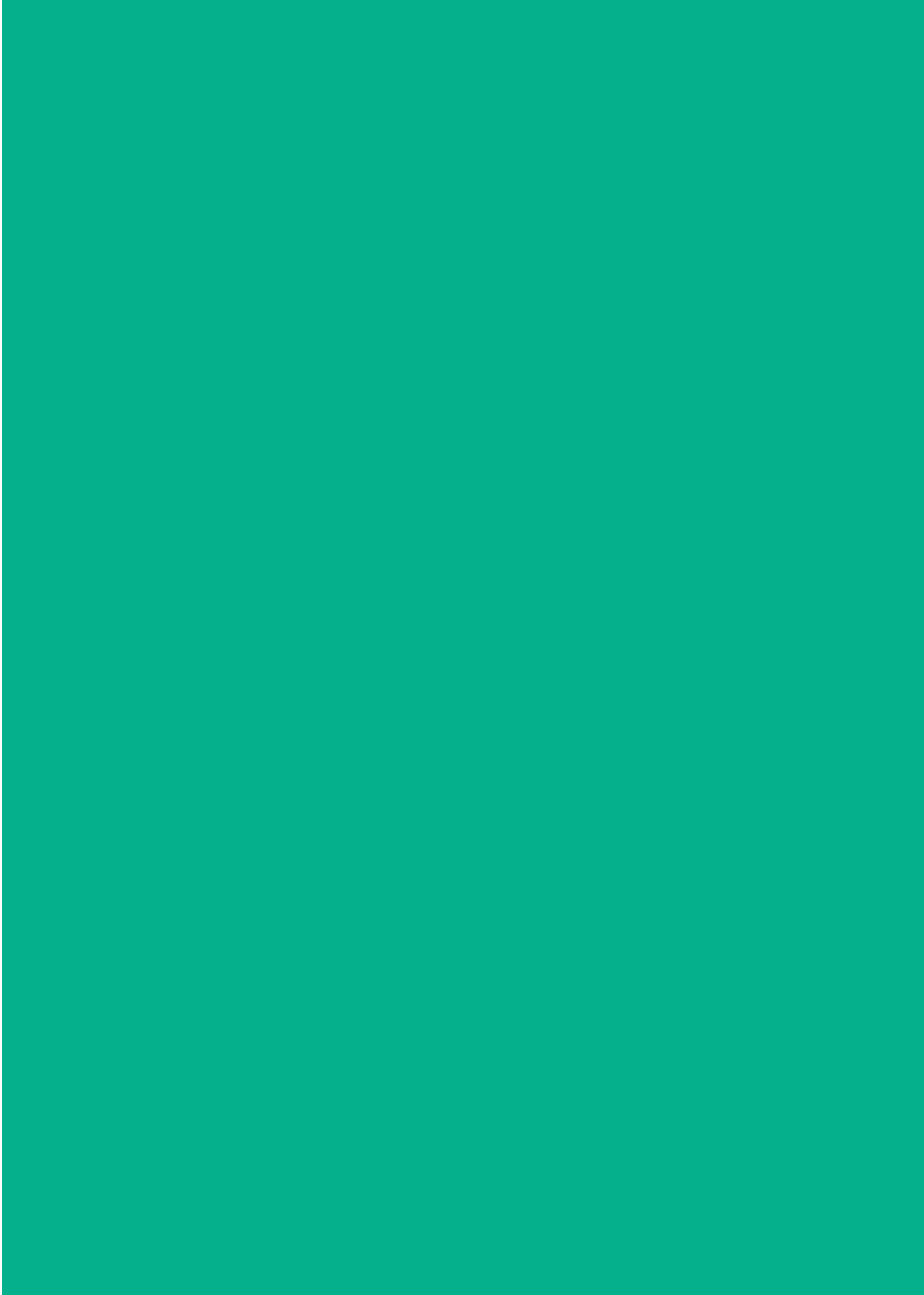
15 octobre : Dixième anniversaire du Mécanisme de résolution unique dont le rôle est la résolution ordonnée des défaillances bancaires, tout en limitant l'impact pour le contribuable et l'économie réelle.

NOVEMBRE

24 novembre : Signature de la charte sur l'intelligence artificielle (IA) responsable de l'Institut du numérique responsable (INR).

DÉCEMBRE

10 décembre : Publication du Baromètre social IPSOS-BVA.



UNE TRANSFORMATION DURABLE AU SERVICE DES FRANÇAIS

Depuis plus de deux siècles, la Banque de France veille à répondre aux défis de notre environnement, et à demeurer une institution fiable et crédible, résiliente et durable, au service des Français et du bon fonctionnement de l'économie. Depuis 2016, avec son plan stratégique Ambitions 2020, sa transformation s'est accélérée, la rendant plus visible aux Français, plus performante et plus innovante. Le plan suivant, Construire Ensemble 2025, a été actualisé pour répondre au défi d'un monde toujours plus incertain et fragmenté, à travers quatre réponses : Ancrer, Anticiper, Accompagner, Améliorer.

L'année 2026 marquera donc le début d'un nouveau plan stratégique à horizon 2028.

Une banque centrale plus performante

Pour assurer ses missions, au cœur de l'Eurosystème et au plus près des préoccupations des Français, la Banque de France se doit de rendre à nos concitoyens le meilleur service au meilleur coût, dans le respect de notre pacte social.

Un effort exigeant d'organisation, de modernisation et d'amélioration de notre productivité

L'organisation rationalisée

En matière d'organisation, la structuration des activités du Réseau ¹ en mode *front* et *back office* au cours du plan Ambitions 2020 a eu un impact significatif. Cette transformation organisationnelle s'est accompagnée de transformations immobilières, qui se poursuivront jusqu'à la fin de la décennie, au profit de bureaux plus modernes et adaptés aux nouveaux périmètres d'activités et aux effectifs.

L'organisation de la Banque de France évolue également en rapprochant les équipes de gestion des projets informatiques au sein de directions communes.

La modernisation de nos processus

Compte tenu de la complexité grandissante des processus métiers, la Banque a inscrit la **simplification** dans ses actions stratégiques. La finalité est aussi bien de répondre aux défis technologiques, s'agissant de son système d'information, qu'aux enjeux d'attractivité RH.

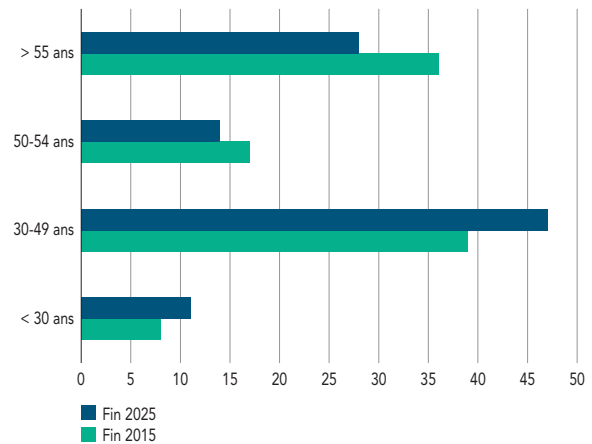
Depuis 2020, une cinquantaine de processus ont d'ores et déjà été automatisés et une dizaine d'actions métiers sont en cours de déploiement à fin 2025. L'une des solutions mises en production en 2025 consiste à automatiser l'outil de gestion des plannings de nos deux Centres de relations et de contacts (CRC), à Lille et à Poitiers, afin d'éviter une rupture du service d'accueil téléphonique de nos usagers.

Une meilleure performance

Sur la période 2015-2025, la rigueur de la Banque dans la gestion de ses moyens a permis de réduire de 21 % ses dépenses nettes d'activité en euros courants, et de 34 % en euros constants.

Répartition de l'effectif total par tranche d'âge

(en % des effectifs bruts)



Source : Banque de France.

Nos effectifs, réduits de 28 % entre 2015 et 2024, ressortent à 8 810 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2025. Ils sont désormais stabilisés à 8 846 ETP pour les années à venir.

Depuis janvier 2026, notre cible d'effectifs est quasiment atteinte avec l'arrivée de 30 nouveaux collaborateurs. Les brigades nationales d'intérim, créées en 2025, sont également au complet pour permettre d'ajuster nos effectifs en régions, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou au siège, lorsque cela est nécessaire.

La Banque de France est attractive : depuis 2015, elle a recruté 4 000 nouveaux collaborateurs. Ils ont permis de rajeunir sensiblement les équipes et de satisfaire les besoins de compétences nouvelles.

Une institution durable, résiliente et plus attractive

La durabilité portée par nos investissements

Depuis 2015, la Banque de France a réalisé deux milliards d'euros d'investissements en euros courants. Ce chiffre comprend les dépenses de modernisation et de simplification de notre système d'information et de nos outils informatiques d'une part, et les investissements immobiliers d'autre part.

Ces derniers visent à moderniser et améliorer le cadre de travail et l'accueil des publics tout en contribuant activement à la neutralité carbone. Nos émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 32 % comparativement à 2019.

Déjà 59 succursales, en régions, ont été modernisées à fin 2025. La rénovation de l'ensemble des locaux tertiaires de la Banque, au siège ou dans le Réseau, se poursuivra au-delà de 2030.

Une Banque de France plus attractive

La Banque de France est une institution ancrée dans ses valeurs d'indépendance, d'expertise, d'ouverture, de performance durable et de solidarité. Elle accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière, dans leur projet de parcours professionnel, de promotion interne ou de mobilité, et propose une offre de formations très large via sa direction de la Formation et de l'Université.

Depuis 2015, plus de 1 500 collaborateurs ont progressé dans leur carrière grâce à un dispositif de promotion interne. Ainsi, 12 % de cadres ont été recrutés en interne.

Soucieuse de l'équilibre entre la sphère professionnelle et la vie privée, la Banque offre un accord de télétravail dont plus de 8 000 collaborateurs bénéficient, avec des conditions d'exercice allant jusqu'à trois jours de télétravail par semaine.

Elle a également déployé un programme « Bien-être au travail » (BET), inscrit dans sa démarche stratégique.

2

Une banque centrale innovante, visible et ouverte

L'innovation au service de nos publics et de nos collaborateurs

En réponse aux défis technologiques, anticiper l'innovation s'impose. Le développement de l'intelligence artificielle (IA) se place au cœur de nos enjeux stratégiques pour servir nos missions. Plus qu'une technologie, elle s'inscrit surtout comme un moyen innovant d'apporter, dans un cadre de confiance², des solutions concrètes à des besoins opérationnels identifiés.

En 2025, l'IA a plus spécifiquement été utilisée pour :

- Améliorer nos processus métiers. La démarche a débuté avec la mise en œuvre de cinq premiers cas d'usage identifiés dans le plan stratégique. En fin d'année, les cinq prototypes ont été réalisés et quatre d'entre eux ont d'ores et déjà été déployés et ouverts aux collaborateurs. Parmi eux, l'outil Chatpar, assistant conversationnel utilisant l'IA, aide les collaborateurs dans leurs recherches documentaires pour toujours mieux renseigner les usagers et améliorer la gestion des dossiers de surendettement ;
- Faciliter certaines de nos tâches opérationnelles au moyen d'outils d'IA générative directement accessibles depuis nos postes de travail. La solution Copilot Chat, intégrée dans Microsoft 365, a été déployée auprès de l'ensemble du personnel au cours de l'année.

Une banque centrale fiable et crédible

Accompagner les particuliers et les entreprises face aux incertitudes est une nécessité, y compris dans la lutte contre la désinformation.

Répondre aux interrogations des Français et leur apporter l'éclairage économique attendu se matérialisent par des échanges en direct et la mise à disposition de publications et de statistiques fiables. Plus de 15 millions de pages ont été consultées en 2025 sur notre site internet.

Les prises de paroles régulières du gouverneur de la Banque de France, la reprise de nos publications par la presse et sur les réseaux sociaux, et les messages relayés au plus près des territoires rendent l'économie plus accessible et compréhensible par tous les publics.

¹ Réseau : ensemble des succursales de la Banque de France implantées en régions, qui exercent des métiers nécessitant une présence sur le territoire métropolitain. Il est constitué de 105 unités permanentes.

² Au travers de son action « IA Positive (IA+) », la Banque affirme son engagement à développer et à déployer, là où cela est nécessaire, une IA éthique, durable et inclusive, au profit de tous les collaborateurs. Elle a notamment signé la charte de l'IA responsable de l'Institut du numérique responsable (INR) le 24 novembre 2025.

FOCUS

« ENSEMBLE, DIALOGUONS » : DES RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES À DESTINATION DU GRAND PUBLIC PLÉBISCITÉS PAR LES FRANÇAIS

En 2025, la Banque de France a poursuivi sa démarche d'ouverture avec « Ensemble, dialoguons », un ensemble d'événements « en direct » avec les Français pour répondre à leurs questions et préoccupations sur des sujets économiques souvent perçus comme complexes et aussi leur expliquer nos missions.

Les Journées européennes du patrimoine ont constitué un temps particulièrement fort. Plus de 30 000 visiteurs ont pu découvrir non seulement le siège de l'Institution ou la Cité de l'économie (Citéco) à Paris, mais aussi 45 succursales, ouvertes pour la première fois dans nos départements. Ils ont pu participer à des ateliers thématiques, organisés aussi par l'agence de Guadeloupe. Au-delà de l'intérêt patrimonial de nos sites, ces rencontres ont permis un dialogue direct entre le public, les équipes et les experts économistes mobilisés partout en France.

Le numérique a également été au cœur de la démarche « Ensemble, dialoguons » : plus de 20 live thématiques ont suscité de nombreux échanges. À l'automne, un format hebdomadaire interactif a pris le relais, décryptant l'actualité économique en direct sur YouTube et les réseaux sociaux. Au total, ces live ont fait plus d'un million de vues. Point d'orgue en décembre : un live inédit du gouverneur à Citéco.

Ces échanges, leurs rediffusions (*replay*) et les contenus pédagogiques sur le site de la Banque de France, dont les podcasts, témoignent d'une volonté forte : rendre l'économie compréhensible, favoriser la transparence et instaurer un dialogue continu avec le grand public. ●

SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES COLLABORATEURS ET LA VIE DES USAGERS

Dans son plan stratégique Construire Ensemble 2025, la Banque de France a intégré six actions issues du programme « Bien-être au travail » lancé en 2023. L'objectif est d'améliorer durablement la qualité de vie au travail (QVT) et de mieux réguler la charge des collaborateurs.

Le baromètre 2023 de la QVT avait montré l'impact positif sur la charge de travail des simplifications des activités opérationnelles et de leur processus (telles que l'automatisation des tâches ou la dématérialisation des dossiers). La Banque s'est alors dotée d'un plan d'action structuré autour de quatre axes de travail, dont un consistant à lever les irritants et à faciliter les tâches administratives.

En parallèle d'actions comme la régulation des flux d'information écrite, trois campagnes « anti-irritants » ont été organisées, en 2024 et 2025. Elles ont permis aux collaborateurs de signaler plus de 1 000 irritants, principalement liés à l'informatique. Leur nombre a diminué de 63 % entre la première et la dernière campagne menée en juin, notamment grâce aux améliorations apportées au fur et à mesure par les directions concernées.

Cette dynamique de simplification est également ancrée de longue date dans les activités liées à l'inclusion financière pour faciliter les démarches des ménages les plus fragiles.

En 2025, de nouvelles améliorations significatives ont été apportées :

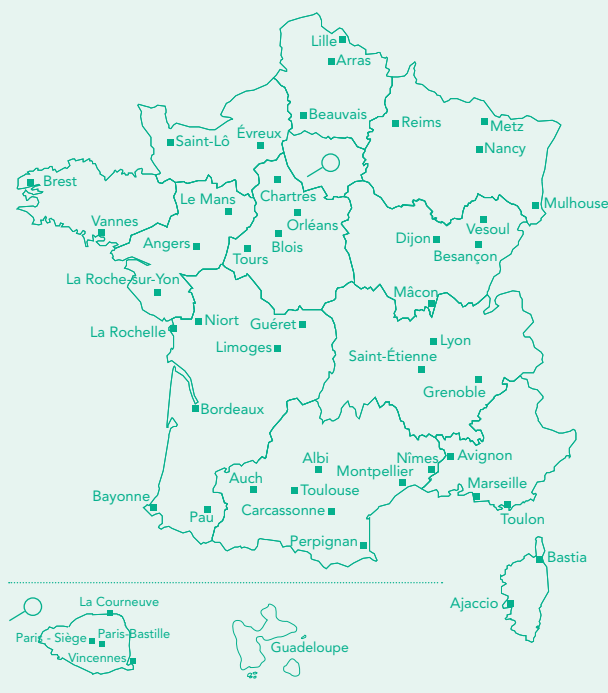
- élargissement des modalités de dépôts en ligne des dossiers de surendettement, qui représentent 27 % de l'ensemble des dépôts fin 2025 (contre 20 % fin 2024) ;
- simplification du contenu des courriers à destination des usagers ;
- augmentation du nombre d'appels « sortants » pour mieux informer les débiteurs sur la procédure de surendettement et leur expliquer la solution d'aménagement proposée au remboursement de leurs dettes. ●

FOCUS

Ensemble, dialoguons

48
RENCONTRES

45
DANS LE CADRE
DES JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE



600
VOLONTAIRES MOBILISÉS
AU SIÈGE ET DANS LE RÉSEAU

59
DONT EXPERTS

11 500 VISITEURS AU SIÈGE

12 800 VISITEURS DANS LE RÉSEAU

460 VISITEURS EN GUADELOUPE



LES LIVE « ENSEMBLE, DIALOGUONS »

21
LIVE

DONT CELUI DU GOUVERNEUR
À CITÉCO LE 8 DÉCEMBRE

1,4 M
DE VUES

TOUT TYPE DE VUES CUMULÉES



5

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

NOS MISSIONS 80

2025 EN IMAGES 85

DES ENGAGEMENTS TENUS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE 91

- 1 - Agir pour préserver l'environnement
- 2 - Agir par nos achats et nos investissements
- 3 - Agir pour nos collaborateurs
- 4 - Agir comme mécène

FOCUS 95





NOS MISSIONS

→ AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT :

- s'engager vers un objectif de neutralité carbone
- contribuer à la préservation de la nature

→ AGIR POUR NOS COLLABORATEURS :

- promouvoir la diversité dans nos équipes
- garantir l'équité de traitement

→ AGIR COMME MÉCÈNE :

- déployer notre stratégie de mécénat
- associer nos collaborateurs au mécénat

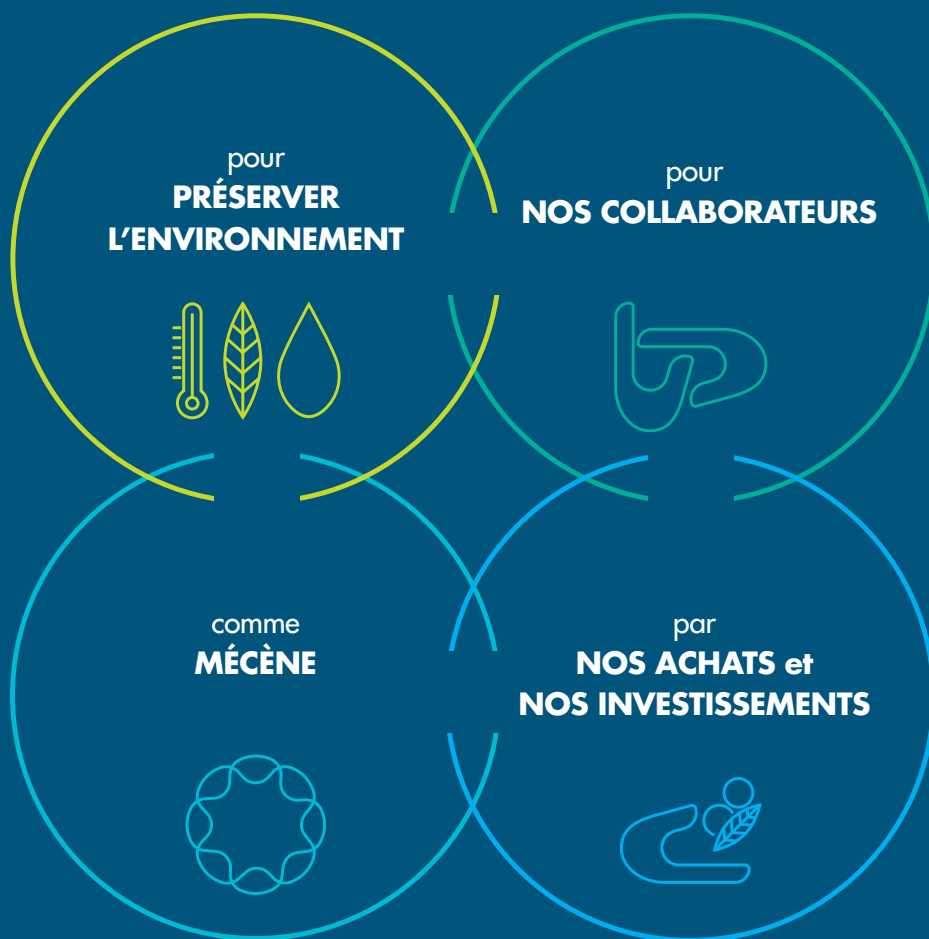
→ AGIR PAR NOS ACHATS ET NOS INVESTISSEMENTS :

- mettre en œuvre notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- mettre en œuvre notre stratégie d'investissement responsable



AGIR

AVEC L'ENSEMBLE DE NOS PARTIES PRENANTES



AXES	INDICATEURS SUIVIS EN 2025	NIVEAU D'ATTEINTE EN 2025 (sauf n° 1)
 AGIR POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	n° 1 Réduire d'au moins 25 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à fin 2025 (comparativement à 2019) n° 2 Former 75 % de nos acheteurs aux achats responsables pour le climat et la nature	– 32 % (à fin 2024) 87,5 %
 AGIR POUR NOS COLLABORATEURS	n° 3 Conforter le pourcentage de femmes cadres exerçant des fonctions de direction élargies à au moins 40 % sur la période 2024-2027 n° 4 Maintenir une proportion supérieure au taux légal de 6 % de travailleurs en situation de handicap parmi nos collaborateurs	38,8 % 7,6 %
 AGIR COMME MÉCÈNE	n° 5 Consacrer 25 M€ aux dons sur la période 2021-2025 n° 6 Impliquer au moins 15 % de collaborateurs dans une action de mécénat ou de solidarité sur l'année	25,7 M€ 20,7 %
 AGIR PAR NOS ACHATS ET NOS INVESTISSEMENTS	n° 7 Déployer le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) d'ici fin 2025 n° 8 Aligner les poches actions de la caisse de réserve des employés et des fonds propres sur une trajectoire de 1,5 °C d'ici fin 2025. – Une cible équivalente est fixée pour les poches obligations d'entreprises à horizon fin 2026	Les indicateurs du SPASER feront l'objet d'une publication spécifique au printemps 2026 Alignement des poches actions dès fin 2023

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE MÉCÉNAT

(LISTE NON EXHAUSTIVE)



La Banque de France réalise également quelques opérations de mécénat culturel et patrimonial.





2025 EN IMAGES

8 mars • Journée internationale des droits des femmes : signature de la charte Financi'Elles

La Banque de France renforce son engagement pour l'égalité en signant la charte Financi'Elles. Cette démarche s'inscrit dans une progression continue vers la parité et soutient la valorisation des parcours féminins dans tous les métiers •



**20 mai • Événement Nature et Climat
« Maintenir l'ambition pour la transition verte »**

La Banque de France a réaffirmé son rôle dans l'accompagnement de la transition écologique, en fédérant ses parties prenantes autour des enjeux liés au climat et à la nature. Cette journée visait à partager les analyses, croiser les expertises et mettre en avant des actions concrètes •



8 septembre • Remise des prix Impact+ à dix entrepreneurs engagés, en partenariat avec Initiative France

La Banque de France et Initiative France ont primé dix entrepreneurs engagés dans des démarches environnementales et sociales. À l'issue de l'appel à projets réservé aux entreprises labellisées Initiative Remarquable, une aide de 5 000 euros a été remise à chaque lauréat •



16 octobre • Forum de l'engagement 2025 : le mécénat de compétences à l'honneur

La mission RSE et la direction générale des Ressources humaines ont organisé le Forum de l'engagement, combinant conférence hybride et forum associatif. L'événement a permis de présenter aux agents les dispositifs du mécénat de compétences •

C'EST AUSSI...

JANVIER-FÉVRIER

8 janvier - 8 février : Opération Pièces jaunes, avec le tri de plus de 116 tonnes de pièces par la Banque de France, pour une valeur de plus de 1,4 million d'euros versés à la Fondation des Hôpitaux.

MAI

14-18 mai : Nouveau record de participation à la No Finish Line (1 491 agents de la Banque de France inscrits, contre 1 431 en 2024).

JUILLET

9 juillet : Remise des Trophées responsables, qui récompensent 25 projets associatifs solidaires et écologiques, parrainés par des agents.

SEPTEMBRE

17-21 septembre : World Cleanup Day en régions et à l'ACPR, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable.

24-25 septembre : À Lyon, accueil par la Banque de France de la réunion annuelle des correspondants Diversité et Inclusion du Système européen de banques centrales (SEBC) et du Mécanisme de surveillance unique (MSU).

NOVEMBRE

18 novembre : Conférence « Pourquoi l'égalité, la diversité et l'inclusion sont importantes pour les banques centrales » coorganisée avec la Banque d'Angleterre, la Banque du Canada, la Banque d'Espagne, la Banque d'Italie et la Banque centrale européenne.



DES ENGAGEMENTS TENUS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Depuis plusieurs années, la Banque de France a structuré ses actions en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) autour de quatre piliers, chacun assorti d'objectifs ambitieux. Grâce aux actions menées année après année, ces objectifs ont été atteints. Ces bons résultats pourront servir de base à la poursuite d'actions RSE dans les années à venir.

Agir pour préserver l'environnement

Un pilotage renforcé de l'empreinte environnementale de la Banque de France

Au titre du pilier environnemental de sa politique RSE, la Banque de France a pour objectifs prioritaires de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la préservation de la nature. Pour ce faire, la Banque de France pilote l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles (consommations d'énergie, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels, déchets, émissions directes fugitives) et mesure également son impact sur la nature. Les trois quarts de ses nouveaux impacts annuels sur les écosystèmes terrestres découlent de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui justifie un pilotage conjoint.

La Banque publiera son empreinte carbone 2025 dans son prochain *Rapport durabilité*, en juin 2026. Au terme de son plan de transition (2019-2025), les données provisoires de l'empreinte carbone confirment l'atteinte de l'objectif de – 25 % d'émissions de gaz à effet de serre à fin 2025 par rapport à 2019.

Des actions ambitieuses pour réduire l'empreinte environnementale

Dans le cadre du plan de transition 2019-2025, 62 % de l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre repose sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique au niveau des sites tertiaires (bureaux, centres informatiques) et industriels (fabrication des billets). Ces mesures ont conduit à une réduction très importante du recours au gaz et au fioul et, dans une moindre mesure, de la consommation d'électricité. La Banque de France soutient également fortement l'adoption de modes de déplacements plus durables, afin de réduire les émissions liées aux déplacements domicile-travail de ses collaborateurs (21 % de l'effort) et à leurs déplacements professionnels (14 %).

Des actions complémentaires sont mises en œuvre pour contribuer plus spécifiquement à la préservation de la nature, notamment dans le cadre des activités industrielles. La Banque de France travaille par exemple à intégrer des fibres plus écologiques dans la fabrication des billets et à allonger leur durée de vie.

Enfin, la Banque de France a dépassé son objectif de former 75 % de ses acheteurs au climat et à la nature, l'étape clé de ces formations étant nécessaire pour réduire l'impact environnemental de ses achats.

Agir par nos achats et nos investissements

Une démarche d'achats responsables en cours de déploiement

En 2025, la Banque de France a continué de mettre en œuvre son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024-2026. Les actions déployées en 2025 font l'objet d'un suivi spécifique, qui donnera lieu à une publication au printemps 2026. Sur cette base, les travaux ont été lancés pour l'élaboration du prochain SPASER, qui couvrira la période 2027-2028.

La Banque a intégré une disposition RSE dans 94,5 % des marchés signés dans le cadre des procédures formalisées en 2025 (hors fabrication des billets). Cela inclut par exemple l'intégration de critères de performance environnementale dans l'attribution des marchés, ainsi que de clauses sociales dans certains contrats pour soutenir l'insertion de personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi. La Banque a également déployé une démarche d'analyse extra-financière pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de ses projets immobiliers, industriels et informatiques.

Par ailleurs, en 2025, la Banque de France s'est engagée dans une démarche d'obtention du label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR), en signant la charte RFAR.

Une stratégie d'investissement responsable consolidée

La Banque de France poursuit le déploiement de sa stratégie d'investissement responsable pour les portefeuilles adossés à ses fonds propres, à la caisse de retraite des employés et à la base monétaire. Cette stratégie est construite autour de 3 axes – i) climat

et nature, ii) critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et iii) engagement – et de 7 objectifs dont la mise en œuvre est détaillée dans le *Rapport durabilité*.

En 2025, de nouvelles mesures témoignent d'une ambition renforcée :

- le verdissement des poches d'obligations souveraines, avec l'introduction d'un seuil minimum de 10 % d'obligations vertes atteint à fin 2025 ;
- en lien avec notre filiale BDF Gestion, la formalisation de notre stratégie d'engagement actionnarial et de dialogue avec les entreprises détenues dans nos portefeuilles d'actifs ;
- la mise en place d'une enquête de suivi des politiques ESG de nos sociétés de gestion externes ;
- le soutien à l'initiative Spring des Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (UNPRI), relative à la nature.

3

Agir pour nos collaborateurs

Des résultats confortés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En 2025, le taux de féminisation du Comité de direction de la Banque de France s'est maintenu au-dessus de 45 %, à rapprocher de la proportion de femmes cadres dirigeantes, à 38,8 %. L'index de l'égalité professionnelle est de 93 points sur 100.

Des initiatives permettent chaque année de sensibiliser aux enjeux de l'égalité et de proposer des actions concrètes, notamment pour faire progresser la mixité dans les environnements où le recrutement de femmes mérite une attention particulière. Les événements Tech Your Place, en partenariat avec l'académie de Paris et déclinés en interne, visent à renforcer l'attractivité des métiers du numérique, grâce à la mise en avant de personnes ayant réussi dans ce secteur. Les journées parents-enfants, organisées en régions et au siège, promeuvent une meilleure articulation entre vie

professionnelle et vie personnelle. La Banque de France a par ailleurs accueilli la convention annuelle de l'Observatoire de la qualité de vie au travail, dont elle est signataire de la charte de la Parentalité.

Un engagement résolu pour l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap

La mission Handicap a poursuivi activement la mise en œuvre des engagements inscrits dans l'accord d'entreprise relatif au handicap, en accompagnant plus de 550 collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel. Avec l'aide des assistantes sociales, un appui personnalisé est mis en place pour faciliter les démarches de reconnaissance en tant que travailleur handicapé.

La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) reste un temps fort de mobilisation. Quant à la formation, elle se poursuit toute l'année auprès des équipes, des managers et des personnes concernées (langue des signes française, maladies graves, aidance, etc.).

Au siège, le service de santé au travail a renforcé son dispositif de prévention, notamment à travers la diffusion interne de *La Minute Prévention Santé*. Des conférences et des webinaires consacrés à des thèmes comme la santé auditive ou la nutrition santé ont aussi été organisés à Marne-la-Vallée. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de promotion de la santé et du bien-être au travail.

4

Agir comme mécène

Des actions de mécénat qui mobilisent les collaborateurs

Le mécénat de compétences a représenté plus de 19,5 millions d'euros de dons entre 2021 et 2025. Pour mobiliser ses collaborateurs autour de ce type d'actions, la Banque de France a organisé en 2025 son premier Forum de l'engagement, qui a réuni 320 collaborateurs et une quinzaine d'associations et fondations partenaires. Le mécénat court a atteint un record, avec 241 collaborateurs mobilisés pour

des missions de 5 jours maximum. Les missions en fin de carrière, de 2 ans maximum, ont bénéficié à une vingtaine d'organismes d'intérêt général. Les missions en cours de carrière « expertise pro bono » (d'une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois), testées en 2024, ont quant à elles été pérennisées.

La Banque de France a également réuni ses collaborateurs autour d'opérations de mécénat financier et en nature. La neuvième édition des Trophées responsables a récompensé 25 projets associatifs parrainés par des collaborateurs, y compris, pour la première fois, en Outre-mer. Pour la première fois également, un défi interne a été organisé en soutien à l'opération Pièces jaunes, dont la Banque de France est un partenaire historique, notamment pour le tri des pièces.

Un mécénat qui agit sur les grands enjeux sociaux et environnementaux

En 2025, le mécénat de la Banque de France en faveur de l'inclusion économique et sociale a bénéficié à plusieurs grands réseaux de solidarité : par exemple, les Banques Alimentaires et les Restos du Cœur ont été soutenus financièrement et par l'intermédiaire de différents dispositifs de mécénat de compétences, avec une soixantaine de collaborateurs mobilisés en mars et en novembre pour leurs collectes annuelles.

La Banque a également soutenu de nombreuses actions en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec le réseau Initiative France, la deuxième édition du programme Impact+ a récompensé dix entrepreneurs engagés, notamment en faveur de la transition écologique.

FOCUS

OUVRIR LES CHAMPS DE LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE GRÂCE À LA MIXITÉ

Pour la Journée internationale des droits des femmes, la sous-gouverneure Agnès Bénassy-Quéré a réuni plus de 80 femmes économistes et statisticiennes de la Banque de France. Cette rencontre visait à valoriser des expertes encore trop souvent sous-représentées dans les sphères décisionnelles et universitaires. La mixité dans ces métiers est essentielle : elle enrichit les analyses, diversifie les points de vue et permet une meilleure compréhension des enjeux, ce qui favorise une prise de décision plus éclairée. Six études ont été présentées, sur des sujets d'actualité tels que le solde extérieur du secteur automobile français, le

filtrage des investissements directs étrangers, les effets de la politique monétaire ou les risques inflationnistes liés aux enjeux climatiques et environnementaux. Les traditionnelles publications du 8 mars ont porté sur l'impact inégal des entreprises sur l'écart de rémunération hommes-femmes ¹ et sur l'accès des femmes à la direction d'entreprise ². ●

1 G. M. Palladino, A. Bertheau, A. Hijzen *et al.*, « L'impact inégal des entreprises sur l'écart de rémunération hommes-femmes » (2025), *Bloc-notes Éco*, billet n° 393, Banque de France, mars.

2 N. Berardi et B. Bureau (2025), « Accès des femmes à la direction d'entreprise : des avancées mais les freins persistent », *Bloc-notes Éco*, billet n° 394, Banque de France, mars.

LA PUBLICATION DU *RAPPORT DURABILITÉ*, DÉDIÉ AU CLIMAT ET À LA NATURE

Le 19 juin 2025, la Banque de France a publié son deuxième *Rapport durabilité*, qui synthétise l'ensemble des actions qu'elle mène pour tenir compte des impacts et des risques liés au climat et à la nature. Ce rapport annuel témoigne du respect des engagements pris par la Banque de France et de sa démarche de transparence renforcée au fil des ans. Il rappelle également la reconnaissance que lui a accordée l'organisation non gouvernementale Positive Money en 2024 comme première banque centrale du G20 pour son action en faveur du climat, pour la troisième fois consécutive.

Au titre des missions institutionnelles, les actions en matière de climat et de nature y sont déclinées selon les trois grandes missions évoquées dans les chapitres 1 à 3 du présent rapport (stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société).

Au titre de la responsabilité sociale et environnementale (RSE), le *Rapport durabilité* détaille la manière dont la Banque de France mesure et améliore l'impact environnemental de ses activités opérationnelles. Cela inclut notamment une description de son plan de transition 2019-2025, ainsi que, pour la première fois, l'évaluation des impacts de ses activités sur la nature et de ses dépendances aux services écosystémiques.

Par ailleurs, le *Rapport durabilité* rend compte de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable. Les principales métriques relatives aux portefeuilles couverts par cette politique ont été certifiées par des commissaires aux comptes. ●



6

GOUVERNANCE



UNE INSTITUTION INDÉPENDANTE, AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE EUROPÉENNE

Institution créée par Bonaparte en 1800, la Banque de France, indépendante du pouvoir politique depuis 1993, conduit ses missions dans le cadre européen instauré lors du passage à l'euro en 1999.

Elle participe ainsi au sein de l'Eurosystème à sa stratégie monétaire et à la surveillance des infrastructures de marché. Pour sa part, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) partage ses compétences de supervision des banques selon le Mécanisme de surveillance unique (MSU) de l'Union bancaire.

Les organes exécutifs

Le gouverneur et les sous-gouverneurs

Le gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions. Le gouverneur ainsi que les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans, renouvelable une fois. Nommé gouverneur le 1^{er} novembre 2015, François Villeroy de Galhau a été reconduit par un décret du 27 octobre 2021 après l'avis favorable du Parlement. Denis Beau, premier sous-gouverneur depuis le 17 janvier 2018, a été reconduit dans cette fonction le 12 janvier 2024. Agnès Bénassy-Quéré assure la fonction de seconde sous-gouverneure de la Banque de France depuis le 8 février 2023.

En France, le gouverneur exerce également la présidence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). Il est membre du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). Il a été réélu président de la Banque des règlements internationaux (BRI) pour un mandat de trois ans, à compter de janvier 2025.

Le gouverneur rend compte de ses actions devant les Commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Sur le plan européen, le gouverneur participe au Conseil des gouverneurs dans le cadre des missions dévolues au Système européen de banques centrales (SEBC)¹ : politique monétaire de l'euro, opérations de change, supervision des systèmes de paiement. La Banque centrale européenne (BCE) rend compte de ses actions devant le Parlement européen.

Le Comité de direction

Le Comité de direction assure la gouvernance opérationnelle de la Banque de France. Placé sous la présidence du gouverneur, il comprend les sous-gouverneurs et les directeurs généraux responsables de l'ensemble des activités de la Banque

(cf. annexe 1, Organigramme de la Banque de France). Le président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), par ailleurs directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), y siège également. La direction de la Stratégie en tient le secrétariat.

Le Comité de direction a atteint la parité en 2024, puis de nouveau en 2025, comme le gouverneur s'y était engagé publiquement. La Banque de France se conforme ainsi par avance aux dispositions de la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle dans les entreprises de plus de 1 000 salariés.

Les organes de la gestion opérationnelle

Trois instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif, le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R) et le Comité des risques.

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif élabore la stratégie d'investissement des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Pour sa part, le portefeuille d'investissement de la caisse de réserve des retraites des employés de la Banque de France est géré par le CS2R, créé en avril 2018 et présidé par le premier sous-gouverneur. La caisse de retraite est vouée à une extinction progressive à la suite de la réforme de 2023 ; seuls les collaborateurs titulaires recrutés avant le 1^{er} septembre 2023 sont encore affiliés à ce régime. Le Comité des risques, présidé par la seconde sous-gouverneure, définit le dispositif d'encadrement des risques applicable aux opérations de marché pour l'ensemble des portefeuilles hors opérations de politique monétaire.

Par ailleurs, le Comité exécutif sur le climat et la nature (CECN), présidé par la seconde sous-gouverneure, coordonne les actions menées par l'ensemble des directions générales de la Banque et l'ACPR dans ce domaine.

¹ Le SEBC rassemble la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales des 27 pays de l'Union européenne. L'Eurosystème regroupe la BCE et les seules banques centrales des 21 pays qui ont adopté l'euro.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs



Denis Beau
Premier sous-gouverneur



François Villeroy de Galhau
Gouverneur



Agnès Bénassy-Quéré
Seconde sous-gouverneure

Les membres du Comité de direction

(autres que le gouverneur et
les sous-gouverneurs, 15 mars 2026)

* En remplacement de Nathalie Aufaivre,
Secrétaire générale de l'ACPR jusqu'à février 2026

** En remplacement d'Olivier Garnier,
Directeur général de la DGSEI jusqu'à février 2026



Claude Piot
Secrétaire général



Ivan Odonnat
Directeur général de la Stabilité
financière et des Opérations



Hervé Gonsard
Directeur général des Services
à l'économie et du Réseau



Anne-Sophie Martenot
Directrice générale
des Ressources humaines



Erick Lacourrège
Directeur général
des Moyens de paiement



Emmanuelle Assouan*
Secrétaire générale de l'Autorité
de contrôle prudentiel et de résolution



Valérie Fasquelle
Directrice générale
des Systèmes d'information



Alexandre Gautier
Président de l'IEDOM
et directeur général de l'IEOM



Nathalie Mouratille
Contrôleure générale



Xavier Debrun**
Directeur général des Statistiques,
des Études et de l'International

L'organisation du réseau et le comité exécutif du réseau

Le réseau de la Banque de France s'organise autour de 13 directions régionales. Il compte 95 succursales départementales, qui incluent les 13 chefs-lieux de région et 10 antennes économiques. En particulier, 11 succursales et 3 centres spécialisés assurent la gestion de la circulation fiduciaire (cf. *annexe 2*, Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France).

Les succursales concourent ainsi pour certaines à l'entretien de la monnaie fiduciaire et, pour la totalité d'entre elles, contribuent à l'ensemble des missions de service à l'économie et à la société (cf. *chapitre 3*).

Le Comité exécutif du réseau, organe de pilotage stratégique du réseau placé sous la présidence du directeur général des Services à l'économie et du Réseau (DGSER), rassemble les directeurs régionaux, les directeurs des métiers (entreprises, particuliers, éducation financière, médiation du crédit aux entreprises, action de Place, programme « indicateur climat ») et de l'informatique dédiée aux services à l'économie, ainsi que le chef de cabinet de la DGSER.

2

Les organes délibératifs et de contrôle

Le Conseil général

Le Conseil général exerce l'essentiel des fonctions d'un conseil d'administration. Il délibère sur les questions relatives à la gestion des activités autres que celles qui relèvent des missions du SEBC.

Outre le gouverneur et les sous-gouverneurs, il comprend des personnalités extérieures et des représentants du Trésor ainsi que le représentant du personnel. Le mandat des membres du Conseil général est de six ans.

En 2025, le Conseil général s'est réuni à huit reprises.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit rend compte au Conseil général des questions relatives à l'information financière, au contrôle interne et à la maîtrise des risques, ainsi qu'à l'audit externe et interne. Il a pris connaissance des conclusions des travaux des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et a également examiné :

- les conclusions des missions d'audit interne et leurs recommandations ;
- les suites données aux plans d'action des unités auditées en réponse aux recommandations ;
- le programme d'audit de l'année 2026 ;
- les évolutions intervenues dans le domaine du contrôle permanent et de la maîtrise des risques.

3

La maîtrise des risques opérationnels et l'audit interne

La maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne de la Banque de France est organisé en trois lignes de maîtrise : les opérationnels et leur hiérarchie, les professionnels de la maîtrise des risques et du contrôle permanent, l'audit interne. Il permet d'évaluer, d'une part, l'ensemble des risques opérationnels ainsi que les dispositifs et plans d'action pour les réduire et, d'autre part, la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle.

L'année 2025 a été marquée, en particulier, par l'élaboration d'un cadre harmonisé de maîtrise des risques liés aux fournisseurs, pour une mise en œuvre en 2026, et par le renforcement du système de maîtrise du risque cyber.

L'audit interne

L'audit interne, placé sous l'autorité de la contrôleure générale, constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France (*cf. supra*). Il a compétence sur l'ensemble des unités, processus et activités de la Banque et de son réseau de succursales, ainsi que sur ses filiales. La contrôleure générale rapporte directement au gouverneur.

L'audit interne apporte aux destinataires de ses travaux (Comité d'audit, gouvernement de la Banque, directeurs généraux) une assurance, indépendante et objective, sur :

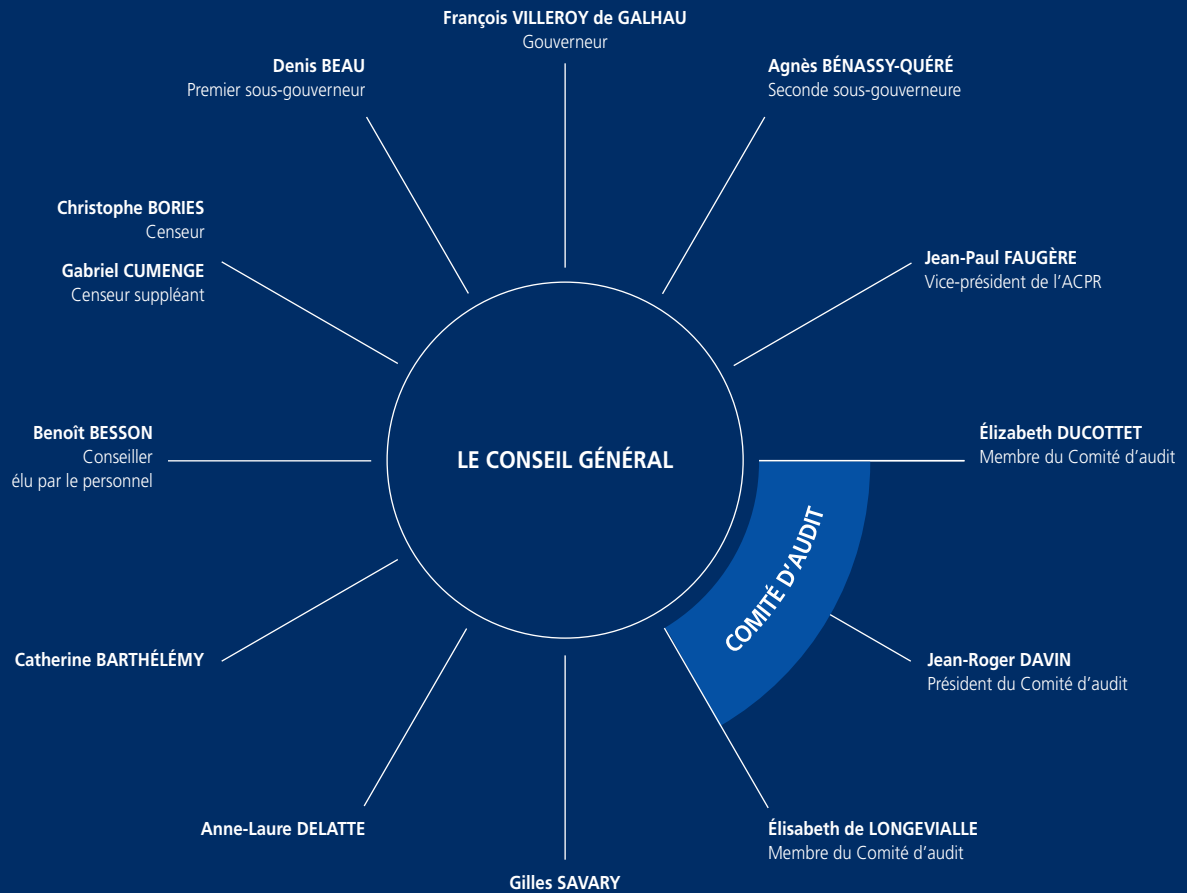
- l'atteinte des objectifs stratégiques ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la protection des actifs, de l'image et de la réputation ;
- le respect des lois, règlements, règles et procédures, des contrats et de la déontologie.

L'action de l'audit interne s'inscrit également dans le cadre du SEBC. La contrôleure générale et la direction de l'Audit des services centraux sont ainsi membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC (*Internal Auditors Committee, IAC*). L'audit interne contribue aux missions conduites sous l'égide de ce comité.

L'audit interne a pris en compte l'évolution des normes internationales d'audit définies par l'Institute of Internal Auditors (IIA), et dont la nouvelle version est entrée en vigueur le 9 janvier 2025. Il a conduit des actions de formation afférentes.

L'audit interne a mené en 2025 plus de 70 missions et enquêtes, notamment sur les risques en matière de cybersécurité, l'évaluation des risques financiers, les systèmes de paiement et de gestion de collatéral de politique monétaire ou encore la fabrication des billets.

Le Conseil général et le Comité d'audit (15 mars 2026)



Patrick HAAS
Déontologue
du Conseil général

Tatiana MOSQUERA-YON
Secrétaire
du Conseil général

Nathalie MOURATILLE
Secrétaire
du Comité d'audit

FOCUS

RISQUE CYBER

En 2025, la Banque de France a maintenu un niveau élevé de vigilance face à des menaces cyber toujours plus sophistiquées, avec l'essor des attaques exploitant l'intelligence artificielle (IA), la complexité des environnements *multicloud* (plusieurs fournisseurs de services *cloud*) et les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement logicielle.

L'année 2025 a également vu la conclusion de la stratégie de cybersécurité 2021-2025 et la validation d'une nouvelle stratégie pour 2026-2028, qui vise à renforcer la résilience face à des menaces complexes, à anticiper les évolutions technologiques et réglementaires, et à conforter notre autonomie technique pour limiter les dépendances externes.

Les analyses menées ont permis d'actualiser la cartographie des risques cyber. La nécessaire maîtrise des usages d'outils d'IA et d'agents automatisés doit contribuer à lutter contre les fuites et la corruption de données. La transformation structurelle du système d'information, notamment son ouverture vers des environnements *cloud*, a amplifié l'exposition aux attaques

indirectes passant par les fournisseurs. Les menaces sur la disponibilité des services se sont accrues avec des scénarios d'attaque par déni de service distribué et des rançongiciels de plus en plus perfectionnés. Enfin, les avancées de l'informatique quantique menacent la robustesse des algorithmes cryptographiques actuels, et rendent nécessaire un programme pour organiser la transition vers des standards post-quantiques.

Face à ces évolutions, la Banque de France a, entre autres, intensifié ses contrôles sur les tiers. Elle a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et renforcé ses dispositifs de résilience, tout en participant aux initiatives nationales, européennes ou internationales, notamment le Campus Cyber¹ ou les groupes de travail de la Banque des règlements internationaux. ●

1 Projet initié par l'État, le Campus Cyber (<https://campuscyber.fr/>) réunit les acteurs français de la sécurité numérique (entreprises, services de l'État, organismes de formation, etc.) en vue de développer des synergies en matière de cybersécurité.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

En 2025, la délégation à l'éthique et à la déontologie de la Banque de France a traité 3 600 demandes, contre 3 000 en 2024. La Commission consultative sur les incompatibilités a rendu 169 avis sur des demandes d'activités extérieures accessoires ou consécutives au départ d'agents. Les opérations financières privées de 356 agents susceptibles de détenir des informations privilégiées ont été contrôlées, soit près de 13 % de cette population, dont 33 % des cadres dirigeants. Le déontologue a instruit 12 alertes éthiques, contre 10 en 2024 et 7 en 2023.

La formation obligatoire dispensée à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code d'éthique et de déontologie s'est poursuivie. À fin 2025, 91 % des managers, dont 93 % des cadres supérieurs et dirigeants, ainsi que 71 % des agents occupant une fonction sensible ont suivi la formation,

validée par un quiz exigeant. D'ici à la fin 2026, les personnels non encore formés devront suivre ce programme.

Le déontologue a participé aux travaux du Comité d'éthique et de conformité de l'Eurosystème, lieu essentiel de concertation sur les principes éthiques communs et d'échange sur les bonnes pratiques, ainsi qu'à des travaux européens et internes à la Banque sur la mise en œuvre d'une intelligence artificielle éthique dans le cadre de la réglementation européenne.

Les déclarations d'opérations financières privées du gouverneur et des sous-gouverneurs, en application du Code de conduite des responsables de haut niveau de la Banque centrale européenne, ont été modernisées.

Les équipes de la Banque de France ont remporté le 1^{er} challenge éthique de l'Eurosystème. ●



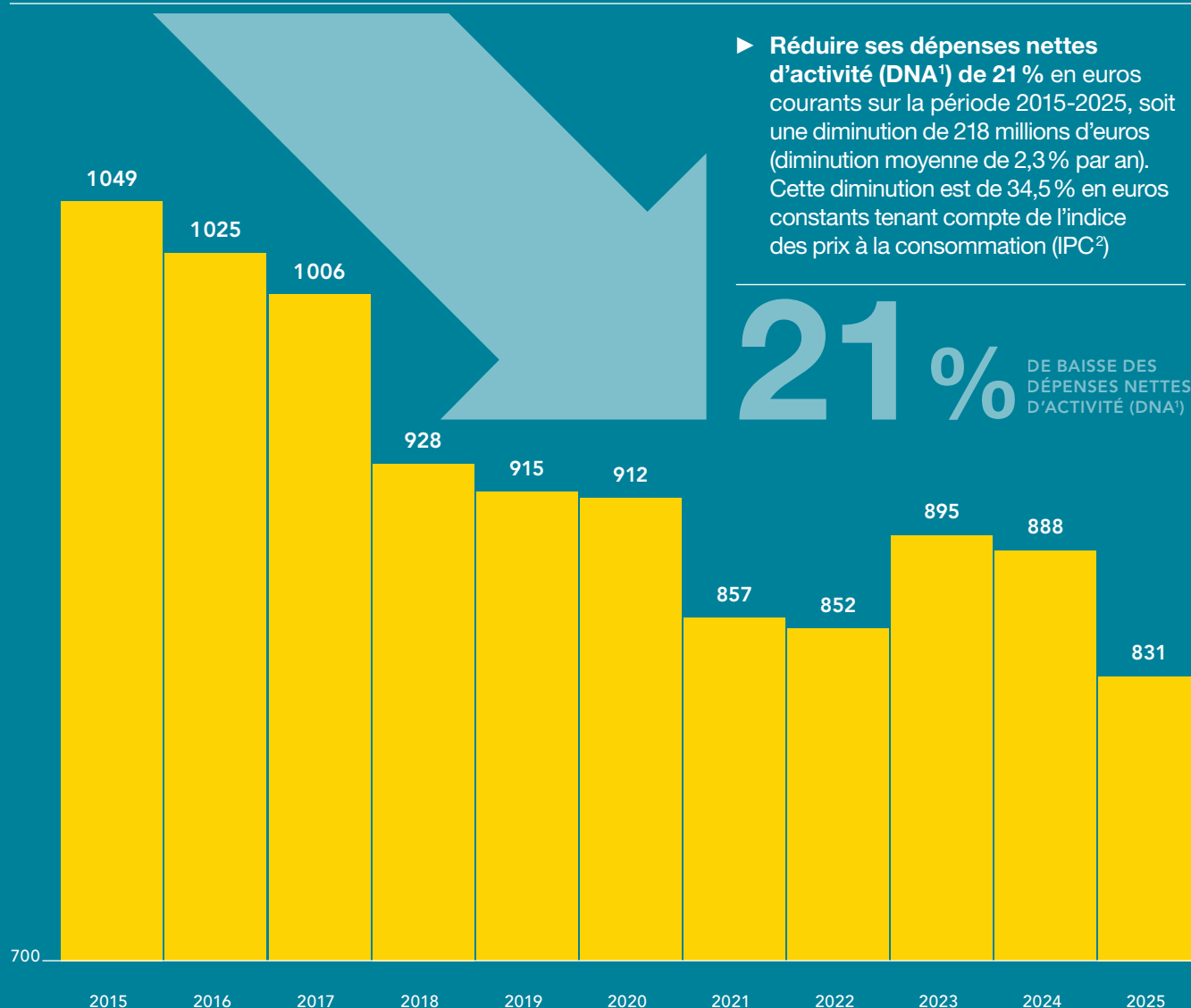
7

GESTION FINANCIÈRE ET COMPTES



2015 2025 UNE GESTION RIGOUREUSE

DÉPENSES NETTES D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

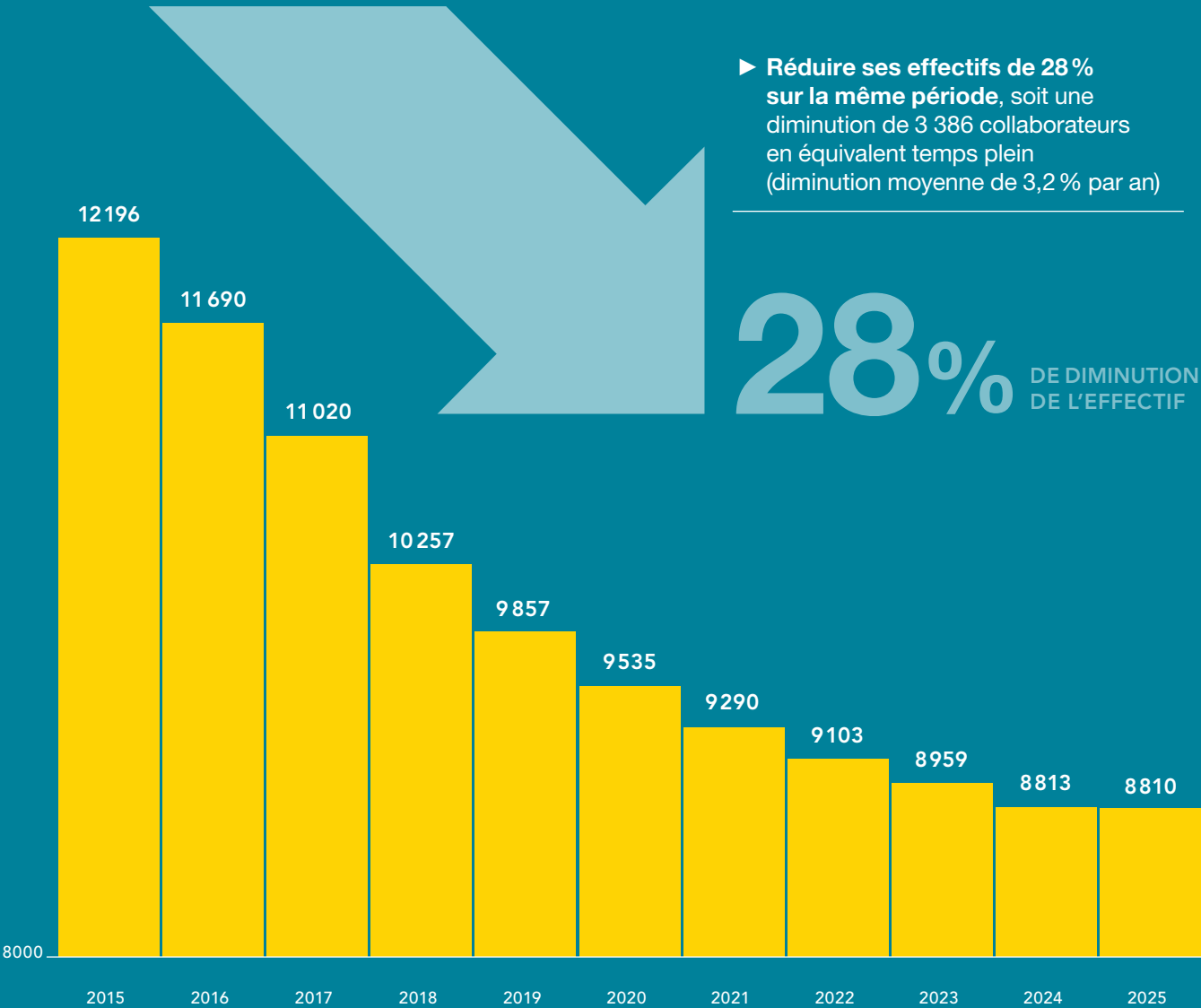


¹ Charges d'exploitation diminuées des produits des activités hors politiques monétaires et des produits financiers.

² L'IPC a augmenté de 21 % sur la même période.

Depuis les deux derniers plans stratégiques d'entreprise – Ambitions 2020, lancé en 2016, et Construire Ensemble 2025, amorcé en 2021 –, la Banque de France s'est engagée à maîtriser ses charges d'exploitation et à réduire ses effectifs. Ainsi la gestion rigoureuse mise en œuvre par la Banque lui a permis de :

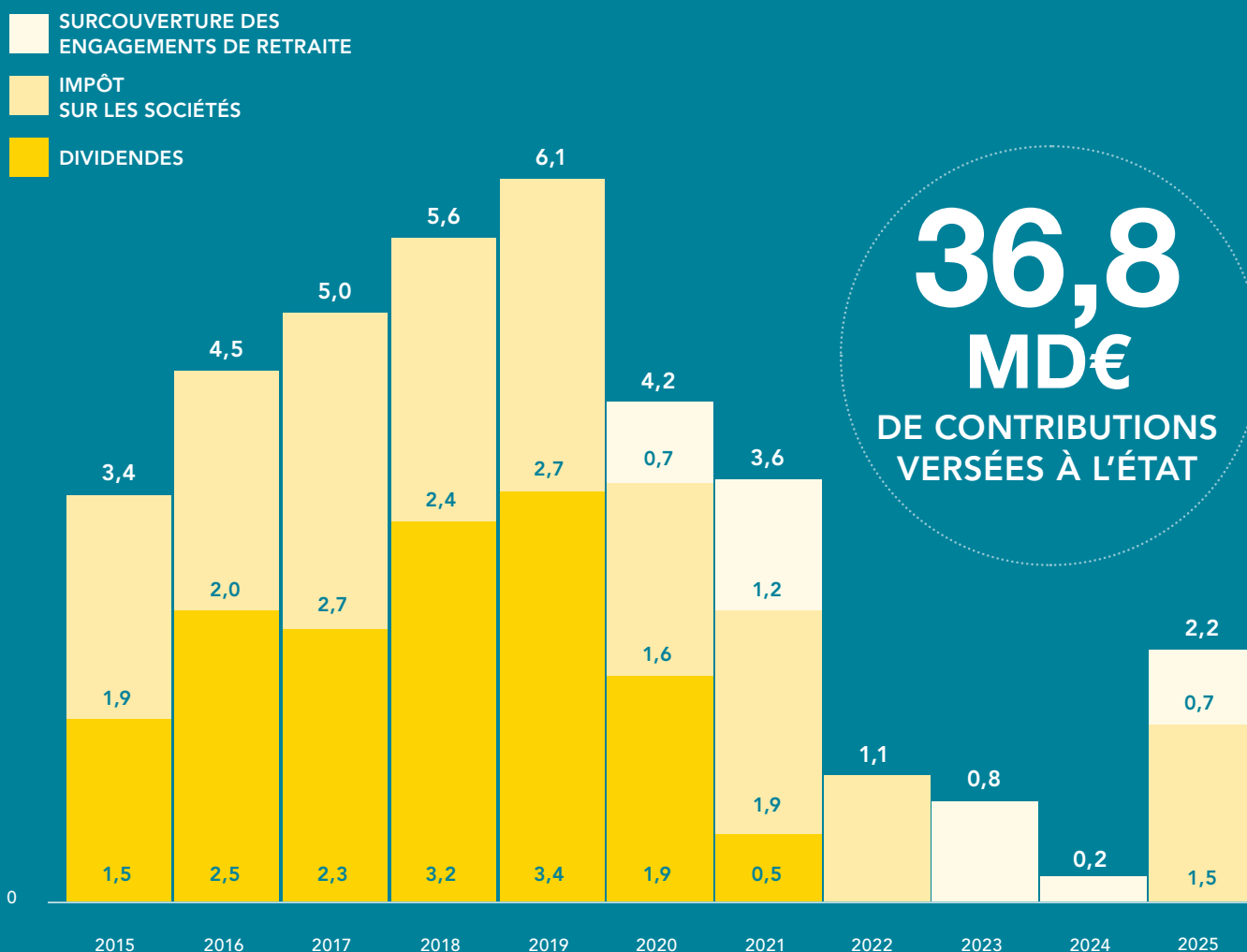
EFFECTIFS TOTAUX
(COLLABORATEURS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN, EN FIN D'ANNÉE)



2015 2025 UNE TRIPLE CONTRIBUTION VERSÉE À L'ÉTAT

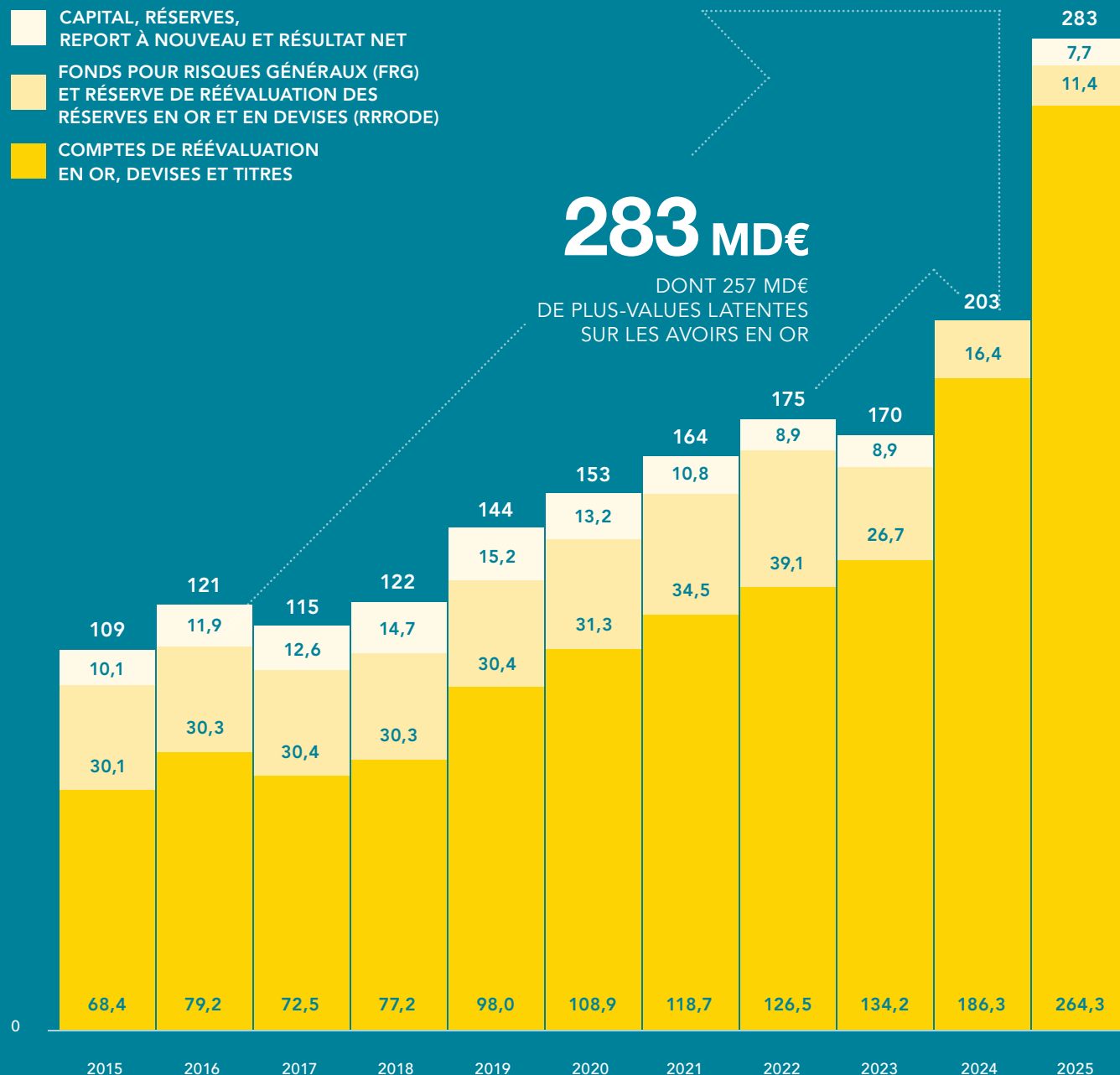
Au titre des années 2015 à 2025, la Banque de France aura versé à l'État un total cumulé de 36,8 milliards d'euros au titre des dividendes, de l'impôt sur les sociétés et de la redistribution de la surcouverture des engagements de retraite. Dans le même temps, la solidité financière s'est renforcée avec une situation nette (capital, réserves, report à nouveau et résultat net, FRG et RRRODE, et comptes de réévaluation) qui atteint 283 milliards d'euros, dont 257 milliards de plus-values latentes sur les avoirs en or.

MONTANTS VERSÉS À L'ÉTAT (EN MILLIARDS D'EUROS)



UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

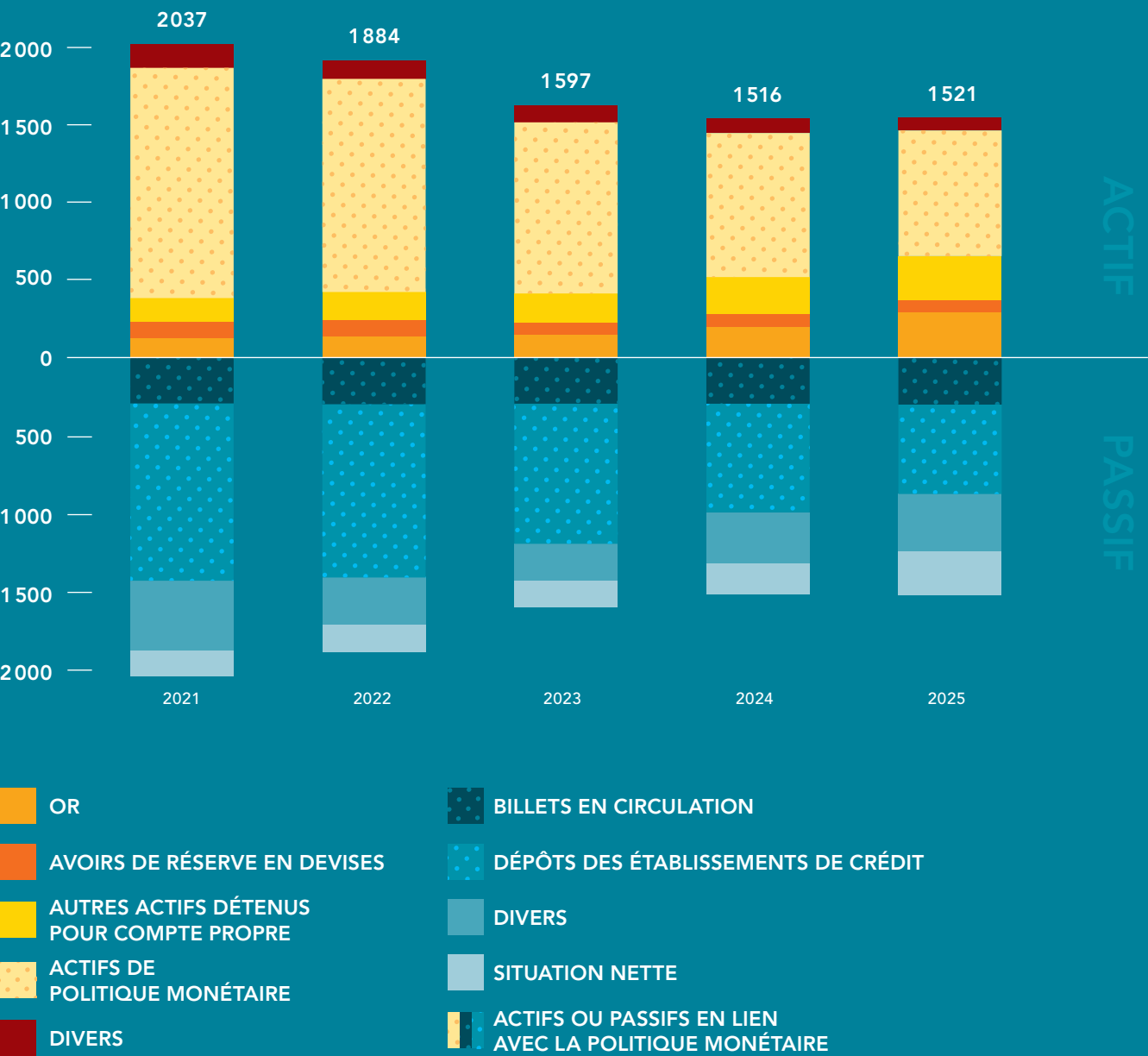
SITUATION NETTE (EN MILLIARDS D'EUROS)



POSTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF 2021-2025

(EN MILLIARDS D'EUROS)

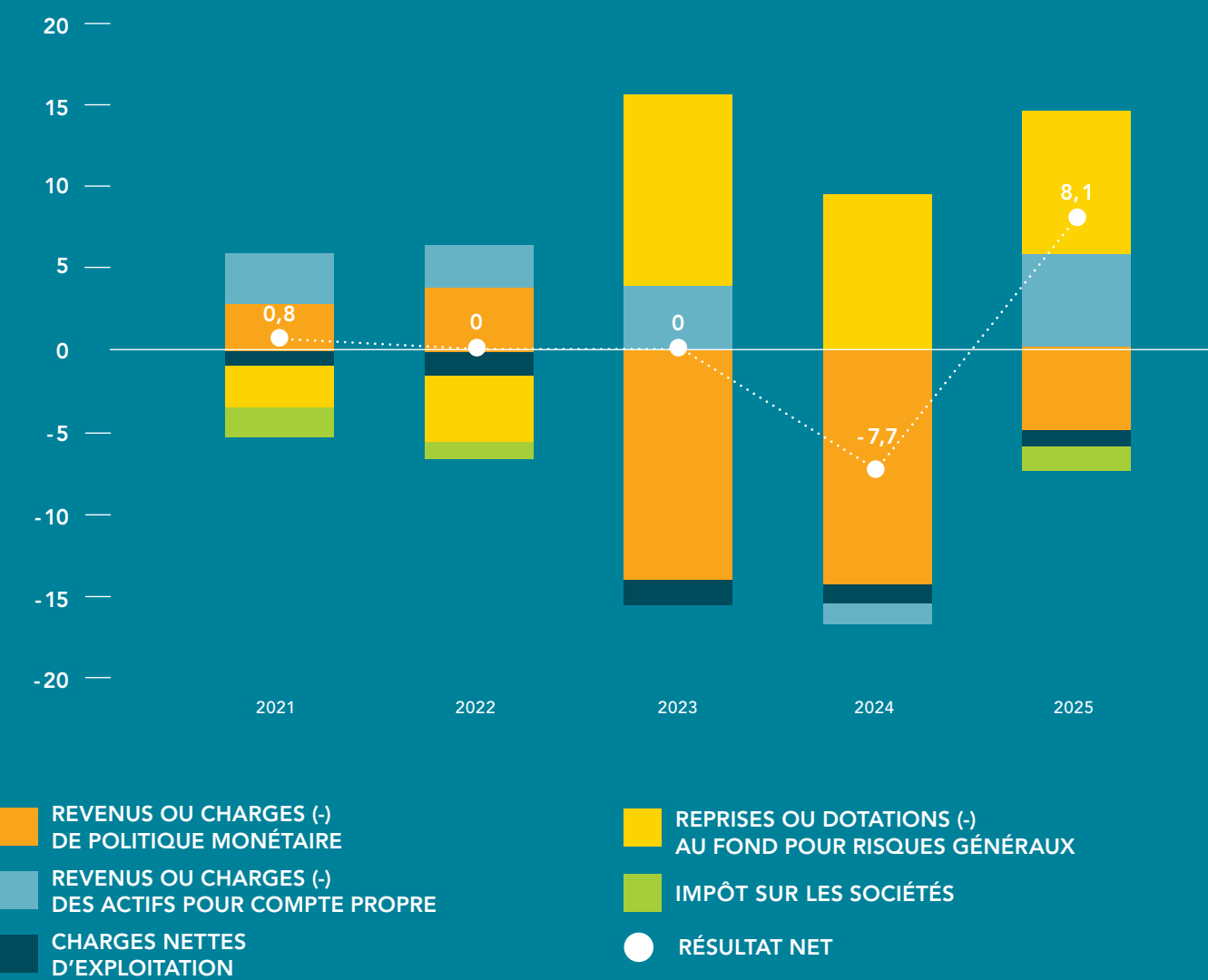
La taille du bilan de la Banque de France est passée de 2 037 milliards d'euros en 2021 à 1 521 milliards en 2025. Cette baisse de 25 % est la traduction directe des mesures de normalisation de la politique monétaire engagée depuis 2022. En 2025, cette baisse a été compensée par l'appréciation du cours de l'or, qui a progressé de 46 % sur l'année.



RÉSULTAT NET 2021-2025

(EN MILLIARDS D'EUROS)

Dans un contexte de stabilité des charges d'exploitation, les activités de politique monétaire ont pesé négativement sur les résultats à partir de 2023, en raison du niveau élevé de l'excédent de liquidité. Toutefois, la réduction progressive de cet excédent, combinée à la baisse du taux de la facilité de dépôt engagée depuis mai 2024 (- 200 points de base), a permis une diminution significative de ces charges en 2025. Par ailleurs, la réalisation de gains de change en 2025 ainsi que les reprises sur des réserves constituées lors des exercices précédents ont permis d'absorber intégralement ces charges, conduisant à un résultat net de 8,1 milliards d'euros. Le résultat 2025 sera affecté à la réserve spécifique, conformément au Code monétaire et financier, et au report à nouveau afin d'apurer son solde constitué à l'issue de l'exercice 2024.



Pour en savoir plus, consultez le document
Comprendre les comptes annuels et les équilibres financiers grâce au code QR ci-contre.



Les comptes individuels de la Banque de France

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2025 au cours de sa séance du 24 mars 2026.

La taille du bilan de la Banque de France est restée stable en 2025 (1 521 milliards d'euros au 31 décembre 2025, contre 1 516 milliards au 31 décembre 2024), sous l'effet principalement de deux dynamiques qui se compensent :

- D'un côté, la taille du bilan a été réduite du fait de la poursuite de la normalisation de la politique monétaire engagée depuis mi-2022, avec la diminution en 2025 des portefeuilles de titres de politique monétaire. En effet, l'Eurosystème ne réinvestit plus les titres arrivant à échéance, depuis juillet 2023 pour l'APP (*asset purchase programme*) et depuis janvier 2025 pour le PEPP (*pandemic emergency purchase programme*). Ainsi, l'encours des titres en euros acquis dans le cadre des programmes d'achats s'est de nouveau réduit (– 117 milliards d'euros sur l'année 2025, contre – 74 milliards en 2024), avec au passif un important recul observé sur les dépôts des établissements de crédit éligibles aux opérations de politique monétaire (– 123 milliards d'euros sur l'année 2025, contre – 189 milliards en 2024) ;
- Dans le même temps, la taille du bilan a augmenté sous l'effet de l'appréciation du cours de l'or qui, en 2025, a progressé de 46 %, ce qui s'est traduit par une augmentation de 91 milliards d'euros de la valeur des avoirs en or détenus par la Banque de France.

Le produit net des activités a fortement augmenté, à 2 087 millions d'euros (contre une charge nette de 15 725 millions d'euros en 2024), notamment en raison de la diminution des charges liées à la rémunération des excédents de liquidité, sous l'effet conjugué de la baisse des encours et du taux de la facilité de dépôt (en moyenne 2,3 % en 2025, contre 3,7 % en 2024). Ce dernier a été abaissé à quatre reprises en 2025, passant de 3 % fin 2024 à 2 % à partir de juin 2025. Ces charges restent néanmoins à un niveau élevé, à 12 656 millions d'euros en 2025 (contre 25 897 millions en 2024). Dans le même temps, les revenus liés aux prêts accordés aux établissements de crédit ont diminué de 1 401 millions d'euros, à la suite des remboursements au 31 décembre 2024 de la totalité des encours de

TLTRO (*targeted longer-term refinancing operations*). Le résultat net des opérations financières s'est établi à 5 457 millions d'euros en raison de la constatation d'un résultat net de change de 10,2 milliards d'euros – après prise en compte de moins-values latentes de change – provenant, à hauteur de 11 milliards d'euros, d'opérations de mise aux normes du stock d'or. Il a également contribué à l'augmentation du produit net des activités. En application des dispositions de la convention conclue entre l'État et la Banque de France relative aux pertes et gains de change, 5,6 milliards d'euros ont été affectés à la couverture des pertes de l'exercice, et 4,6 milliards d'euros à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE – *cf. note 29*).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 090 millions d'euros, en baisse de 2 % (– 40 millions) par rapport à l'exercice précédent. Après couverture de ces charges, le résultat ordinaire ressort à – 3 millions d'euros (– 17 855 millions en 2024).

Une fraction disponible de la RRRODE par rapport aux exigences prévues par la convention susmentionnée a été reprise. Après cette reprise d'un montant de 9,7 milliards d'euros et le versement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net pour l'exercice 2025 est bénéficiaire à hauteur de 8 120 millions d'euros.

Au cours de sa séance du 24 mars 2026, le Conseil général a examiné les comptes de l'exercice et a arrêté l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

- Dotation de 385,8 millions d'euros à la réserve spécifique, conformément aux dispositions de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier, qui prévoit une affectation de 5 % du résultat net annuel dans la limite du double du capital social, soit 2 milliards d'euros ; compte tenu d'une réserve spécifique d'un montant de 1 614,2 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024, cette dotation porte ainsi cette réserve à son niveau maximum ;
- Affectation de 7 734,4 millions d'euros au report à nouveau, afin d'apurer intégralement son solde débiteur constitué à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Le bilan et le compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)

Notes annexes	ACTIF	2025	2024	Notes annexes	PASSIF	2025	2024
1	A1 Avoirs en or	287 480	196 745	12	P1 Billets en circulation	298 067	292 327
	A2 Avoirs en devises (non-résidents)	73 361	75 779	4	P2 Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	571 569	694 670
3	2.1 Relations avec le FMI	44 902	47 197		2.1 Comptes courants	33 928	30 536
2	2.2 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	28 459	28 583		2.2 Autres engagements	537 641	664 134
2	A3 Créances en devises sur des résidents de la zone euro	2 056	2 642	13	P3 Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	1 572	1 252
5	A4 Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	11 250	4 163	14	P4 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	57 469	55 323
4	A5 Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	2 738	2 052	2	P5 Engagements en devises	348	116
	A5.1 Opérations principales de refinancement	2 637	2 003	17	P6 Opérations bancaires	87 517	96 685
	A5.2 Opérations de refinancement à plus long terme	101	0	3	P7 Contrepartie des allocations de DTS	34 486	37 150
	A5.3 Cessions temporaires de réglage fin	0	0	15	P8 Relations au sein de l'Eurosystème	159 005	108 667
	A5.4 Cessions temporaires à des fins structurelles	0	0	16	P9 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	14 441	15 150
	A5.5 Facilité de prêt marginal	0	48		9.1 Engagements vis-à-vis de l'État	5 499	7 351
	A5.6 Appels de marge versés	0	0		9.2 Autres engagements	8 942	7 799
5	A6 Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	12 012	21 818	18	P10 Divers	12 379	10 879
6	A7 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	930 521	998 348		10.1 Divers	12 355	10 826
	7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire	792 053	909 144		10.2 Comptes de recouvrement	24	54
	7.2 Autres titres	138 469	89 204	19	P11 Provisions pour risques et charges	642	700
7	A8 Relations au sein de l'Eurosystème	71 595	82 642	20	P12 Comptes de réévaluation	264 295	186 266
	8.1 Participation au capital de la BCE	1 782	1 782	22	P13 Fonds pour risques généraux (FRG) et provisions réglementées	72	75
	8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 272	8 404	21	P14 Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)	11 417	16 448
	8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	60 265	69 202	23	P15 Capital, réserves et report à nouveau	- 396	7 737
	8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	1 276	3 253		15.1 Capital	1 000	1 000
8	A9 Avance à l'IEDOM	7 612	7 456		15.2 Réserves et report à nouveau	- 1 396	6 737
9	A10 Autres actifs financiers en euros et en devises	101 702	105 966	P16	Résultat net	8 120	- 7 734
10	A11 Divers	18 545	16 071				
11	A12 Valeurs immobilisées	2 130	2 028				
	12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	1 443	1 340				
	12.2 Titres de participation	687	687				
	TOTAL DE L'ACTIF	1 521 004	1 515 709		TOTAL DU PASSIF	1 521 004	1 515 709

N.B. Chaque ligne du bilan et du compte de résultat est arrondie au million d'euros le plus proche. C'est pourquoi un total ou un sous-total peut parfois ne pas correspondre à la somme des arrondis qui le compose. Cela s'applique également aux données chiffrées présentées dans les notes annexes.

Compte de résultat de l'exercice 2025

(en millions d'euros)

Notes annexes		2025	2024
1	Produit net des activités de la Banque de France	2 087	- 15 725
28	1.1 Produit net d'intérêt	- 6 230	- 19 274
	1.1.1 Intérêts et produits assimilés	16 969	20 493
	1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 23 199	- 39 767
29	1.2 Résultat net des opérations financières	5 457	- 691
	1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	10 183	- 124
	1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 4 637	124
	1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	- 88	- 691
30	1.3 Solde de la répartition du revenu monétaire	1 276	3 262
	1.4 Commissions	- 21	- 20
	1.4.1 Commissions (produits)	40	36
	1.4.2 Commissions (charges)	- 62	- 56
31	1.5 Produits des instruments de capitaux propres et des titres de participation	505	63
32	1.6 Net des autres produits et charges	1 100	935
2	Charges d'exploitation	- 2 090	- 2 130
33	2.1 Frais de personnel et charges assimilées	- 1 041	- 1 025
	2.2 Pensions de retraite et charges assimilées	- 343	- 219
	2.3 Impôts et taxes	- 33	- 35
	2.4 Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 178	- 170
	2.5 Net des autres produits et charges d'exploitation	- 495	- 681
	Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	- 3	- 17 855
21 et 22	3 Dotation nette au fonds pour risques généraux (FRG), à la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE), et aux provisions réglementées	9 671	10 121
4	Résultat exceptionnel	0	0
	4.1 Produits exceptionnels	0	0
	4.2 Charges exceptionnelles	0	0
5	Impôt sur les bénéfices	- 1 547	0
	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	8 120	- 7 734

L'annexe aux comptes annuels

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés selon un format validé par le Conseil général¹ et conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000, modifié le 16 novembre 2010. Leur structuration reflète la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC), et la diversité de ses activités. Ils sont présentés en millions d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui précise que :

- La Banque de France doit respecter, pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC, les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation de la Banque centrale européenne (BCE) du 14 novembre 2024 (BCE/2024/31) ;
- Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de

refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets;

- Pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par l'Autorité des normes comptables (ANC) s'appliquent à la Banque de France. Toutefois le Conseil général de la Banque de France peut rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Conseil général a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A10 du bilan les méthodes comptables fixées par les orientations du Conseil des gouverneurs de la BCE. Cette disposition s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2018 aux portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) comptabilisés dans le poste A11 du bilan, sur décision du Conseil général.

Les principes comptables généraux

Les règles comptables sont appliquées dans le respect des principes suivants : prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, réalité économique, transparence, et prise en compte des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan.

Les méthodes d'évaluation

Les opérations en devises et le résultat de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

En fin d'année, les positions de change en devises et en or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P12). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus- et moins-values latentes.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Un prix moyen pondéré est calculé

quotidiennement, d'une part sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction et charges libellées en devises). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens, sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

En vertu de la convention amendée du 3 juillet 2024 entre l'État et la Banque de France, publiée le 6 juillet 2024, la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains de change réalisés sur or et devises (y compris les primes sur options de change) et des moins-values latentes de change sur or et devises de fin d'année est assurée grâce à un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique à la RRRODE, par la contrepartie du compte de résultat. L'affectation d'un gain net de change à la RRRODE ne peut s'effectuer que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

La convention dispose en outre que :

- le montant de la RRRODE doit être au moins égal à 12 % des avoirs en devises ; il doit également permettre de couvrir les pertes qui résulteraient d'un retour des cours aux niveaux les plus défavorables des dix derniers exercices ;
- si la RRRODE est inférieure à son montant minimal tel que défini ci-dessus, elle est abondée par un prélèvement sur le résultat de l'exercice dans la limite de 20 % du bénéfice net.

¹ En application de l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, qui prévoit que le « Conseil général arrête

la présentation des états comptables publiés » et qu'« il peut limiter le détail des informations rendues publiques ».

Les résultats de change sur les positions

ne relevant pas des réserves en or et en devises

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC aux opérations en devises autres que celles qui relèvent des missions fondamentales de banque centrale. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change latents et réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres

Les titres détenus par la Banque sont enregistrés :

- dans les postes A2.2 et A3 du bilan pour les titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ;
- dans le poste A7.1 pour les titres acquis dans le cadre d'opérations de politique monétaire ;
- dans le poste A10 pour les titres adossés aux fonds propres, aux provisions et aux dépôts de la clientèle enregistrés dans le poste P4 ou le poste P6 ;
- dans le poste A11 pour les titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France ;
- dans le poste A4 ou A7.2 pour les autres titres libellés en euros selon qu'ils sont émis par des non-résidents ou des résidents.

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire (poste A7.1) sont évalués au coût amorti, quelle que soit l'intention de détention. Ils peuvent donc être cédés selon les recommandations du Conseil des gouverneurs avant la date de leur échéance. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Les actions détenues dans le cadre de la politique monétaire à la suite de restructurations de dette d'entreprise sont évaluées à leur valeur de marché.

Autres titres

Pour les autres titres, le mode de comptabilisation est le suivant :

- Les titres de dette que la Banque de France a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuel qui peut donner lieu à une dépréciation en cas de risque de non-recouvrement ;
- Les titres de dette que la Banque de France a l'intention de céder avant leur échéance et les actions (ou titres assimilés) sont réévalués ligne à ligne à leur prix de marché constaté le dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P12). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus- et moins-values latentes. Les résultats issus des cessions réalisées en cours d'exercice sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titre ; ils sont enregistrés dans le poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières » du compte de résultat.

Les parts de fonds d'investissement négociables, détenues à des fins de placement sans intervention de la Banque de France sur les décisions d'achat ou de vente des actifs sous-jacents, sont évaluées à leur valeur liquidative constatée en fin d'année, aucune compensation n'étant faite entre les plus- et moins-values latentes constatées entre les différentes parts de fonds d'investissement négociables détenues.

Enfin, les parts de fonds d'investissement non négociables sont inscrites au bilan à leur coût d'achat. À la clôture de l'exercice, les parts sont évaluées au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité ; lorsque cette dernière est inférieure au coût d'achat, une dépréciation peut être constatée en fonction de la méthodologie d'analyse des risques retenue par le Comité des risques de la Banque de France.

Traitement spécifique des titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France

Les règles décrites au paragraphe « Autres titres » (cf. supra) s'appliquent aux titres de la CRE. Néanmoins,

les moins-values latentes constatées sur les titres de dette pouvant être cédés, les actions et parts de fonds d'investissement négociables dans le cadre de leur évaluation au prix de marché, ainsi que les résultats de cession constatés sur ces titres sont imputés sur le capital de la CRE et, par conséquent, n'impactent pas le résultat comptable de la Banque de France. Le même traitement vaut pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables (*cf. note 27*).

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant notionnel, et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le poste 1.2.3 du compte de résultat.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont réévalués au 31 décembre à leur valeur de marché. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P12). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus- et moins-values latentes. Les moins-values latentes sont reprises sur la durée de vie résiduelle du contrat. Les intérêts sont enregistrés *prorata temporis* dans le poste 1.1 du compte de résultat.

Les primes d'option de change sont enregistrées à l'actif du bilan si elles se rapportent à des achats, et au passif du bilan si elles se rapportent à des ventes. En cas d'exercice de l'option, le montant de la prime est imputé sur le prix d'acquisition de la devise achetée. En cas de non-exercice de l'option, à sa date d'expiration, la prime est portée dans le poste 1.2.1 du compte de résultat « Solde net des gains et des pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises ». En fin d'année, le montant des primes enregistré dans le compte de résultat au cours de l'exercice est transféré dans la RRRODE au même titre que les résultats de change réalisés (*cf. supra*).

Les options de change non dénouées en date de clôture sont réévaluées à leur prix de marché. Les plus-values

latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P12). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus- et moins-values latentes.

Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle (*cf. note 25*) sont réévaluées au 31 décembre à leur valeur de marché.

Les créances ou les engagements vis-à-vis de l'Eurosystème

Des créances ou des engagements vis-à-vis de l'Eurosystème sont générés par les paiements transfrontaliers réalisés en euros au sein de l'Union européenne et qui sont dénoués en monnaie de banque centrale. Ces paiements s'imputent dans le système TARGET² et font naître des soldes bilatéraux dans les comptes TARGET des banques centrales du SEBC. Les paiements réalisés par la BCE et les banques centrales nationales (BCN) affectent également ces comptes. L'ensemble des règlements sont agrégés automatiquement et ajustés pour faire apparaître une position unique de chaque BCN vis-à-vis de la BCE. Les mouvements dans les comptes TARGET sont reflétés dans les comptes comptables de la BCE et des BCN de façon quotidienne. La position nette de la Banque de France dans TARGET vis-à-vis de la BCE figure au bilan de la Banque de France comme un engagement net vis-à-vis de l'Eurosystème porté au poste P8 du bilan (*cf. note 15*) si elle est créditrice, et comme une créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème portée au poste A8 (*cf. note 7*) du bilan si elle est débitrice.

La participation de la Banque de France au capital de la BCE est enregistrée au poste A8.1 (*cf. note 7*). Ce poste comprend également les montants nets versés par la Banque de France en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE découlant d'une modification de la répartition du capital de cette dernière.

La créance de la Banque de France sur la BCE résultant du transfert d'une partie des avoirs de réserve est

² Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system, ou système de transferts

express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel.

enregistrée au poste A8.2, celle qui résulte des acomptes sur dividendes et produits à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 7) est enregistrée au poste A8.4 et, enfin, celle qui résulte de la répartition de l'émission des billets entre les BCN et la BCE est enregistrée au poste A8.3. La charge à payer au titre du partage du revenu monétaire est quant à elle inscrite au poste P8 (cf. note 15).

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes applicables en France.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Conformément aux dispositions de l'article 214-13 du plan comptable général, le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 10, 20, 33 ou 50 ans. Le matériel informatique est amorti entre 2 et 10 ans, et les autres matériels sur des durées comprises entre 3 et 12 ans. Les logiciels acquis sont amortis entre 3 et 6 ans. La plupart des immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Conformément au règlement 2014-03 de l'ANC, les durées d'utilisation des immobilisations sont vérifiées régulièrement et modifiées si nécessaire.

Les dépenses externes portant sur le développement et l'intégration des logiciels sont inscrites en immobilisations.

Les projets développés par une ou plusieurs BCN de l'Eurosystème sont, quant à eux, immobilisés selon la méthodologie du coût complet telle que définie par l'Eurosystème, la Banque de France intégrant dans son actif sa quote-part dans le montant total à immobiliser calculé au niveau de l'Eurosystème.

Un amortissement dérogatoire est appliqué aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Billets en circulation

La BCE et les BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets³. La BCE s'est vu allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restants étant répartis entre les BCN sur la base de leur part dans le capital libéré de la BCE.

La part des billets en circulation allouée à la Banque de France figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation par cette dernière constitue une position intra-Eurosystème présentée dans le poste A8.3 si elle est débitrice et dans le poste P8 si elle est créditrice. Cette position est rémunérée⁴ au taux de la facilité de dépôt depuis le 1^{er} janvier 2025, et au taux des opérations principales de refinancement précédemment. Les produits et charges d'intérêt correspondants sont inclus dans le poste 1.1 « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Un mécanisme visant à lisser, durant les cinq premières années, les ajustements pouvant naître de l'entrée d'un pays dans la zone euro a été mis en place⁵.

Dividende versé par la BCE

Le revenu de seigneurage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, ainsi que le revenu généré par les titres de politique monétaire achetés dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP⁶ sont distribués en janvier de l'année suivante sous forme d'acompte sur dividende, sauf décision contraire du Conseil des gouverneurs⁷. Ces revenus sont distribués en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE leur est inférieur. Le Conseil des gouverneurs peut décider de transférer tout ou partie de ces revenus à la provision pour risques financiers de la BCE. Il peut également décider de déduire du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Le montant distribué aux BCN est constaté au poste 1.5 « Produits des instruments de capitaux propres et des titres de participation » du compte de résultat.

Le fonds pour risques généraux

Le fonds pour risques généraux (FRG) a vocation à couvrir les risques éventuels auxquels la Banque de France est exposée dans le cadre de ses activités, à l'exclusion du risque de change encouru sur les réserves en or et en devises, dont la couverture est assurée par les comptes de réévaluation concernés et par la RRRODE (cf. supra). Son montant est déterminé de manière discrétionnaire sur la base des expositions à la date d'arrêté et de l'analyse des risques afférents en utilisant une approche prospective. Il est comptabilisé dans le poste P13 du bilan ; le poste 3 du compte de résultat enregistre la dotation ou la reprise.

Le régime de retraite

Cf. note 27.

Les changements de présentation comptable

La présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée en 2025 afin de se rapprocher du format préconisé dans l'orientation 2024/2941 de la Banque centrale européenne (cf. annexes VIII et IX).

Les événements marquants en 2025

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a procédé, au cours de l'année 2025, à quatre abaissements successifs de ses trois taux directeurs, pour une réduction cumulée de 100 points de base sur l'exercice. Le 13 mars 2024, il avait également décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, le taux de la facilité de dépôt (DFR, *deposit facility rate*) deviendrait la base de rémunération, en remplacement du taux des opérations principales de refinancement (MRO, *main refinancing operations*), pour : i) les soldes TARGET ; ii) les soldes liés à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème ; iii) les créances liées au transfert de réserves de change à la BCE ; et iv) les titres de politique monétaire en risques non partagés dans le cadre du partage du revenu monétaire.

Enfin, au cours de l'exercice 2025, plusieurs opérations de mise aux normes du stock d'or ont été effectuées par des opérations de marché consistant à céder des barres non conformes et à acheter des barres aux normes. Ces opérations n'ont pas eu d'impact sur

le volume et la valeur totale du stock d'or, mais ont entraîné l'enregistrement d'un résultat de change de 11 milliards d'euros. Les incidences de ces opérations sont visibles dans le poste P12 (cf. note 20) du bilan et le poste 1.2 (cf. note 29) du compte de résultat.

Les événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

La Bulgarie a officiellement adopté l'euro en remplacement du lev le 1^{er} janvier 2026 et devient le 21^e membre de la zone euro. Cela se traduit par une révision des clés de répartition au sein de l'Eurosystème : la part de la France passe ainsi de 20,00 % à 19,77 %. Le capital de la BCE et sa répartition sont inchangés.

Entre la date de clôture des comptes annuels et la date d'arrêté des comptes par le Conseil général, la mise aux normes du stock d'or s'est poursuivie en janvier et a généré un résultat de change de 1,8 milliard d'euros en 2026. Celui-ci sera comptabilisé conformément aux dispositions de la convention du 3 juillet 2024 conclue entre l'État et la Banque de France (cf. supra « La réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE) »).

Le parc immobilier locatif de la Banque de France a fait l'objet d'un transfert d'actifs en date du 1^{er} janvier 2026 au profit de sa filiale Immobilière La Vrillière, qu'elle détient à 100 %.

Enfin, à la date d'établissement des comptes annuels, le conflit au Moyen-Orient n'affecte pas les hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes 2025 de la Banque de France. Néanmoins ces événements pourraient avoir un impact, non quantifiable à ce jour, sur les comptes de l'exercice 2026.

3 Décision de la BCE du 13 décembre 2010 modifiée, relative à l'émission des billets en euros (BCE/2010/29).

4 Décision de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36).

5 Ce mécanisme s'applique depuis 2023, avec l'entrée de la Croatie dans l'Eurosystème.

6 SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets*

programme) ; CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*) ; ABSPP : programme d'achats de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase*) ; PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*) ; PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

7 Décision de la BCE du 15 décembre 2014 (ECB/2014/57) concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE.

Le bilan

Note 1 : Avoirs en or

Au 31 décembre 2025, la Banque détenait 78 millions d'onces d'or fin (correspondant à 2 437 tonnes d'or). L'augmentation significative de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la poursuite de la hausse du cours de marché de l'or (+ 46 % sur l'année 2025, après + 34 % en 2024). Des opérations de mise aux normes de l'or ont par ailleurs été réalisées au cours de l'exercice sans que cela n'ait affecté le volume total du stock d'or détenu par la Banque.

Note 2 : Avoirs et engagements en devises

Les avoirs en devises sont principalement investis en dollars américains. Au 31 décembre 2025, les dollars américains représentaient près de la moitié du total des avoirs en devises (cf. tableau ci-dessous). La détention d'autres devises vise à diversifier les risques.

Poids des principales devises

(en %)

	2025	2024
Dollar américain (USD)	49	49
Avoirs nets vis-à-vis du FMI (DTS)	19	23
Dollar australien (AUD)	10	10
Livre sterling (GBP)	9	6
Dollar canadien (CAD)	5	< 5
Won sud-coréen (KRW)	5	5
Autres	3	3

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)

Postes A2.2 et A3 de l'actif et P5 du passif

(en millions d'euros)

	2025	2024
ACTIF – Avoirs en devises		
Comptes à vue	139	131
Comptes à terme	1 047	1 782
Fourniture de liquidité en devises aux contreparties de l'Eurosystème	0	0
Titres reçus en pension	175	58
Titres obligataires à revenu fixe ou indexé	28 912	29 022
dont : titres d'investissement	16 223	16 184
titres de placement	12 689	12 838
Créances rattachées	244	231
TOTAL ACTIF	30 516	31 224
PASSIF – Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	345	116
Dettes rattachées	4	0
TOTAL	348	116

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme et des titres obligataires à revenu fixe ou indexé. Dans le cadre de la gestion de ses réserves de change, la Banque de France prend et met en pension des titres en devises. Ces opérations sont enregistrées dans les postes A2.2 et A3 de l'actif et P5 du passif.

Note 3 : Relations avec le FMI

Dans le cadre de la convention du 3 juillet 2024 conclue entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, les créances et les dettes sur le Fonds monétaire international (FMI) sont inscrites au bilan de la Banque de France. La position nette des avoirs de la Banque de France en droits de tirage spéciaux (DTS) a progressé en 2025, pour s'établir à 10 416 millions d'euros à la fin de l'année, contre 10 046 millions à fin 2024.

Relations avec le FMI

Postes A2.1 de l'actif et P7 du passif

(en millions d'euros)

	2025	2024
ACTIF		
Créances sur le FMI		
Position dans la tranche de réserve	6 123	6 139
Prêts dans le cadre du NAE	0	0
DTS en compte	32 114	34 270
Prêts et créances dans le cadre du PRGT	5 047	5 198
Prêts et créances dans le cadre du RST	1 416	1 331
Créances rattachées	202	260
TOTAL	44 902	47 197
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	34 329	36 945
Dettes rattachées	156	205
TOTAL	34 486	37 150
Position nette des avoirs en DTS	10 416	10 046

Note 4 : Concours aux établissements de crédit

et dépôts reçus des établissements de crédit

liés aux opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France avec les établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire de l'Eurosystème.

**Concours et engagements en euros
aux établissements de crédit de la zone euro
dans le cadre des opérations de politique monétaire**
Postes A5 de l'actif et P2 du passif

(en millions d'euros)

	2025	2024
CONCOURS		
Opérations principales de refinancement	2636	2003
Opérations de refinancement à plus long terme	101	0
Opérations de réglage fin (a)	0	0
Opérations structurelles	0	0
Facilités de prêt marginal (b)	0	48
Appels de marge versés	0	0
Créances rattachées (c)	1	0
TOTAL	2738	2052
ENGAGEMENTS		
Comptes courants	33928	30536
Facilités de dépôt	537 641	664 134
Reprises de liquidité en blanc (a)	0	0
Mises en pension	0	0
Appels de marge reçus	0	0
Dettes rattachées (c)	0	0
TOTAL	571 569	694 670

(a) Les opérations de réglage fin sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la liquidité sur le marché et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt. Les opérations de réglage fin prennent la forme de cessions temporaires, d'opérations fermes de swaps de change ou de reprises de liquidité en blanc. Ces opérations sont en général exécutées par voie d'appels d'offres rapides ou de procédures bilatérales.

(b) Les facilités de prêts marginales sont des prêts à 24 heures consentis sous la forme de cessions temporaires d'actifs à des contreparties de la Banque de France et à l'initiative de ces dernières. Ces prêts sont rémunérés à un taux fixé par l'Eurosystème.

(c) Intérêts courus et autres créances et dettes rattachées à l'exercice.

À l'actif, le poste A5 du bilan de la Banque de France comprend les concours octroyés aux établissements de crédit, soit 2 738 millions d'euros (2 052 millions en 2024). Sur ces opérations, les risques sont partagés dans le cadre de l'Eurosystème en rapportant la clé Eurosystème de chaque BCN dans la répartition du capital de la BCE à la totalité des clés des BCN de la zone euro (cf. note 7). La Banque de France supporte ainsi au 31 décembre 2025 des risques sur 20,00 % des concours aux établissements de crédit octroyés par les BCN de l'Eurosystème, qui s'élèvent à 37 milliards d'euros à cette date (34 milliards en 2024). Les concours aux établissements de crédit étant garantis par du collatéral, des pertes ne peuvent survenir en cas de défaut d'une contrepartie que lorsque les sommes issues de la cession du collatéral ne permettent pas de couvrir les concours accordés.

Les concours aux établissements de crédit recouvrent notamment les opérations principales de refinancement, que sont les opérations d'*open market* à court terme effectuées par l'Eurosystème. Elles jouent un rôle clé dans le pilotage des taux d'intérêt, dans la gestion de la liquidité bancaire et pour signaler l'orientation de la politique monétaire. Elles sont octroyées dans le cadre d'appels d'offres hebdomadaires sous la forme de cessions temporaires d'actifs (prises en pension) d'une durée d'une semaine. Depuis octobre 2008, ces opérations sont effectuées à taux fixe.

Des opérations de refinancement à plus long terme sont aussi menées, actuellement par l'intermédiaire de LTRO (*longer-term refinancing operations*) d'une maturité de trois mois et à taux fixe.

Le poste P2 du passif de la Banque de France enregistre les dépôts des établissements de crédit dans le cadre de la politique monétaire. Il recouvre :

- Les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit (poste P2.1). Les sommes laissées en comptes courants comprennent les réserves obligatoires (1 % de l'assiette⁸ depuis janvier 2012) et des sommes laissées en excédent des réserves obligatoires ;
- Les facilités de dépôt (poste P2.2), qui permettent à des contreparties de la Banque de France d'effectuer un dépôt à 24 heures, rémunéré au taux fixé par le Conseil des gouverneurs⁹.

⁸ Sont incluses dans l'assiette des réserves les exigibilités correspondant à des « dépôts », « titres de créance » et « instruments du marché monétaire » (libellées en euros ou en devises, à l'égard de résidents ou non-résidents), telles que définies dans le cadre du dispositif de la BCE relatif à la collecte des statistiques monétaires et bancaires. Les exigibilités interbancaires entre établissements eux-mêmes assujettis au système de réserves obligatoires et les exigibilités

vis-à-vis des autres banques nationales participantes et de la BCE sont exclues de l'assiette des réserves. Cf. <https://www.banque-france.fr/fr/strategie-monetaire/cadre-operationnel/reserves-obligatoires-facilites-permanentes>

⁹ Le taux de la facilité de dépôt s'est établi au cours de l'année 2025 à + 3,00 % jusqu'au 4 février, + 2,75 % du 5 février au 11 mars, + 2,50 % du 12 mars au 22 avril, + 2,25 % du 23 avril au 10 juin, et + 2,00 % à partir du 11 juin.

Les réserves obligatoires ont été rémunérées au taux de la facilité de dépôt ¹⁰ jusqu'au 19 septembre 2023. Le 27 juillet 2023, le Conseil des gouverneurs a décidé qu'à compter du 20 septembre 2023, les dépôts constitutifs des réserves obligatoires seraient rémunérés à 0 % ¹¹.

Les dépôts qui excèdent le montant des réserves obligatoires sont quant à eux rémunérés à 0 % ou au taux de la facilité de dépôt si ce dernier est plus faible.

Note 5 : Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro (A4) et Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro (A6)

Ces postes comprennent des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 14), notamment sous la forme de titres pris en pension. La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les postes A4 et A6 est fonction de la zone de résidence des contreparties, dans ou en dehors de la zone euro.

Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro Postes A4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Titres d'investissement	10 554	3 855
Titres de placement	521	246
Autres créances	0	0
Créances rattachées	175	62
Total des créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	11 250	4 163

Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro

Postes A6 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Titres reçus en pension	12 008	21 237
Autres dont prêts	1	560
Fourniture de liquidité d'urgence (a)	0	0
Créances rattachées	4	21
Total des autres concours aux établissements de crédit de la zone euro	12 012	21 818

(a) Emergency liquidity assistance.

Note 6 : Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

A7.1 Titres détenus dans le cadre d'opérations de politique monétaire

Ce poste comprend les titres acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes d'achats de titres lancés à partir de 2009 par l'Eurosystème en complément des mesures conventionnelles de politique monétaire. Ce sont les obligations achetées pour le programme pour les marchés de titres (SMP ¹²), pour le troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3 ¹³), pour le programme d'achats de titres du secteur public (PSPP ¹⁴) et pour celui de titres du secteur privé (CSPP ¹⁵). Depuis mars 2020, ce poste comprend également les titres achetés dans le cadre du programme d'achats d'urgence mis en place pour faire face à la pandémie (PEPP ¹⁶).

Programme	Date de début	Date de fin	Partage en risque entre BCN de l'Eurosystème	Éligibilité des titres (a)
Programmes terminés				
SMP	Mai 2010	Septembre 2012	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Titres du secteur public ou privé émis en zone euro (b)
ABSPP	Novembre 2014	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE Achats portés par la BCE	Achats de titres adossés à des actifs
CBPP3	Octobre 2014	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations sécurisées sur des résidents de la zone euro
PSPP	Mars 2015	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE, sur les titres des émetteurs supranationaux Pas de partage du risque sur les titres d'État acquis par les BCN	Obligations du secteur public de la zone euro
CSPP	Juin 2016	Juin 2023	Partage du risque à proportion de la clé dans le capital de la BCE	Obligations et titres à court terme émis par des entreprises de la zone euro
PEPP	Mars 2020	Décembre 2024	Suit les règles des actifs APP	Tous actifs éligibles à l'APP

(a) D'autres critères d'éligibilité pour les programmes spécifiques sont définis dans les décisions du Conseil des gouverneurs.

(b) Seuls les titres de dette publique émis par cinq États de la zone euro ont été achetés dans le cadre du SMP.

Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire

Poste A7.1 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025		2024		Variation	
	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti	Prix de marché	Coût amorti
Programmes terminés						
SMP	137	133	141	128	- 4	5
Total Programmes terminés	137	133	141	128	- 4	5
Programme d'achats d'actifs (APP)						
CBPP3	46 394	50 794	52 814	57 725	- 6 420	- 6 931
PSPP - Émetteurs publics français	285 947	324 415	338 210	378 517	- 52 263	- 54 102
PSPP - Émetteurs supranationaux	45 604	54 917	56 416	65 435	- 10 812	- 10 518
CSPP	75 043	81 166	84 399	91 556	- 9 355	- 10 390
Total APP	452 989	511 292	531 839	593 232	- 78 850	- 81 941
Programme d'achats d'urgence (PEPP)						
PEPP-PSPP - Émetteurs publics français	188 055	221 477	215 916	250 708	- 27 861	- 29 231
PEPP-PSPP - Émetteurs supranationaux	35 345	42 468	39 379	46 413	- 4 035	- 3 946
PEPP-CSPP	9 189	9 902	10 345	11 156	- 1 157	- 1 254
PEPP-CBPP	1 449	1 696	1 813	2 079	- 365	- 382
Total PEPP	234 038	275 543	267 454	310 356	- 33 417	- 34 813
Créances rattachées		5 085		5 428		- 343
TOTAL		792 053		909 144		- 117 092

Le programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP¹⁷) est quant à lui porté par la BCE.

Les titres de dette détenus dans le cadre de la politique monétaire sont évalués au coût amorti, et sont soumis à un test de dépréciation annuel (*cf. supra « Titres détenus à des fins de politique monétaire », en section sur les méthodes d'évaluation*).

Le coût amorti¹⁸ des titres détenus par la Banque de France et leur valeur de marché (fournie à titre comparatif uniquement) sont retracés dans le tableau ci-dessus.

En 2025, les encours détenus dans le cadre du programme d'achat d'actifs (APP) et des portefeuilles PEPP (programme d'achats d'urgence face à la pandémie) ont continué à diminuer à un rythme mesuré et prévisible, l'Eurosystème ne réinvestissant plus – depuis 2023 pour l'APP et fin 2024 pour le PEPP – les tombées des titres arrivant à maturité.

Ces titres font l'objet de tests de dépréciation menés à l'échelle de l'Eurosystème sur la base des

informations disponibles et d'une estimation des montants recouvrables à la date d'arrêté. Au vu des résultats des tests réalisés, et conformément au principe de prudence, aucune dépréciation des portefeuilles détenus par l'Eurosystème dans le cadre de la politique monétaire n'a lieu d'être enregistrée en comptabilité au 31 décembre 2025.

10 Les détails sur l'évolution des taux directeurs figurent dans le chapitre 1 *Stratégie monétaire* du présent rapport d'activité.

11 Banque de France (2023), « La BCE ajuste la rémunération des réserves obligatoires », communiqué de presse, 27 juillet.

12 *Securities markets programme* – Décision de la BCE n° 2010/5 du 14 mai 2010.

13 *Covered bond purchase programme* – Décisions de la BCE n° 2020/8 du 3 février 2020 modifiée.

14 *Public sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/9 du 3 février 2020.

15 *Corporate sector purchase programme* – Décision de la BCE n° 2016/16 du 1^{er} juin 2016 modifiée.

16 *Pandemic emergency purchase programme* – Décision de la BCE n° 2020/17 du 24 mars 2020 modifiée.

17 *Asset-backed securities purchase programme* – Décision de la BCE n° 2014/45 du 19 novembre 2014 modifiée.

18 À l'exception des actions reçues à la suite de restructurations de titres de dette d'entreprises, qui sont comptabilisées à leur valeur de marché. Ces actions ont été vendues en 2025.

A7.2 Autres titres

Le poste A7.2 inclut les titres en euros émis par des résidents de la zone euro, autres que ceux qui sont détenus dans le cadre de la politique monétaire, autres que ceux qui sont détenus par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) ou adossés aux fonds propres, ou aux dépôts de la clientèle qui sont enregistrés dans les postes A7.1, A10 et A11 (cf. notes 6, 9, 10 et 27).

Comme pour les portefeuilles de titres de politique monétaire, des tests de dépréciation sont réalisés sur les autres portefeuilles détenus par la Banque de France. Le résultat de ces tests n'a pas révélé de nécessité d'enregistrer de dépréciation.

Titres en euros émis par des résidents de la zone euro Poste A7.2 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Titres conservés jusqu'à l'échéance	109 338	69 880
Autres titres et créances rattachées	29 131	19 324
TOTAL	138 469	89 204

Note 7 : Relations au sein de l'Eurosystème (actif)

A8.1 Participation au capital de la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les banques centrales nationales (BCN) du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29 des statuts du SEBC, sur la base de la part des différents pays dans la population totale et dans le produit intérieur brut de l'Union européenne, ces deux données étant assorties d'une pondération identique. La BCE ajuste cette répartition tous les cinq ans et chaque fois que la composition du SEBC varie.

Un nouvel ajustement quinquennal a pris effet le 1^{er} janvier 2024, la part de capital de la Banque de France passant de 16,61 % à 16,36 %.

La clé de répartition du capital est appliquée au capital souscrit de la BCE, qui s'élève à 10 825 millions d'euros, afin de déterminer la part de capital souscrit de chaque banque centrale nationale (BCN). Les BCN de la zone euro ont intégralement libéré leur part de capital souscrit, tandis que les BCN hors zone euro ont libéré 3,75 % de leur capital souscrit à titre de contribution aux coûts opérationnels de la BCE.

Au 31 décembre 2025, la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE s'établit à 1 770,7 millions d'euros.

Outre la part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE, le montant de la participation dans la BCE – qui s'établit au 31 décembre 2025 à 1 782 millions d'euros – comprend les montants nets versés par la Banque, en lien avec l'augmentation de sa part dans les fonds propres de la BCE¹⁹ à la suite de l'ensemble des ajustements de la clé de répartition du capital de cette dernière.

Par ailleurs, une autre clé de répartition (« clé Eurosystème ») s'applique pour le partage du revenu monétaire et des dividendes de la BCE et pour celui du seignuriage, clé de répartition qui prend uniquement en compte les participations des BCN de la zone euro. Au 1^{er} janvier 2026, en raison de l'entrée de la Bulgarie dans la zone euro, cette quote-part est passée à 19,77 %, contre 20,00 % auparavant.

A8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

En vertu de l'article 30.2 des statuts du SEBC, les BCN de la zone euro ont procédé au transfert d'avoirs de réserve de change à la BCE proportionnellement à leur quote-part dans le capital souscrit de la BCE. Le poste A8.2 correspond à la créance de la Banque de France sur la BCE résultant de ce transfert. Elle est ajustée à chaque modification de la répartition entre BCN de la zone euro du capital souscrit de la BCE, la dernière évolution étant intervenue au 1^{er} janvier 2024 lors de la révision quinquennale (passage de la quote-part de la Banque de France de 20,26 % à 20,00 %).

Cette créance est rémunérée quotidiennement sur la base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

A8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation

Cf. note 12 : Billets en circulation

A8.4 Autres créances sur l'Eurosystème

Ce poste comprend le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 30).

Part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE

(en %)

Jusqu'au 31 déc. 2003	Du 1 ^{er} janv. 2004 au 30 avr. 2004	Du 1 ^{er} mai 2004 au 31 déc. 2006	Du 1 ^{er} janv. 2007 au 31 déc. 2008	Du 1 ^{er} janv. 2009 au 30 juin 2013	Du 1 ^{er} juil. 2013 au 31 déc. 2013	Du 1 ^{er} janv. 2014 au 31 déc. 2018	Du 1 ^{er} janv. 2019 au 31 janv. 2020	Du 1 ^{er} fév. 2020 au 31 déc. 2023	À compter du 1 ^{er} janv. 2024
16,8337	16,5175	14,8712	14,3875	14,2212	14,1342	14,1792	14,2061	16,6108	16,3575

Autres créances sur l'Eurosystème

Poste A8.4 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Créances sur l'Eurosystème (TARGET)	0	0
Acomptes sur dividendes BCE	0	0
Produit à recevoir au titre du revenu monétaire	1 276	3 253
TOTAL	1 276	3 253

Aucune créance n'est comptabilisée au titre de la position TARGET de la Banque de France, car celle-ci est créditrice à fin 2025 (cf. note 15), ni au titre de l'acompte sur les dividendes de la BCE. Compte tenu des résultats de la BCE, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation, ni ceux qui ont été générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, CBPP3, ABSPP, PSPP et PEPP (cf. supra « Dividende versé par la BCE », en section relative aux méthodes d'évaluation).

Un nouvel ajustement quinquennal a pris effet le 1^{er} janvier 2024, la part de capital de la Banque de France passant de 16,61 % à 16,36 %.

Note 8 : Avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est assurée par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, dont il est la filiale.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une fraction de la circulation fiduciaire revenant à la France, calculée depuis le 1^{er} juillet 2007 selon les règles de répartition qui prévalent au sein de l'Eurosystème.

Note 9 : Autres actifs financiers en euros et en devises

Le poste A10 comprend notamment les titres et autres actifs adossés aux dépôts de la clientèle, enregistrés dans les postes P4 et P6, aux fonds propres et aux provisions.

Autres actifs financiers en euros et en devises

Poste A10 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Titres de dette conservés jusqu'à l'échéance (a)	31 225	38 613
Autres titres	9 149	8 353
Autres opérations (b)	61 253	58 967
Créances rattachées	75	32
TOTAL	101 702	105 966

(a) Titres adossés à des dépôts de la clientèle : 29 621 millions, dont 28 618 millions de titres en devises.

(b) Ce poste intègre principalement les opérations d'achats/ventes de devises de la clientèle à l'étranger.

Note 10 : Divers

Le poste A11 comprend l'ensemble des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE), dont les titres de placement sont évalués à leur valeur de marché de fin d'exercice.

Divers

Poste A11 de l'actif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Divers	13 638	13 458
Comptes de régularisation	4 908	2 612
Produits à recevoir	633	915
Charges constatées d'avance	41	40
Autres comptes de régularisation	4 233	1 658
TOTAL	18 545	16 071

19 Les fonds propres de la BCE comprennent le total des réserves, comptes de réévaluation et provisions équivalentes à des réserves, minoré des pertes relatives aux exercices précédents. Dans le cas d'un

ajustement de la clé en capital survenant pendant l'exercice, les fonds propres comprennent également le résultat (profit ou perte) à la date de l'ajustement.

Note 11 : Valeurs immobilisées et titres de participation (hors BCE)

La Banque de France n'a consenti ni prêt ni avance à ses filiales, excepté à l'Immobilière La Vrillière, qui dispose d'une avance de 3 millions d'euros, et à l'IEDOM, qui bénéficie d'une avance de 7 612 millions dans le cadre

de son activité de mise en circulation des billets en euros pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer faisant partie de son périmètre d'intervention (cf. note 8). En outre, la Banque de France n'a accordé à ces entités ni caution ni aval pour des montants significatifs.

Valeurs immobilisées

Postes A12 de l'actif

(en millions d'euros)

	31 décembre 2024	Augmentation (a)	Diminution (a)	31 décembre 2025
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	687	0	0	687
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	1 165	399	272	1 289
Amortissements	814	92	2	904
Valeur nette des immobilisations incorporelles	351	307	270	385
Immobilisations corporelles (valeur brute)	2 629	13 990	13 888	2 732
Amortissements et provisions	1 640	87	53	1 674
Valeur nette des immobilisations corporelles	989	13 903	13 834	1 058
Total des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette au bilan)	1 340	14 210	14 104	1 443

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les transferts dans d'autres postes d'immobilisations.

Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2025

Postes A8.1 et A12.2 de l'actif

(en millions d'euros)

Dénomination	Siège social	Poste du bilan	Capital	Part du capital détenu (%)	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat (c)	Résultat	Valeur comptable au bilan (d)	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice ou équivalent (e)	Dividendes encaissés en 2025
Banque centrale européenne (a)	Francfort (Allemagne)	A8.1	10825	20	53942	- 1254	1782	- 178	0
Banque des règlements internationaux (b)	Bâle (Suisse)	A12.2	874	9	32862	1038	405	1502	22
Europafi	Vic-le-Comte	A12.2	133	99	15	8	132	107	6
IEDOM	Paris	A12.2	34	100	123	24	149	75	24
Banque de France Gestion	Paris	A12.2	1	100	17	13	ns	38	10
La Prévoyance immobilière	Paris	A12.2	< 0,1	98	ns	ns	ns	ns	0
Immobilière La Vrillière (f)	Paris	A12.2	1	100	nd	nd	1	nd	0

ns : non significatif

nd : non disponible

(a) La part du capital mentionnée correspond à la quote-part de la Banque de France dans l'ensemble des banques centrales nationales qui participent à l'euro. C'est cette clé qui est utilisée pour la répartition des dividendes.

(b) Clôture du dernier exercice le 31 mars 2025, comptes établis en droits de tirage spéciaux, taux de conversion DTS/EUR au 31 mars 2025.

(c) Y compris les comptes de réévaluation et les provisions équivalentes à des réserves pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux.

(d) Valeur comptable brute et nette des titres détenus, aucune provision n'étant constatée.

(e) Produit net d'intérêt pour les entités IEDOM, Banque centrale européenne et Banque des règlements internationaux. Production vendue pour les entités Europafi et Banque de France Gestion.

(f) Société constituée en 2024 avec pour objectif la gestion des biens immobiliers locatifs de la Banque de France. L'activité de la société a débuté le 1^{er} janvier 2026 avec le transfert du parc immobilier locatif de la Banque de France au profit de l'Immobilière La Vrillière.

À la suite d'une révision des critères de « significativité » de ces filiales à l'échelle de la Banque de France, aucune d'entre elles n'est consolidée depuis l'exercice 2019.

Participation dans la Banque des règlements internationaux (BRI)

La Banque des règlements internationaux (BRI) possède le statut de société anonyme par actions. Son actionnariat se compose de 63 banques centrales (qui représentent environ 95 % du PIB mondial), dont la Banque de France.

Participation dans Europafi

La Banque de France a filialisé son activité papetière en 2015 au sein de la société Europafi. Le capital d'Europafi est détenu à hauteur de 99 % par la Banque de France, 0,5 % par la Banque d'Italie, 0,25 % par la Banque nationale d'Autriche et 0,25 % par la Banque du Portugal.

Participation dans l'IEDOM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Banque de France détient 100 % du capital de l'IEDOM, qui est chargé de la mise en œuvre, pour le compte de la Banque de France, de ses missions de stratégie monétaire, de stabilité financière et de services à l'économie et à la société, sur les territoires de son périmètre d'intervention.

Participation dans BDF Gestion

La société BDF Gestion, filiale de gestion d'actifs détenue à 100 % par la Banque de France, gère une gamme variée d'organismes de placement collectif ainsi que des mandats individualisés pour le compte d'investisseurs institutionnels.

Note 12 : Billets en circulation

En 2025, le montant des billets en euros en circulation à l'échelle de l'Eurosystème a légèrement augmenté (+ 2,0 %). La quote-part revenant à la Banque de France s'élève à 298 067 millions.

Le montant des billets en euros émis par la Banque de France a augmenté de 6,4 % en 2025, pour atteindre 238 109 millions d'euros. Ce montant étant inférieur au montant des billets en circulation alloué à la Banque de France en fonction de la clé de répartition des billets, une créance de 59 958 millions sur l'Eurosystème est constatée (cf. poste A8.3).

Billets en circulation

Poste P1 du passif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Billets émis	238 109	223 726
Ajustement des billets en circulation à l'échelle de l'Eurosystème (a)	59 958	68 601
TOTAL	298 067	292 327

(a) Cf. poste A8.3.

Note 13 : Autres engagements en euros envers

les établissements de crédit de la zone euro

Le poste P3, d'un montant de 1 572 millions d'euros en 2025, contre 1 252 millions en 2024, comprend pour l'essentiel les titres achetés dans le cadre de la politique monétaire et donnés en pension livrée et des fonds d'établissements de crédit qui ne sont pas librement disponibles (pour 102 millions d'euros en 2025).

Note 14 : Engagements en euros envers

des non-résidents de la zone euro

Le poste P4 comprend les comptes créditeurs et les dépôts à terme (hors TARGET) en euros des banques centrales hors zone euro, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème (57 469 millions d'euros en 2025, contre 55 323 millions en 2024). La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A10 (cf. note 9) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de swaps de change (cf. note 25).

Note 15 : Relations au sein de l'Eurosystème (passif)

En 2025, les engagements en euros envers l'Eurosystème sont constitués :

- de la position TARGET créditrice de la Banque de France ;
- de la dette rattachée liée à la rémunération au taux principal de refinancement de la position TARGET.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la rémunération de la position TARGET est calculée quotidiennement sur la base du taux d'intérêt appliqué à la facilité de dépôt offerte par l'Eurosystème. Jusqu'à cette date, cette rémunération était calculée sur la base du taux d'intérêt

Engagements en euros envers l'Eurosystème

Poste P8 du passif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Dettes au titre des avoirs de réserve transférés	0	0
Engagements liés à TARGET	158 659	108 134
Engagements nets relatifs à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème	0	0
Autres engagements envers l'Eurosystème	346	533
TOTAL	159 005	108 667

utilisé par l'Eurosystème dans ses opérations principales de refinancement.

Note 16 : Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P9.1 « Engagements vis-à-vis de l'État » est constitué :

- du compte du Trésor public qui a été rémunéré au taux €STR moins 20 points de base en 2025 ;
- du compte d'autres organismes assimilés à l'État, ainsi que des dépôts de certains organismes internationaux.

Le poste P9.2 « Autres engagements » comprend les comptes courants en euros de la clientèle institutionnelle résidente autre que l'État et les organismes assimilés, ainsi que le compte courant de l'IEDOM.

Note 17 : Opérations bancaires

Le poste P6 comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers, ou des banques centrales étrangères. La gestion de ces opérations en devises se distingue totalement de celle des réserves de change. La contrepartie de ces ressources figure soit dans le poste A10 (cf. note 9), soit

Opérations bancaires

Poste P6 du passif

(en millions d'euros)

	2025	2024
Dépôts à vue de la clientèle	870	974
Autres opérations bancaires dont dépôts à terme	86 351	95 050
Dettes rattachées	297	661
TOTAL	87 517	96 685

dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Pour mémoire, les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières et monétaires) sont enregistrés dans le poste P9.2.

Note 18 : Divers

Le poste P10 comprend principalement le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. note 27) pour un total de 9 704 millions d'euros en 2025 (9 771 millions en 2024).

Note 19 : Provisions pour risques et charges

Le poste P11 comprend principalement des provisions à caractère social, en particulier des provisions pour restructuration constituées dans le cadre de programmes de modernisation ou d'adaptation des activités de la Banque de France et des provisions pour indemnités de départ en retraite.

Les provisions pour risques et charges constituées en 2025 ont baissé de 8,25 % par rapport à l'année précédente, passant de 700 à 642 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des provisions sociales de 93 millions, en raison d'abord de la hausse de 25 points de base du taux d'actualisation à 3,50 % en 2025 (contre 3,25 % en 2024), tandis que l'hypothèse d'inflation de long terme a été maintenue stable à 2,0 %.

Provisions pour risques et charges

Poste P11 du passif

(en millions d'euros)

	2024	Augmentation	Diminution	2025
Provisions sociales	576	25	118	483
Provision relative aux opérations de politique monétaire	0	0	0	0
Autres	123	46	11	159
Total	700	71	129	642

Note 20 : Comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2025.

Taux de change de l'euro face aux principales devises

	2025	2024
Dollar américain	1,175	1,0389
Dollar australien	1,7581	1,6772
Livre sterling	0,8726	0,8292
Won sud-coréen	1696,94	1532,15
Dollar canadien	1,6088	1,4948

Taux de change de l'or et du DTS face à l'euro

	2025	2024
Or (once)	3669,106	2511,069
DTS	1,1656	1,2544

La progression du poste P12 est essentiellement liée à la hausse importante du cours de l'or face à l'euro. En effet, le compte de réévaluation des avoirs en or a progressé de 79,7 milliards d'euros malgré la réalisation de 11,0 milliards d'euros de plus-values latentes dans le cadre des opérations de mise aux normes du stock réalisées en 2025. Sur les devises, la baisse des plus-values latentes provient principalement de l'appréciation de l'euro face aux autres devises (cf. note 29 relative au résultat net des opérations financières).

La légère augmentation des plus-values latentes des portefeuilles-titres s'explique par la performance des marchés actions en euros.

Comptes de réévaluation**Poste P12 du passif**

(en millions d'euros)

	2025	2024
Comptes de réévaluation or	257 006	177 321
Comptes de réévaluation devises	1 438	4 247
Comptes de réévaluation titres et instruments financiers à terme	5 850	4 698
TOTAL	264 295	186 266

Note 21 : Réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE)

Conformément à la convention entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, le résultat net de change

réalisé au cours de l'année 2025 a conduit à une dotation de la RRRODE à hauteur de 4 637 millions d'euros (cf. note 29 et les commentaires sur la RRRODE dans la section consacrée aux méthodes d'évaluation – supra).

Une fraction du montant excédentaire de la RRRODE par rapport à l'exigence de couverture de 12 % des avoirs en devises prévue par la convention susmentionnée a ensuite été reprise par le compte de résultat à hauteur de 9 667,5 millions d'euros. Après ponction, le montant de la RRRODE s'établit à 11 417 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Note 22 : Fonds pour risques généraux (FRG) et provisions réglementées

Le fonds pour risques généraux ayant été totalement repris en 2024 pour couvrir une partie du déficit, ce poste correspond, à fin 2025, uniquement aux provisions réglementées.

Note 23 : Capital, réserves et report à nouveau

Lors de sa séance du 19 mars 2025, le Conseil général a décidé d'affecter la totalité du résultat négatif 2024 en report à nouveau (soit – 7 734,4 millions d'euros).

En séance du 24 mars 2026, il a décidé d'affecter le résultat 2025 de manière à apurer intégralement le report à nouveau négatif, lequel sera ainsi ramené à zéro à l'issue de l'exercice.

Capital, réserves et report à nouveau**Poste P15 du passif**

(en millions d'euros)

	2025	2024
Capital	1 000	1 000
Réserves	6 338	6 737
dont : réserve spécifique (a)	1 614	1 614
plus-values à long terme	100	100
réserve spéciale pour les retraites (cf. note 28)	1 363	1 762
autres réserves (b)	3 261	3 261
Report à nouveau	- 7 734	0
TOTAL	- 396	7 737

(a) Conformément à l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier, un prélèvement de 5% sur le résultat net est affecté à une réserve spécifique qui cesse d'être dotée lorsqu'elle atteint un montant égal au double du capital.

(b) Les autres réserves comprennent notamment la réserve pour investissement. Conformément à l'article R. 144-2, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées.

Le hors-bilan

Note 24 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt et les engagements sur titres

Montant notionnel des instruments financiers à terme

(en millions d'euros)

	2025	2024
Opérations fermes sur marchés organisés		
Contrats de taux d'intérêt libellés en devises		
Achats	10 862	36 207
Ventes	2 425	35 416
Contrats de taux d'intérêt libellés en euros		
Achats	83	770
Ventes	112	260
Opérations de gré à gré		
Swaps de taux d'intérêt libellés en devises	0	0
Swaps de taux d'intérêt libellés en euros	0	0

En outre, la Banque de France est engagée à fin 2025 à hauteur de 100 millions d'euros au titre de la souscription de parts de fonds d'investissement dans le cadre du placement de ses fonds propres et des ressources de la Caisse de réserve des employés (CRE).

Note 25 : Les opérations à terme en devises

Dans le cadre d'opérations à terme en devises avec la clientèle, la Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux) ; ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P6 « Opérations bancaires ».

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A10). Le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des *swaps* de change de montant et de durée équivalents aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité distincte et indépendante de celle qui s'applique à la gestion des réserves de change. Ces opérations sont donc comptabilisées dans des

comptes spécifiques et différents de ceux qui sont utilisés pour la gestion des réserves de change, et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par l'ANC (cf. *supra les méthodes d'évaluation relatives aux « Résultats de change sur les positions ne relevant pas des réserves en or et en devises »*).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant des opérations réalisées avec la clientèle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)

	2025	2024
Euros à recevoir contre devises à livrer		
Euros à recevoir	15 944	14 679
Devises à livrer	15 701	14 543
Devises à recevoir contre euros à livrer		
Devises à recevoir	9 375	14 240
Euros à livrer	9 103	14 122
Devises à recevoir contre devises à livrer	83 142	78 891
Devises à livrer contre devises à recevoir	78 979	76 327

Au 31 décembre 2025, le montant des devises à recevoir ou à livrer résultant des opérations de gestion des réserves de change n'est pas significatif.

Note 26 : Les engagements au hors-bilan donnés au titre des opérations avec le FMI

À fin décembre 2025, au titre du quota de la Banque de France dans le capital du FMI, des tirages complémentaires peuvent être réalisés à hauteur de 17,7 milliards d'euros.

Un accord de prêt bilatéral a été signé en octobre 2012 entre la France et le FMI et reconduit depuis. Par cet accord, la France s'engage à un financement additionnel de 13,5 milliards d'euros. Cette ligne de prêt n'a pas été activée.

La Banque accorde des prêts au PRGT (*Poverty Reduction and Growth Trust*) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FRPC-FCE) du FMI. En février 2018, puis en juillet 2020, deux accords de prêt ont été mis en place pour un total de 4 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS), un nouveau en

décembre 2022 pour 1 milliard de DTS et un autre accord en 2024 pour un montant total de 3,8 milliards de DTS, comprenant un prêt au PRGT de 1,9 milliard de DTS et un engagement de financement de 1,9 milliard de DTS. À fin décembre 2025, les tirages complémentaires pouvant être réalisés s'élèvent à 4,5 milliards de DTS.

La Banque accorde des prêts au RST (*Resilience and Sustainability Trust*) au titre du renforcement de la résilience et de la durabilité des économies éligibles face à des défis structurels de long terme. Un dépôt a été réalisé au RST pour 0,5 milliard de DTS, auquel s'ajoute un engagement de financement de 2,5 milliards de DTS dont 715 millions ont été tirés en 2025.

Note 27 : Les engagements de retraite

Les agents titulaires de la Banque de France recrutés avant le 1^{er} septembre 2023 bénéficient d'un régime de retraite régi par le décret 2007-262 du 27 février 2007 modifié, aligné sur celui de la fonction publique.

Dans le cadre de la réforme des retraites, le règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France a été modifié par le décret n° 2023-693 du 28 juillet 2023 d'application et de transposition de la loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 du 14 avril 2023.

Les modifications portent notamment sur :

- le relèvement progressif de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans, pour les générations nées à partir de 1963 ;
- l'augmentation progressive du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une pension à taux plein, qui atteindra 172 trimestres pour les agents nés à partir de 1966.

Par ailleurs, le II de l'article 1^{er} de la loi susmentionnée met fin au régime spécial de la Banque de France pour les agents titulaires recrutés à compter du 1^{er} septembre 2023, qui sont désormais affiliés au régime général.

La Caisse de réserve des employés

La Banque de France tient une caisse de retraite dénommée « Caisse de réserve des employés de la

Banque de France » (CRE), qui assure le service des pensions de retraite des agents titulaires recrutés avant le 1^{er} septembre 2023. La CRE ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de la Banque. Elle constitue, comme le Conseil d'État l'a indiqué dans ses arrêts du 5 novembre 1965 et du 28 avril 1975, « *un mode de gestion par la Banque elle-même d'un patrimoine voué à une affectation spéciale et dont l'individualisation financière n'a été reconnue qu'au seul effet de faire apparaître dans un compte spécial les résultats de cette gestion* ».

C'est pourquoi la CRE bénéficie d'une individualisation comptable. Toutefois, ses actifs et ses passifs, ses charges et ses produits font partie intégrante des comptes de la Banque.

Le bilan de la CRE comprend, à l'actif, des titres enregistrés dans le poste A11 « Divers » du bilan de la Banque de France. Ils sont comptabilisés conformément aux règles décrites dans le paragraphe consacré aux méthodes d'évaluation des portefeuilles-titres.

Dans le poste P10.1 « Divers » du passif figure le capital de la CRE. Les plus- et moins-values réalisées, les moins values latentes et les cotisations salariales versées, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation ou d'un prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve. Il en est de même pour les éventuelles dépréciations constatées par voie de provisions pour les titres de dette comptabilisés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance ainsi que pour les parts de fonds d'investissement non négociables. Au passif, dans le poste P12, figurent également les écarts de réévaluation pour les titres de la CRE qui font l'objet d'une réévaluation. La réserve spéciale pour les retraites (*cf. infra*) figure dans le poste P15.2 « Capital, réserves et report à nouveau ».

Les charges de retraite non financées par prélèvement sur la réserve spéciale pour les retraites ou sur le capital de la CRE (*cf. infra*) sont enregistrées dans le poste 2.2 « Pensions de retraite et charges assimilées » du compte de résultat. Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les différentes sources de financement des retraites

Les pensions réglementaires servies aux retraités sont financées de la manière suivante :

- par les revenus d'intérêt et les dividendes issus des portefeuilles-titres de la CRE ;
- par le prélèvement sur la réserve spéciale instituée en 2007 par le Conseil général de la Banque de France, afin d'assurer le financement progressif des engagements de retraite non couverts ²⁰ ;
- par l'utilisation du capital de la CRE ;
- par une subvention d'équilibre versée par la Banque de France.

Les autres prestations payées par la CRE ²¹ sont quant à elles couvertes par une subvention versée par la Banque de France.

L'arrêté n° A-2017-10 du Conseil général du 20 décembre 2017 relatif à la gestion financière de la CRE prévoit dans ses articles 3 et 4 que l'utilisation de la réserve spéciale et du capital de la CRE pour assurer le financement des pensions à verser sur une année est décidée par le Conseil général lors du vote du budget de la Banque de France. Cette décision est prise au regard du niveau de couverture des engagements de retraite par les portefeuilles-titres de la CRE.

En outre, l'arrêté n° 2020-02 du Conseil général du 19 juin 2020 ²² précise que cette autorisation peut être donnée pour le service des pensions de l'exercice suivant dans la mesure où, au moment du vote par le Conseil général du budget afférent, les engagements de retraite pris par la Banque sont intégralement couverts ou le sont compte tenu de la distribution à venir du résultat.

Fin 2024, les engagements de retraite demeurant intégralement couverts, le Conseil général a reconduit l'utilisation de la réserve spéciale pour financer les pensions réglementaires de l'exercice 2025. La fraction des pensions non couvertes par les revenus des portefeuilles-titres a donc été financée par un nouveau prélèvement sur la réserve spéciale, pour un montant de 237 millions d'euros.

En outre, la part de la valeur de marché des actifs de la CRE qui excède le montant des engagements de retraite est reversée intégralement à l'État sur décision du Conseil général sous la forme d'une distribution partielle de la réserve spéciale. Ainsi, depuis 2019, après prise en compte du versement de la surcouverture des engagements de retraite constatée au 31 décembre 2025, qui interviendra au cours de l'exercice 2026 à hauteur de 655 millions d'euros, une somme de 3,5 milliards d'euros aura été versée à l'État au titre de la surcouverture des engagements de retraite.

Par ailleurs, les engagements au titre des bonifications d'annuités accordées dans le cadre des plans sociaux sont intégralement provisionnés.

Les engagements de retraite et leur financement

(en millions d'euros)

Engagements			Financements		
	2024	2025		2024	2025
Engagements de retraite du régime spécial	13231	12548	Financements	11479	11073
dont : actifs	3212	3010	dont : Caisse de réserve des employés	9716	9711
pensionnés	10020	9538	réserve spéciale	1762	1363
	111	108	Écarts de réévaluation	1915	2129
Engagements au titre des bonifications accordées lors des plans sociaux			Provision	111	108
Engagement brut total	13342	12655	Financement total	13504	13310
			Excédent de couverture	162	655

Hypothèses actuarielles

Le montant des engagements de retraite a été calculé conformément aux standards actuariels (selon la méthode des unités de crédit projetées) intégrant l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective comportant des hypothèses d'évolution des carrières et des salaires.

Pour le calcul des engagements au 31 décembre 2025, les tables de mortalité réglementaires applicables aux contrats d'assurance sur la vie TGH-TGF 2005 ont été utilisées.

Les calculs d'engagement et les hypothèses sous-jacentes sont validés et contrôlés par l'actuaire de la Banque de France. Le taux d'actualisation utilisé en 2025 est de 3,50 %, en hausse de 25 points de base par rapport à 2024. Les hypothèses de revalorisation des salaires et des pensions fondées sur l'inflation de long terme restent inchangées par rapport à 2024 et se montent à 2 % (cf. note 19).

Le compte de résultat

Note 28 : Produit net d'intérêt

Au titre de l'exercice 2025, la charge nette d'intérêt s'établit à – 6 230 millions d'euros, contre – 19 274 millions en 2024. Cette diminution s'explique principalement par celle des intérêts versés au titre des dépôts des établissements de crédit sous l'effet conjugué de la baisse des encours (– 126 milliards d'euros par rapport à 2024) et du taux de la facilité de dépôt qui s'est établi en moyenne à 2,26 % en 2025, soit une baisse de 147 points de base. La charge d'intérêt pour la Banque a ainsi été significativement allégée, à – 12 656 millions d'euros, soit une réduction de 51 % par rapport à l'exercice 2024. Par ailleurs, les produits d'intérêt liés au refinancement bancaire ont reculé en raison du remboursement de l'intégralité des opérations à long terme TLTRO III en 2024.

Note 29 : Résultat net des opérations financières

Le poste 1.2 du compte de résultat comprend les gains ou pertes nettes qui résultent des opérations de cession des instruments financiers détenus par la Banque de France, ainsi que les moins-values de réévaluation constatées sur les instruments financiers, l'or et les devises.

Produit net d'intérêt

Poste 1.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2025	2024
Intérêts sur avoirs en devises	5 983	6 909
Intérêts sur avoirs de réserve (hors FMI)	1 064	1 140
Intérêts sur concours au FMI	1 326	1 755
Autres intérêts	3 592	4 014
Intérêts sur avoirs en euros	10 986	13 583
Intérêts sur refinancement bancaire	19	1 420
Titres de politique monétaire	5 662	5 713
Intérêts prélevés sur comptes des institutions financières	1	0
Titres adossés aux réserves (a)	2 894	1 855
Intérêts prélevés sur le compte du Trésor public	0	0
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs en devises transférés	158	290
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des billets	1 462	3 091
Autres intérêts (a)	790	1 214
Total des intérêts et produits assimilés (A)	16 969	20 493
Intérêts sur engagements en devises	- 2 020	- 2 001
Intérêts sur engagements en devises de réserve	- 55	- 65
Intérêts sur les allocations de DTS	- 1 038	- 1 394
Autres intérêts	- 927	- 543
Intérêts sur engagements en euros	- 21 179	- 37 765
Intérêts sur refinancement bancaire	0	0
Intérêts sur comptes des institutions financières	- 12 656	- 25 897
Intérêts versés sur le compte du Trésor public	- 6	- 16
Intérêts sur position TARGET	- 4 636	- 6 357
Autres intérêts	- 3 880	- 5 496
Total des intérêts et charges assimilés (B)	- 23 199	- 39 767
Produit net d'intérêt (A + B)	- 6 230	- 19 274

(a) Le reclassement d'un compte a une incidence sur la ventilation des produits d'intérêt qui était affichée dans le Rapport annuel 2024. Cela conduit à augmenter pour 66 millions les intérêts sur la ligne « Titres adossés aux réserves », en réduisant d'autant le montant porté en « Autres intérêts ».

Il intègre également le résultat net de change généré lors de la réalisation d'opérations libellées en devises et en or.

En 2025, la Banque de France a enregistré un gain net de change de 10,2 milliards d'euros, principalement lié aux opérations de mise aux normes du stock d'or qui ont dégagé un résultat de 11,0 milliards d'euros

20 Réserve dotée dans le cadre des dispositions du 3^e alinéa de l'article R. 144-4 du Code monétaire et financier.

21 Notamment les bonifications d'annuités, les allocations voyages et les allocations décès.

22 Modifiant l'article 4 du règlement annexé au décret n° 2007-262 du 27 février 2007 relatif au régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières
Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat
(en millions d'euros)

	2025	2024
Résultat de cession des titres euros (A040, A71, A72) (a)	- 112	- 629
Résultat de cession des titres devises	20	4
Résultat sur produits dérivés euro	0	1
Résultat sur produits dérivés devises	3	- 47
Résultat de cession sur les titres enregistrés dans le poste A10	0	17
Moins-values annuelles sur les titres enregistrés dans le poste A10	0	0
Moins-values annuelles des titres devises	- 7	- 52
Moins-values annuelles des titres euro (A72)	- 1	0
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)	8	15
TOTAL	- 88	- 691

(a) Ces postes intègrent des moins-values de cession à hauteur de 82 millions d'euros, sur décision du Conseil général et pour cause d'inéligibilité de titres, et de 38 millions d'euros à la suite de ventes destinées à rétablir le respect de limites, ainsi que des plus-values de cession, de 7 millions d'euros, à la suite de la vente des actions restructurées.

et des moins-values latentes nettes constatées sur devises en fin d'année d'un montant de 0,8 milliard. Conformément à la convention publiée le 6 juillet 2024 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, le résultat net de change de la Banque de France est

imputé sur la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises (RRRODE) inscrite au passif de la Banque de France, dans la limite du bénéfice net dégagé avant imputation. En conséquence, ce résultat de change de 10,2 milliards d'euros est venu prioritairement apurer la perte ordinaire de l'exercice à hauteur de 5,6 milliards d'euros, tandis que la fraction excédentaire a alimenté la RRRODE pour un montant de 4,6 milliards d'euros.

Note 30 : Solde de la répartition du revenu monétaire

Le solde annuel de la répartition du revenu monétaire est enregistré dans le poste 1.3 du compte de résultat. Pour 2025, il correspond à un produit de 1 276 millions d'euros.

Répartition du revenu monétaire
Poste 1.3 du compte de résultat

	2025	2024
Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	- 3662	- 5743
Revenu monétaire alloué à la Banque de France	4938	9009
Solde de partage du revenu monétaire au titre de l'exercice	1276	3266
Corrections de la réallocation du revenu monétaire des années précédentes	0	- 13
Dotation nette des reprises aux provisions relatives aux opérations de politique monétaire	0	9
TOTAL	1276	3262

Répartition du revenu monétaire selon ses différentes composantes

(en millions d'euros)

	Revenu monétaire mis en commun par la Banque de France	Revenu monétaire total (Eurosystème)	Revenu monétaire alloué à la Banque de France	Solde de partage du revenu monétaire 2025	Solde de partage du revenu monétaire 2024
Refinancement bancaire	19	586	117	98	- 78
Titres de politique monétaire à risques partagés	2137	8081	1617	- 520	- 76
Titres de politique monétaire à risques non partagés (a)	13518	63406	12684	- 834	- 1636
Créance liée aux avoirs en devises transférés	158	790	158	0	0
Créance/Dette constatée dans le cadre de l'ajustement des billets	1462	- 2900	- 580	- 2043	- 4138
Gap (différence entre les actifs adossés à la base monétaire et cette dernière) (b)	3659	9091	1819	- 1840	- 2007
Comptes courants des banques	- 12655	- 62060	- 12415	240	1721
Dettes/Créances nettes résultant des transactions TARGET	- 4636	7689	1538	6174	9479
TOTAL	3662	24684	4938	1276	3266

(a) Pour le calcul du revenu monétaire, il est considéré que ces titres génèrent des revenus d'intérêt au dernier taux d'intérêt disponible utilisé par l'Eurosystème dans le cadre des opérations de refinancement exécutées par voie d'appel d'offres. Ainsi, le montant mis en commun diffère de celui indiqué dans les revenus d'intérêts (cf. note 28).

(b) Pour des raisons de présentation, les revenus/charges résiduels sont inclus dans cette ligne. En 2025, ils sont liés à des incidents TARGET pour - 1,6 million d'euros (total Eurosystème) et à des opérations d'apport de liquidités à des banques centrales étrangères pour + 2,3 millions d'euros (total Eurosystème).

Les statuts du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la Banque centrale européenne (BCE) prévoient à l'article 32 que le revenu dégagé par les banques centrales nationales (BCN) dans l'exercice des missions de politique monétaire de l'Eurosystème est réparti entre elles à la fin de chaque exercice. Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

Le montant du revenu monétaire mis en commun par chaque BCN est déterminé en calculant le revenu des actifs dits identifiés, car identifiés comme contrepartie de sa base monétaire, diminué des charges supportées sur cette base monétaire.

Les actifs identifiés incluent notamment :

- les opérations de prêt aux établissements de crédit ;
- les titres des programmes PSPP et PEPP-PSPP d'émetteurs publics français, dont la rémunération mise en commun est calculée par convention au taux de la facilité de dépôt ;
- les titres des programmes SMP, CBPP3, PSPP (organisations supranationales), CSPP, PEPP-CBPP, PEPP-CSPP et PEPP-PSPP (organisations supranationales) ¹, sur lesquels les risques sont partagés et dont les intérêts sont intégralement mis en commun ;
- le revenu (ou la charge) théorique au taux de la facilité de dépôt sur l'écart entre la base monétaire et les actifs identifiés.

La base monétaire se compose principalement des billets en circulation et des comptes courants des établissements de crédit.

Les créances ou dettes intra-Eurosystème peuvent figurer à l'actif ou au passif du bilan selon les banques centrales.

Le tableau ci-dessous traduit la situation de la Banque de France.

Actifs adossés à la base monétaire	Taux de rémunération	Base monétaire	Taux de rémunération
Or, en proportion de la clé dans la répartition du capital de la BCE	0 %	Billets en circulation	Non applicable
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés (à l'exception de la composante or)	Taux de la facilité de dépôt	Dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire	Taux de la facilité de dépôt (hors réserves obligatoires, rémunérées à 0 %)
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire	Taux des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal		
PSPP d'émetteurs publics français et PEPP-PSPP d'émetteurs publics français	Taux de la facilité de dépôt	Dettes nettes intra-Eurosystème résultant des transactions TARGET	Taux de la facilité de dépôt
SMP, CBPP3, PSPP d'émetteurs supranationaux, CSPP et PEPP (hors PEPP-PSPP d'émetteurs publics français)	Taux de rendement des titres		
Créance nette intra-Eurosystème liée à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème	Taux de la facilité de dépôt		

¹ SMP : programme pour les marchés de titres (*securities markets programme*) ; CBPP : programme d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programme*) ; PSPP : programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*) ; CSPP : programme d'achats de titres du secteur des entreprises (*corporate sector purchase programme*) ; PEPP : programme d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme*).

Note 31 : Produits des instruments de capitaux propres et des titres de participation

Compte tenu des résultats de la BCE au titre de l'année 2025, le Conseil des gouverneurs a décidé de ne pas distribuer les revenus issus des billets en circulation, ni ceux générés par les titres de politique monétaire détenus par la BCE dans le cadre des programmes SMP, APP et PEPP (cf. *supra principes comptables et méthodes d'évaluation, paragraphe relatif au dividende versé par la BCE*).

Produits des instruments de capitaux propres et des titres de participation Poste 1.5 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2025	2024
Dividende BCE (solde au titre de l'exercice précédent et acompte au titre de l'exercice en cours)	0	0
Dividendes sur autres titres de participation	61	50
Autres dividendes	444	13
TOTAL	505	63

Les produits perçus de fonds d'investissement investis pour le compte de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (CRE) étaient classés auparavant parmi les produits des actions et des titres de participation (poste 1.5). Ils sont désormais réaffectés parmi les produits enregistrés en poste 1.6 « Net des autres produits et charges », afin de les regrouper avec l'ensemble des produits des portefeuilles-titres de la CRE, conformément à la note 27.

Ce reclassement a porté sur un montant de 12,9 millions d'euros en 2024 et 11,6 en 2025. En conséquence, le poste 1.5, qui affichait un montant de 76 millions d'euros pour l'exercice 2024, s'établit désormais à 63 millions.

Note 32 : Net des autres produits et charges

Ce solde reprend les produits et les charges générés par des activités de service effectuées pour compte de tiers, principalement des activités de service public confiées à la Banque de France par la loi ou des conventions signées avec l'État (232 millions d'euros en 2025, contre 193 en 2024). Il concerne aussi, dans une moindre mesure, des activités exercées au service de l'économie et dont le coût est refacturé (111 millions d'euros en 2025, contre 117 en 2024 pour la gestion du

Fichier bancaire des entreprises, FIBEN, ou des fichiers d'incidents bancaires, FNCI, FICP et FCC ²³).

Parmi les produits figure la contribution pour frais de contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), instituée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010 portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance. L'ACPR est une autorité administrative indépendante sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France et son budget est un budget annexe de la Banque de France. Les charges et produits de l'ACPR sont donc enregistrés dans les comptes de la Banque de France. Les charges apparaissent dans les charges d'exploitation en fonction de leur nature et les produits sont constitués des appels à contribution émis auprès des assujettis au contrôle de l'ACPR. En 2025, les contributions pour frais de contrôle ont dégagé un produit de 231 millions d'euros, contre 230 en 2024.

Les prestations rendues par la Banque de France à l'État – notamment le fonctionnement des commissions départementales de traitement de situations de surendettement des ménages et la tenue de compte du Trésor – sont remboursées sur la base du coût complet.

Note 33 : Frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées Poste 2.1 du compte de résultat

(en millions d'euros)

	2025	2024
Salaires et traitements liés	605	595
Charges fiscales liées aux salaires et traitements	104	102
Charges sociales	297	294
Intéressement et participation	36	35
Total des frais de personnel	1 041	1 025

Poste 2.2 du compte de résultat (en millions d'euros)

	2025	2024
Charges de retraite et charges assimilées	343	219
Total des charges de retraite	343	219

Les modalités de financement des charges de retraite sont présentées dans la note 27 relative aux engagements de retraite. En 2025, les charges de retraite tiennent compte d'un prélèvement sur la réserve spéciale à hauteur de 237 millions d'euros.

Rémunération des organes de direction

(en millions d'euros)

	2025	2024
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	3,1	3,0

(a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du Conseil général et des membres du Comité de direction. La rémunération comprend la rémunération nette augmentée, le cas échéant, des avantages en nature. Le conseiller général élu et le censeur ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils exercent au Conseil général.

Pour l'année 2025, la rémunération brute totale du gouverneur s'est établie à 315 745 euros, celle du premier sous-gouverneur à 251 735 euros et celle de la seconde sous-gouverneure à 251 735 euros. Ils ne bénéficient pas d'appartenance de fonction, mais perçoivent chacun une indemnité de logement brute de 6 515 euros par mois, imposable. Ces dispositions sont réglées conformément à l'article R. 142-19 du Code monétaire et financier.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs ne bénéficient pas de part variable de rémunération.

Note 34 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre des exercices 2025 et 2024 pour leurs missions de commissariat aux comptes (certification et examen des comptes sociaux) se présentent comme suit :

Honoraires des commissaires aux comptes

(en euros, hors taxes)

	2025	2024
Deloitte & Associés	192 055	188 290
Forvis Mazars	199 250	195 344
TOTAL	391 305	383 634

23 FNCI, Fichier national des chèques irréguliers ; FICP, Fichier national des incidents de

remboursement des crédits aux particuliers ; FCC, Fichier central des chèques.

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Forvis Mazars
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note préliminaire de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes comptables et les méthodes d'évaluation applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales ;
- Le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres comptabilisés au coût amorti

Votre Institution détient des portefeuilles de titres comptabilisés au coût amorti. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non-recouvrement selon les modalités décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les portefeuilles-titres » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les tests de dépréciation mis en place par la Banque de France pour évaluer les risques de non-recouvrement, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Évaluation des titres et avoirs en devises, et des réserves en or

Votre Institution détient des titres et des avoirs en devises, et des réserves en or. En fin d'année, les positions de change en devises et en or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les modalités de comptabilisation du résultat de change et des impacts de la réévaluation sont décrites dans la note « Les méthodes d'évaluation – Les opérations en devises et le résultat de change » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à vérifier les cours utilisés pour réévaluer ces positions, et à tester les contrôles clés relatifs aux dotations et reprises impactant la réserve de réévaluation des réserves en or et en devises.

Évaluation des engagements sociaux

Votre Institution évalue ses engagements sociaux selon les modalités décrites dans la note 27 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données utilisées et les hypothèses retenues pour effectuer ces estimations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables prévus par l'article R. 144-6 du Code monétaire et financier, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil général.

.../...

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Marjorie Blanc Lourme
Associée

Forvis Mazars

Virginie Chauvin Natacha André
Associée Associée

ANNEXES

ANNEXE 1	
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2026	146
ANNEXE 2	
Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2026	148
ANNEXE 3	
Les effectifs de la Banque de France	149
ANNEXE 4	
Le périmètre de la Banque de France	150
ANNEXE 5	
Le recyclage par les opérateurs privés des billets et pièces en euros en 2025	151

ANNEXE 1

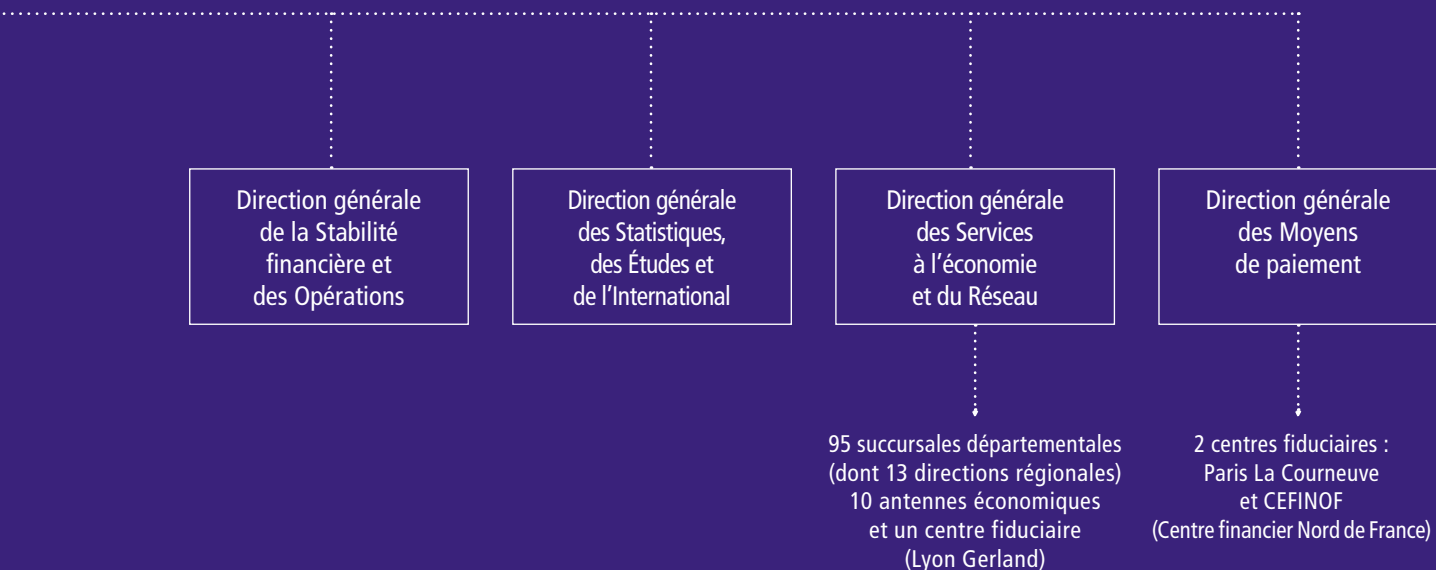
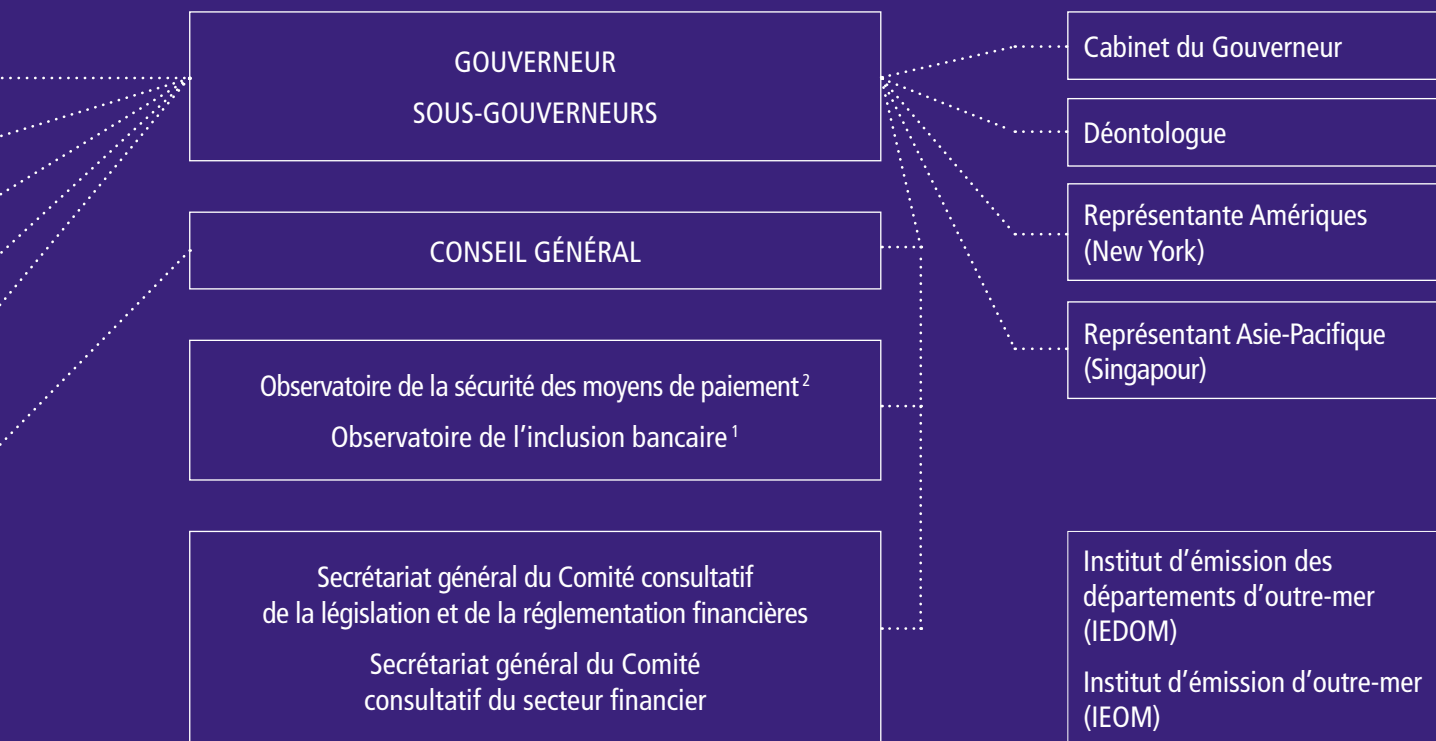
ORGANIGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} MARS 2026



1 Le gouverneur préside le Comité actif-passif et l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

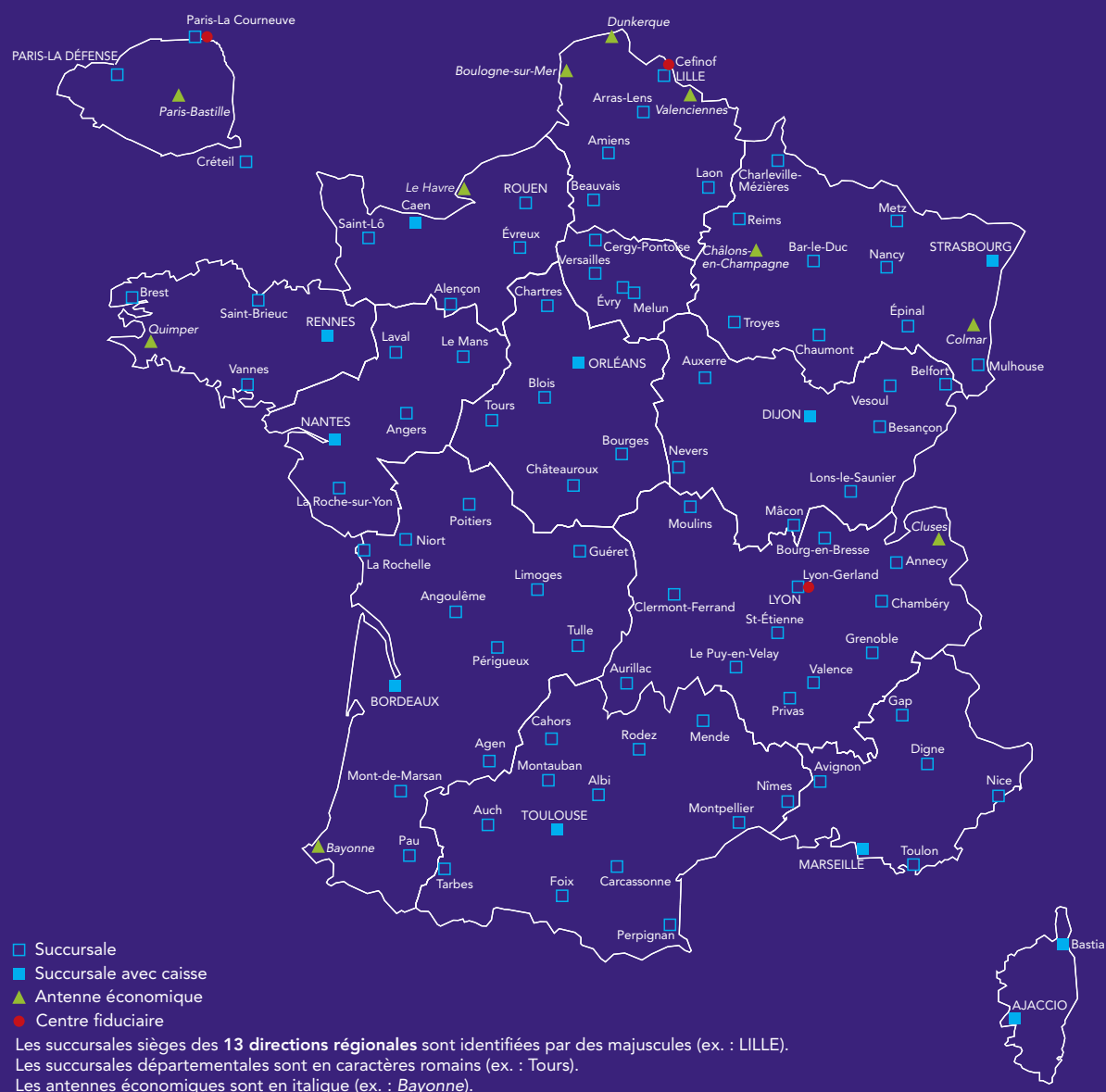
2 Le premier sous-gouverneur préside l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement et le Comité stratégique du régime des retraites (CS2R).

3 La seconde sous-gouverneure préside le Comité des risques et le Comité exécutif sur le climat et la nature (CECN).



ANNEXE 2

LE RÉSEAU ET LES CENTRES FIDUCIAIRES DE LA BANQUE DE FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2026

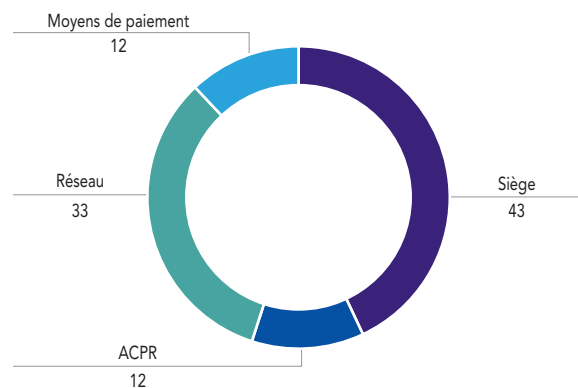


ANNEXE 3

LES EFFECTIFS DE LA BANQUE DE FRANCE

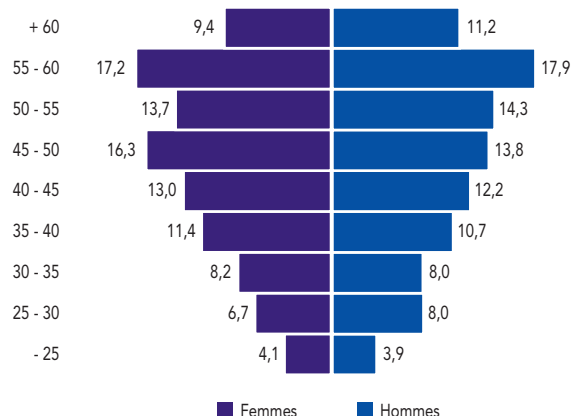
Au 31 décembre 2025, la Banque de France comptait 8 810 salariés (en équivalent temps plein – ETP).

Répartition des effectifs par grands domaines d'activité
(en % des effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre 2025)

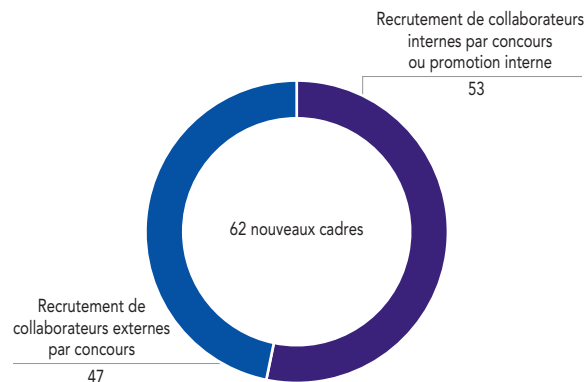


Note : ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution;
ETP : équivalent temps plein.

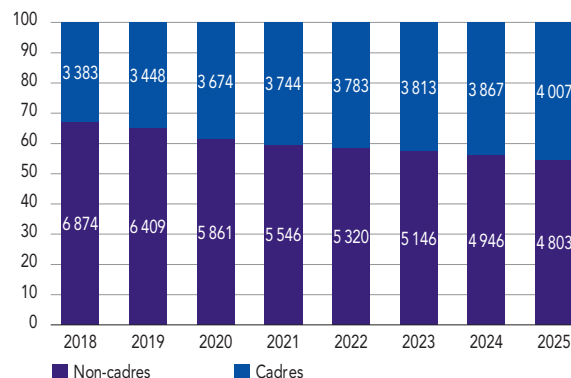
Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge
(en % au 31 décembre 2025)



Répartition des recrutements de cadres titulaires en 2025 par voie de recrutement
(en % des effectifs bruts au 31 décembre 2025)



Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres
(en nombre et en %, en équivalent temps plein, au 31 décembre de chaque année)



ANNEXE 4

LE PÉRIMÈTRE DE LA BANQUE DE FRANCE



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en 1959. Son statut a été modifié en 2016 par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et il est depuis le 1^{er} janvier 2017 une filiale à 100 % de la Banque de France. Il exerce, pour le compte de la Banque de France et sous son autorité, les missions de celle-ci dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises).



VICTOIRES PAIEMENTS, créé le 22 mai 2012, est un groupement d'intérêt économique qui rassemble la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations. Il a pour mission de traiter les moyens de paiement de masse (gros volumes, petits montants). Il permet de mutualiser les investissements et de réduire les coûts de traitement des opérations grâce à une plateforme commune et à des flux entre Banque de France et Caisse des dépôts traités en intrabancaire, hors systèmes d'échange.



EUROPAFI a été créée le 27 octobre 2015 afin de mettre en place un pôle public papetier au sein de l'Eurosystème. Trois banques centrales nationales sont actionnaires aux côtés de la Banque de France. La papeterie produit pour ses actionnaires, mais également pour d'autres imprimeurs fiduciaires de la zone euro et dans le reste du monde.



BDF GESTION, créée le 27 décembre 1995, est la filiale de gestion d'actifs de la Banque de France. Elle gère une gamme variée d'organismes de placement collectif et des mandats individualisés pour compte d'investisseurs institutionnels.

ANNEXE 5

LE RECYCLAGE PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS EN 2025

L'article L. 141-5 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France la mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur le territoire national. L'article R. 122-8 du même Code impose aux opérateurs (établissements de crédit, sociétés de transport de fonds, prestataires du secteur du commerce) qui participent au traitement et à la remise en circulation de billets ne provenant pas d'une banque centrale de l'Eurosystème de signer au préalable une convention¹ avec la Banque de France. À fin 2025, 90 établissements de crédit sont signataires avec la Banque de France d'une convention de distribution, par automate à l'usage du public, de billets dits recyclés ; 162 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des billets fixant les critères de tri ; 12 opérateurs sont signataires d'une convention de traitement des pièces.

Depuis 2019, les agences bancaires alimentées en billets recyclés par des sociétés de transport de fonds représentent le modèle d'organisation logistique le plus répandu.

Au total, le taux de recyclage externe s'élève à 56,7 %² au premier semestre 2025 (derniers chiffres connus), soit + 5,6 points par rapport au premier semestre 2024 et + 4,3 points par rapport à fin 2024. La part de billets recyclés par des transporteurs de fonds augmente (61 %, contre 59,6 % en 2024), alors que la part des établissements de crédit dans le recyclage externe se réduit légèrement (38,9 % à fin juin 2025, contre 39,8 % à fin juin 2024).

1

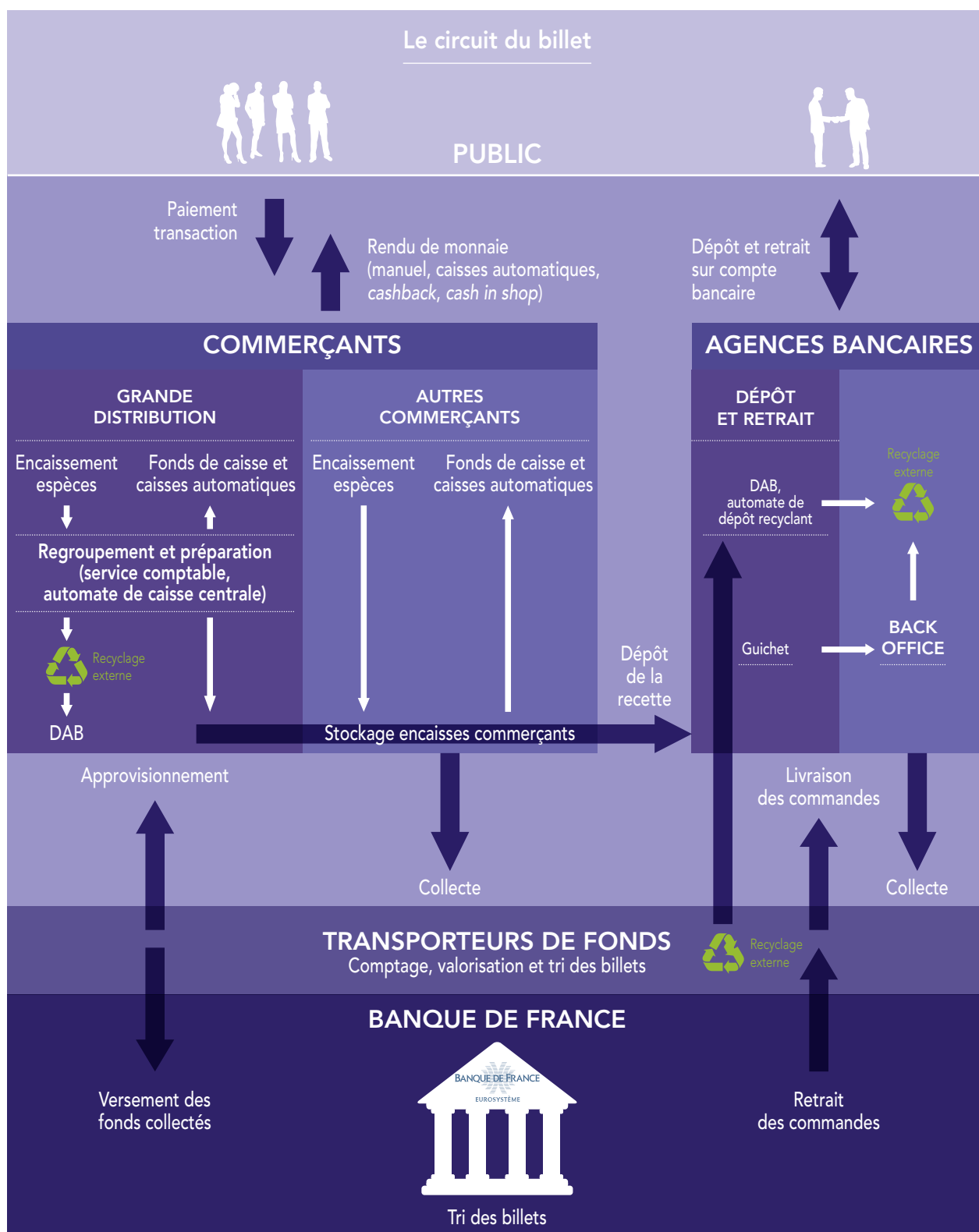
Le contrôle des opérateurs par la Banque de France

La Banque de France contrôle les opérateurs qui participent au traitement et à la délivrance au public, par l'intermédiaire d'automates, de billets ne provenant pas d'une banque centrale. Elle a procédé, au cours de l'année 2025, à 700 missions de contrôle sur place de guichets bancaires ou d'ateliers de traitement des billets destinés à l'alimentation d'automates en libre-service (en baisse de plus de 4 % par rapport à 2024). Parmi ces missions, 487 ont été assurées en autonomie par le personnel du réseau des caisses (soit 65 % des missions billets réalisées en 2025). 3 % des machines contrôlées ont été déclarées non conformes (test de détection des contrefaçons ou test de tri qualitatif) et ont fait l'objet d'une intervention des équipes de maintenance des fabricants. 24 suspensions provisoires de matériel ont été notifiées sur l'ensemble des implantations contrôlées (agences bancaires uniquement) ; elles ont conduit à la réalisation de 26 missions qui ont permis de réactiver le recyclage.

¹ <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/banques-assurances-et-prestataires-fiduciaires/>

² Hors IEDOM.

Le circuit du billet



Conventions signées avec les opérateurs privés en 2025

Type de convention	Type d'opérateur	Nombre de signatures en 2025	Nombre de résiliations en 2025	Nombre total de conventions en vigueur au 31 décembre 2025
Monnaies métalliques				
Conventions de traitement	Opérateurs professionnels	0	0	8
	Opérateurs non professionnels	0	0	4
Billets				
Conventions de distribution	Établissements de crédit	0	0	90
Conventions de traitement	Établissements de crédit	1	2	50
	Transporteurs de fonds	0	0	2
	Prestataires commerçants	5	1	109
	Autres professionnels (La Poste)	0	0	1

2

Le contrôle du traitement des monnaies métalliques réalisé par la Banque de France

Au cours de l'exercice, les services de la Banque de France ont réalisé 45 missions de contrôle au sein de sites effectuant du traitement de pièces.

3

La mise en œuvre du recyclage des billets et du traitement des monnaies métalliques dans les départements d'outre-mer

La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements et collectivités d'outre-mer. À fin 2025, 6 conventions relatives à la distribution de billets recyclés au moyen d'automates en libre-service ainsi que 6 conventions dites de traitement sont toujours en place. L'IEDOM a procédé à 11 contrôles parmi les 114 agences bancaires concernées. Par ailleurs, 9 conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » étaient en vigueur, concernant 11 sites de production. L'IEDOM a procédé à 6 contrôles en 2025.

4

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-6 du Code monétaire et financier, la Banque a continué à apporter son concours aux établissements pour former leurs agents à la distribution manuelle des billets en agence. Ainsi, en 2025, 222 agents appartenant au personnel des établissements bancaires ont été formés à l'authentification des billets.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Bilan au 31 décembre 2025	117
Compte de résultat de l'exercice 2025	118
Poids des principales devises	124
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI)	124
Relations avec le FMI	124
Concours et engagements en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	125
Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro	126
Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	126
Titres détenus dans le cadre de la politique monétaire	127
Titres en euros émis par des résidents de la zone euro	128
Part de la Banque de France dans le capital libéré de la BCE	129
Autres créances sur l'Eurosystème	129
Autres actifs financiers en euros et en devises	129
Divers	129
Valeurs immobilisées	130
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2025	130
Billets en circulation	131
Engagements en euros envers l'Eurosystème	132
Opérations bancaires	132
Provisions pour risques et charges	132
Taux de change de l'euro face aux principales devises	133
Taux de change de l'or et du DTS face à l'euro	133
Comptes de réévaluation	133
Capital, réserves et report à nouveau	133
Montant notionnel des instruments financiers à terme	134
Devises à recevoir/à livrer dans le cadre d'opérations avec la clientèle	134
Les engagements de retraite et leur financement	136
Produit net d'intérêt	137
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	138
Répartition du revenu monétaire	138
Répartition du revenu monétaire selon ses différentes composantes	138

Produits des instruments de capitaux propres et des titres de participation	140
Frais de personnel et charges assimilées	140
Rémunération des organes de direction	141
Honoraires des commissaires aux comptes	141
Conventions signées avec les opérateurs privés en 2025	153

GRAPHIQUES

Taux d'intérêt des nouveaux crédits	20
Taux de croissance annuel des encours de crédits	20
Inflation totale et inflation hors énergie et alimentation en France et en zone euro	21
Évolution des taux directeurs et de la taille du bilan de l'Eurosystème	21
Dispositif « Correspondants TPE-PME » : nombre de rendez-vous dirigeants	51
Entreprises et emplois préservés grâce à la médiation du crédit	51
Répartition de l'effectif total par tranche d'âge	74
Répartition des effectifs par grands domaines d'activité	149
Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge	149
Répartition des recrutements de cadres titulaires en 2025 par voie de recrutement	149
Répartition de l'effectif total entre cadres et non-cadres	149

SCHÉMAS / INFOGRAPHIES

La Banque de France en 2025, c'est...	7
La stratégie monétaire : nos missions	12
La stratégie monétaire 2025 en chiffres	18
La stabilité financière : nos missions	28
La stabilité financière 2025 en chiffres	34
Les services à l'économie et à la société : nos missions	42
Les services à l'économie et à la société 2025 en chiffres	48
Construire Ensemble 2025	58
Des succès récents sur nos trois missions	59
La Banque de France a accompli une transformation dans la durée	60
12 repères de résultats et 3 repères de moyens	64
Baromètre 2025 de la qualité des services rendus	66
Ensemble, dialoguons	77
Responsabilité sociale et environnementale : nos missions	80
Agir avec l'ensemble de nos parties prenantes	81
Tableau de bord RSE	82
Associations et fondations bénéficiaires des actions de mécénat (liste non exhaustive)	83
Le Conseil général et le Comité d'audit	105
Dépenses nettes d'activité	110
Effectifs totaux	111
Montants versés à l'État	112
Situation nette	113
Postes de l'actif et du passif 2021-2025	114
Résultat net 2021-2025	115
Organigramme de la Banque de France au 1 ^{er} mars 2026	146
Le réseau et les centres fiduciaires de la Banque de France au 1 ^{er} janvier 2026	148
Le circuit du billet	152

TABLE DES FOCUS

Résultats de l'évaluation de la stratégie de politique monétaire	23
L'euro numérique : un projet clé pour la souveraineté européenne des paiements	23
La Banque de France est pionnière sur la monnaie numérique interbancaire	24
La Banque de France teste la résilience du système financier français	38
Espace Dirigeant	54
Mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté	54
« Ensemble, dialoguons » : des rendez-vous économiques à destination du grand public plébiscités par les Français	76
Simplifier le quotidien des collaborateurs et la vie des usagers	76
Ouvrir les champs de la recherche économique grâce à la mixité	95
La publication du <i>Rapport durabilité</i> , dédié au climat et à la nature	95
Risque cyber	106
Éthique et déontologie	106

PHOTOGRAPHIES

Les photographies présentées au début du chapitre *Stratégie monétaire* ont été prises :

- à la direction générale des Moyens de paiement (DGMP), au sein du service des Moyens de paiement scripturaux ;
- à la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO), au sein de la direction de l'Innovation et des Infrastructures des marchés financiers.

Les photographies présentées au début du chapitre *Stabilité financière* ont été prises :

- à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ;
- à la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO), au sein de la direction de la Stabilité financière (centre sur le Climat et la Nature).

Les photographies présentées au début du chapitre *Services à l'économie et à la société* ont été prises dans plusieurs succursales (Chartres, Lille, Paris-La Courneuve).

Les photographies présentées au début du chapitre *Stratégie de transformation* ont été prises :

- au Secrétariat général (SG), au sein de la direction de la Stratégie ;
- à la direction générale du Système d'information (DGSi), au sein du Lab Banque de France.

Les photographies présentées au début du chapitre *Responsabilité sociale et environnementale* ont été prises :

- à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ;
- au sein du Centre d'adaptation et de réinsertion par le travail (CART) ;
- à l'occasion de l'opération Pièces jaunes ;
- à l'occasion de la collecte nationale des Restos du Cœur ;
- à l'occasion des Trophées responsables.

Les photographies présentées au début du chapitre *Gouvernance* ont été prises dans le cadre des différentes instances de gouvernance.

Les photographies présentées au début du chapitre *Gestion financière et comptes* ont été prises au Secrétariat général, au sein de la Direction financière (service des Études comptables et fiscales).

Banque de France
Direction de la Communication

Crédits photos

Émilie Albert, Stéphanie Lacombe, Antoine Monégier du Sorbier, Christel Sasso et Leslie Rosenzweig (Banque de France)

Impression

Stipa

Imprimé en France

Dépôt légal

Mars 2026

ISSN 1250-5242

Papier recyclé. Couverture : Papier NAUTILUS SuperWhite 300 gr.
Intérieur : Papier COCOON 100 gr.
Choix d'un imprimeur avec une démarche RSE et une maîtrise
environnementale globale (ISO 14001, Imprim'Vert, EcoVadis Silver 68/100).
Impression offset avec des encres à séchage instantané (*Low Energy*),
certifiées « désencrables » (test INGEDE 100/100) et compostables.



« Aucune représentation ou reproduction, même partielle, autre que celles prévues à l'article L. 122-5 2° et 3° a) du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de la présente publication sans l'autorisation expresse de la Banque de France ou, le cas échéant, sans le respect des modalités prévues à l'article L. 122-10 dudit Code. »

© Banque de France – 2026

banque-france.fr



Retrouvez l'intégralité
des publications signalées
dans ce rapport sur
banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications
et acpr.banque-france.fr



